SCOT DES MAUGES

MAUGES COMMUNAUTE

Evaluation Environnementale

Sommaire

Méthodologie retenue pour l'évaluation environnementale 5

1. Préambule 6
2. Cadrage réglementaire 6
3. Objectifs de l'évaluation environnementale 7
3.1 Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document d'urbanisme 7
3.2 Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document d'urbanisme 7
3.3 Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques 7
3.4 Préparer le suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme. 7
3.5 Composition de l'évaluation environnementale 7
4. Méthodologie appliquée à l'évaluation environnementale du SCoT des Mauges 9
4.1 Méthodologie relative à l'Etat initial de l'environnement et à l'élaboration du scénario de référence 9
4.2 Composantes environnementales retenues 10
4.3 Méthodologie relative à l'analyse du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) 11
4.4 Méthodologie relative à l'analyse du Document d'Orientations et d'Objectifs 12
4.5 Méthodologie relative à la définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation 13
4.6 Méthodologie relative à l'analyse des incidences Natura 2000 13
4.7 Méthodologie relative à l'élaboration des indicateurs de suivi 13

Articulation avec les documents cadres 14

Scénario de référence environnemental 15

5. Construction du scénario environnemental de référence 16
6. Scénario environnemental de référence par thématique 16
6.1 Caractéristiques physiques et climatiques 17
6.2 Paysage et patrimoine 19
6.3 Patrimoine naturel et biodiversité 21
6.4 Gestion, préservation et consommation des ressources locales 23
6.5 Risques, pollutions et nuisances 25

Exposé des motifs et solutions de substitution raisonnables 27

7. Définition du projet de territoire 28
8. La justification de l'armature territoriale du PAS au regard des enjeux environnementaux 28
8.1 Axe 1 Révéler les valeurs d'un territoire respirable 28
8.2 Axe 2 Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 30
8.3 Axe 3 Vivre et construire ensemble les transitions 31

Analyse des objectifs du PAS 32

9. Analyse et évolution du PAS 33
10. Analyse environnementale du PAS 33

Analyse des objectifs du DOO 64

11. Analyse et évolution du DOO 65
12. Analyse environnementale du DOO 65
13. Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire 66
13.1 Orientation : Intensifier l'armature économique au profit d'une meilleure gestion de l'espace 66
13.2 Orientation : Assurer une offre commerciale équilibrée sur le territoire 69
13.3 Orientation : Bâtir un projet touristique intégré à l'environnement 71
13.5 Orientation : Accompagner une agriculture en mutation 75
15. Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable 77
15.1 Orientation : Continuer à améliorer la qualité de parc de logements existant 77
15.3 Orientation : Accroître la diversification de l'offre d'habitat 79
15.4 Orientation : Répondre aux besoins de logements dans un modèle sobre en foncier 82

15.5 Orientation : Confirmer l'armature territoriale par le maillage des équipements et services 84
15.6 Orientation : Améliorer les dessertes vers et entre les pôles de l'armature urbaine 86
15.8 Orientation : Renforcer les connexions avec les pôles de l'archipel régional par les réseaux structurants 89
16. Axe 3 : Orienter la trajectoire de sobriété du territoire pour relever les défis du changement climatique 92
16.1 Orientation : Soutenir les initiatives et actions organisant la transition vers la neutralité carbone des mobilités. 92
16.3 Orientation : Encourager l'excellence énergétique du territoire des Mauges 95
16.4 Orientation : Climat 98
16.5 Orientation : Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité 100
16.6 Orientation : Le paysage et patrimoine rural, industriel et ligérien - un atout pour (re)penser l'avenir 102
16.7 Orientation : Valoriser et préserver les ressources 104
16.8 Orientation : Limiter l'exposition des biens et personnes aux risques et nuisances 108

Mesures d'évitement, de réduction, et de compensation intégrées au DOO 112

17. Mesures relatives au milieu physique, climat et consommation d'espaces 113
18. Mesures relatives au paysage et patrimoine 116
19. Mesures relatives à la biodiversité et milieux naturels 118
20. Mesures relatives aux ressources locales 120
21. Mesures relatives aux risques, pollutions et nuisances 122

Évaluation NATURA 2000 126

22. Introduction 127
22.1 Le réseau NATURA 2000 127
22.2 L'évaluation des incidences 127
22.3 Méthodologie retenue dans le cadre de l'évaluation des sites NATURA 2000 du SCoT de Mauges Communauté 128
23. Le réseau Natura 2000 à proximité des Mauges 129
23.1 Les sites retenus 129
23.2 ZSC « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé » 132
23.3 ZPS « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » 135
23.4 ZSC " Marais de Goulaine " 136
23.5 ZPS " Marais de Goulaine " 138
24. Analyse des incidences notables prévisibles du SCoT sur le réseau Natura 2000 140
24.1 Incidences retenues pour le PAS 140
24.2 Incidences retenues pour le DOO 142
25. Présentation des mesures pour éviter et réduire les incidences négatives 145
25.1 Analyse des mesures proposées 145
25.2 Mesures favorables à la préservation des sites NATURA 2000 148
26. Conclusion 150

Indicateur de suivi de la mise en œuvre du SCoT 151

Résumé non technique 166

27. Présentation générale du schéma de cohérence territoriale et son articulation avec les autres documents . 167
27.1 Présentation et objectifs 167
27.2 L'ambition et les objectifs de la démarche de SCoT 167
27.3 Articulation avec les documents supérieurs 167
28. Description de l'Etat Initial de l'environnement et des perspectives d'évolutions 168
28.1 Enjeux environnementaux du milieu physique et climatique 169
28.2 Enjeux environnementaux du patrimoine et du paysage 169
28.3 Enjeux environnementaux de la biodiversité et du paysage 170
28.4 Enjeux environnementaux des ressources naturels 171
28.5 Enjeux environnementaux des risques, pollutions et nuisances 172
29. Solutions de substitution raisonnables et exposé des motifs pour lesquels le projet de SCoT a été retenu au regard des enjeux environnementaux 173
29.1 Définition du projet de territoire 173
29.2 La justification de l'armature territoriale du PAS au regard des enjeux environnementaux 173
29.3 Axe 2 Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 175
30. Analyse des effets notables probables de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement 177

31. Présentation des mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences négatives sur l'environnement ... 179
31.1 Mesures relatives au milieu physique et climatique ... 179
31.2 Mesures relatives au paysage et au patrimoine ... 181
31.3 Mesures relatives à la biodiversité et aux milieux naturels ... 182
31.4 Mesures relatives aux ressources locales ... 183
31.5 Mesures relatives aux risques, pollutions et nuisances ... 184
32. Analyse des incidences et mesures sur le réseau Natura 2000 ... 187
33. Critères, indicateurs et modalités de suivi ... 188
34. Méthodes utilisées ... 189

Méthodologie retenue pour l'évaluation environnementale

1. Préambule

La démarche d'évaluation environnementale d'un SCoT s'inscrit dans une double dynamique :

- Prévenir et identifier des impacts portés sur l'environnement en s'assurant une cohérence des choix en matière d'aménagement du territoire,
- Proposer des solutions/mesures pour atténuer les impacts potentiels sur les thématiques environnementales.

Elle permet de replacer l'environnement au cœur du processus de décision.

2. Cadrage réglementaire

L'évaluation environnementale est un processus encadré par plusieurs dispositions législatives et réglementaires.

Le cadre juridique de l'évaluation environnementale repose sur :

- La directive européenne 2001/41/CE, dite directive du 21 juin 2001.
- Le Code de l'urbanisme - Articles L. 104-1 et R104-18
- Le Code de l'environnement - Articles L. 122-4 à L. 122-11 et R. 122-17 à R. 122-24, précisant les modalités de mise en œuvre de l'évaluation environnementale.

Les SCOT doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale systématique afin de prendre en compte les composantes environnementales dès la phase d'élaboration du document.

Ainsi, la présente procédure de révision du SCoT des Mauges est soumise à évaluation environnementale.

La démarche d'évaluation environnementale

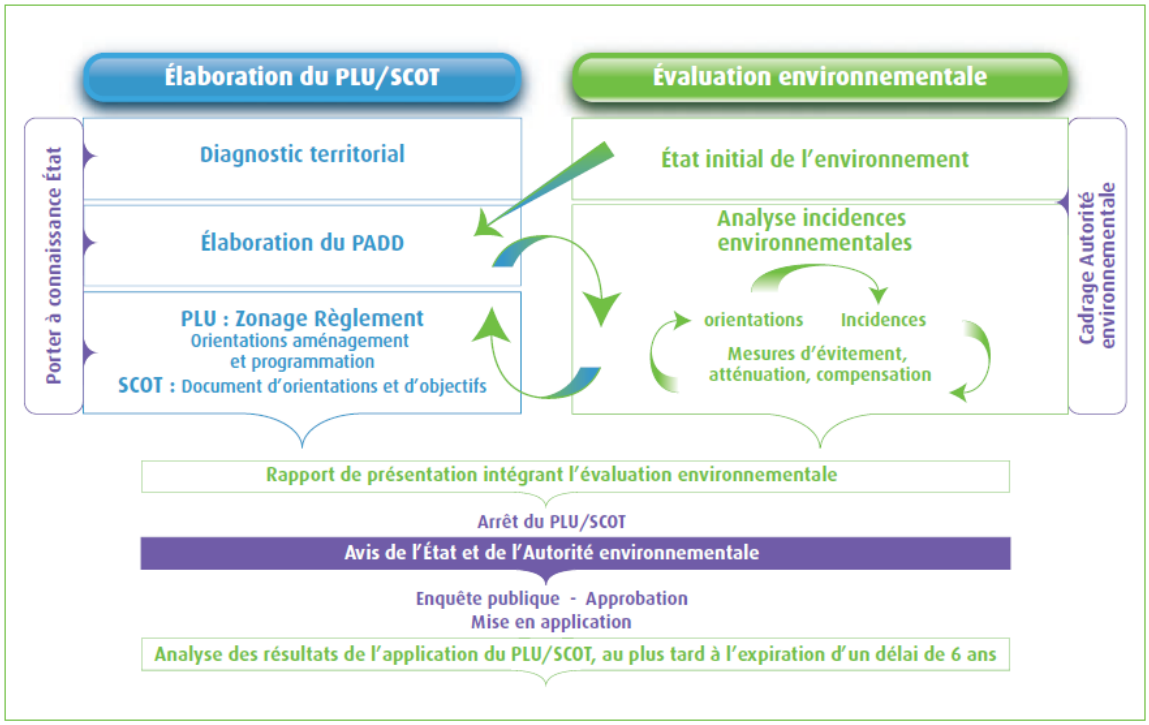

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme - Le Guide, CGDD 201

3. Objectifs de l'évaluation environnementale

3.1 Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document d'urbanisme

L'évaluation environnementale a notamment pour objectif de nourrir le SCoT et tout son processus d'élaboration, des enjeux environnementaux du territoire, afin qu'ils en soient une composante au même titre que les questions urbaines, économiques, agricoles, sociales, de mobilités...

3.2 Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document d'urbanisme

L'évaluation environnementale est une démarche itérative nécessitant de nombreux temps d'échanges. Ces échanges permettent d'améliorer chaque version des différentes pièces constituant le SCoT.

3.3 Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques

Les résultats de l'évaluation environnementale serviront d'outil d'information, de sensibilisation et de participation auprès des élus locaux mais également des partenaires et du grand public.

3.4 Préparer le suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme.

Il s'agit de définir les modalités de suivi du SCoT, à travers notamment un tableau de bord de suivi des indicateurs. Des indicateurs simples et mesurables sont privilégiés afin de faciliter leur mise à jour.

3.5 Composition de l'évaluation environnementale

Conformément à l'article R.104-18 du Code de l'Urbanisme et R.122-20 du Code de l'environnement, le rapport d'évaluation environnementale comprend :

1° Une présentation résumée des objectifs du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ;

3° Une analyse exposant :

a) Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

b) Les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document ;

5° La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

7° Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

4. Méthodologie appliquée à l'évaluation environnementale du SCoT des Mauges

La méthodologie d'analyse mise en œuvre pour l'évaluation environnementale de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Mauges suit une démarche itérative et s'appuie sur plusieurs étapes décrites ci-après :

- Une rétrospective des composantes du territoire et enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'Environnement,

- L'analyse des incidences prévisibles du SCOT sur les thématiques environnementales. Cette analyse se base sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

- La définition des mesures pour éviter, réduire ou compenser les incidences environnementales proposées dans le DOO du SCOT.

- La mise en place d'indicateurs de suivi pour chaque thématique afin de permettre la réalisation de bilan et du suivi de l'évaluation environnementale du SCoT sur la prise en compte des orientations du projet.

4.1 Méthodologie relative à l'Etat initial de l'environnement et à l'élaboration du scénario de référence

L'état initial de l'environnement vise à décrire la situation de l'environnement et les grandes tendances, passées et prévisionnelles, de son évolution. Il est établi à partir des données factuelles, de leur analyse et des prévisions à dire d'experts.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement sont inclus en annexe du dossier de SCoT.

Ces documents identifient les enjeux environnementaux et constituent le référentiel de base à l'évaluation environnementale.
L'élaboration du SCoT a mobilisé et interrogé à de nombreuses reprises ces documents.

Ces pièces traitent des différentes composantes environnementales :

- Caractéristiques physiques et climatiques (Annexe 3-2 Etat initial de l'environnement) ;
- Paysage et patrimoine (Annexe 3-2 Etat initial de l'environnement) ;
- Milieux naturels et biodiversité (Annexe 3-2 Etat initial de l'environnement) ;
- Gestion, préservation et consommation des ressources locales (Annexe 3-2 Etat initial de l'environnement) ;
- Risques, pollutions et nuisances (Annexe 3-2 Etat initial de l'environnement) ;

Situer les éléments du diagnostic et de l'état initial de l'environnement dans une matrice *Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces* aide à identifier des enjeux. Cette analyse a permis de définir les objectifs en cherchant à maximiser les potentiels des atouts et des opportunités ainsi qu'à minimiser les effets des faiblesses et des menaces. Cette analyse a permis ainsi de visualiser rapidement les principales tendances et les priorités.

Ce scénario environnemental de référence caractérise la situation environnementale à 15 ans pour le territoire selon son évolution probable si le SCoT n'est pas mis en œuvre.

Ce scénario intègre donc les dynamiques d'évolution du territoire en cours, sur la base de projections démographiques notamment et des ratios de consommations d'espaces et de consommations de ressources (eau notamment).

Les politiques, programmes, actions « correctrices » engagés par les acteurs sont également prises en compte.

Cette étape a permis d'analyser les tendances d'évolution par thématique et de définir les enjeux environnementaux.

4.2 Composantes environnementales retenues

Dans une optique de lecture croisée des enjeux environnementaux avec les différentes pièces du SCoT (PAS et DOO) et dans le but d'éclairer au mieux le public sur l'analyse globale du projet de SCoT, il a été retenu les thématiques environnementales suivantes :

Thématique environnementale	Sous-thématique à enjeux
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole
	Consommation d'espace et artificialisation
	Emission de GES et décarbonation
	Adaptation au changement climatique
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation
	Patrimoine architectural et culturel
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable
	Trame verte et bleue
	Nature en ville et renaturation
Ressources locales	Eau
	Energie
	Sol / Sous-sol
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels
	Risques industriels et technologiques
	Pollution de l'eau
	Pollution du sol
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique / électromagnétique
	Pollution de l'air
	Déchets

4.3 Méthodologie relative à l'analyse du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Le PAS a été analysé en fonction de ses incidences sur l'environnement.

Une analyse croisée de l'EIE et du PAS du SCoT a permis la rédaction d'une note d'analyse qualitative sur la prise en compte des enjeux environnementaux. Cette analyse porte sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans la version du PAS du SCoT en date d'octobre 2024.

L'analyse du PAS a été déterminée à partir des environnementaux retenus par grandes thématiques / sous-thématiques listées précédemment.

Chaque objectif du PAS a fait l'objet d'une analyse détaillée présentant ses effets prévisionnels sur chaque enjeu environnemental.

Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de l'analyse.

			AXE du PAS
			Objectif du PAS
			Sous-objectif du PAS
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Thématique n°1	*Sous-thématique n°1*		*Analyse environnementale*
	Sous-thématique n°2		
	Sous-thématique n°3		
	Sous-thématique n°4		
Thématique n°2	*Sous-thématique n°1*		
	Sous-thématique n°2		

La détermination des incidences potentielles et prévisibles des objectifs du PAS sur les thématiques environnementales est proposée selon 4 critères :

+	Incidence positive
=	Incidence neutre
+/-	Incidence incertaine
-	Incidence négative

4.4 Méthodologie relative à l'analyse du Document d'Orientations et d'Objectifs

La même démarche d'analyse que pour le PAS a été réalisée sur le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Les enjeux par grande thématique ont été croisés avec le document. Le projet a également été qualifié en fonction de ses incidences sur l'environnement. L'analyse du DOO a permis de vérifier la prise en compte des enjeux environnementaux dans la version du DOO du SCoT, en date de mars 2025.

Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de l'analyse.

Objectif du DOO			
Sous-objectif du DOO			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du DOO sur la thématique environnementale**
Thématique n°1	*Sous-thématique n°1*		***Analyse environnementale***
	Sous-thématique n°2		
	Sous-thématique n°3		
	Sous-thématique n°4		
Thématique n°2	*Sous-thématique n°1*		
	Sous-thématique n°2		

La détermination des incidences potentielles et prévisibles des objectifs du DOO sur les thématiques environnementales est proposée selon 4 critères :

+	Incidence positive
=	Incidence neutre
+/-	Incidence incertaine
-	Incidence négative

4.5 Méthodologie relative à la définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Le processus intégrateur de la démarche d'évaluation environnementale vise à chercher l'évitement avant tout, puis la réduction des impacts qui n'ont pu être évités et seulement, en dernier lieu, la compensation si des impacts résiduels restent notables.

Il est nécessaire de souligner l'étroite relation entre les mesures d'évitement et de réduction et les objectifs/orientations du SCoT. Dès qu'un impact notable ressort de l'analyse des effets, la démarche itérative de l'évaluation environnementale a conduit à proposer une orientation ou à adapter la solution au sein du SCoT afin d'éviter cet impact ou le réduire à son minimum.

En intégrant ainsi les mesures environnementales dans les parties les plus prescriptives du SCoT, leur prise en compte est renforcée. L'évitement et la réduction des incidences environnementales consistent, par exemple, à modifier, supprimer, adapter ou déplacer un objectif, une orientation ou un projet induit pour :

- En supprimer totalement les impacts ou les réduire,
- Prendre, au sein du SCoT, des mesures pour éviter et réduire des impacts,
- Ajouter une conditionnalité environnementale à une orientation ou un objectif,
- Encadrer par des recommandations les projets à venir.

La notion de compensation pour des SCoT est délicate à aborder. Ces mesures de compensation correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du SCoT de façon à maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (ou meilleur) à celui observé antérieurement.

4.6 Méthodologie relative à l'analyse des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences du SCoT sur le réseau Natura 2000 s'organise selon la méthodologie définie à l'article R414-23 du Code de l'Environnement et comprend :

- Une présentation des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par les effets du SCOT (sites inclus dans le territoire du SCoT et sites des territoires limitrophes),

- Une analyse des effets potentiels que les orientations et les projets du DOO peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation des sites. La présentation des mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs éventuels est proposée.

4.7 Méthodologie relative à l'élaboration des indicateurs de suivi

Dans le cadre de l'Evaluation Environnementale, les indicateurs de suivi environnementaux ont été définis.

Articulation avec les documents cadres

1° Une présentation résumée des objectifs du document, de son contenu et, s'il y a lieu, de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

L'articulation avec les documents cadre est proposée au volet justification du projet (3.2 justifications).

Scénario de référence environnemental

2° Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution, en exposant notamment les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ;

5. Construction du scénario environnemental de référence

Le scénario environnemental de référence caractérise la situation environnementale à 20-30 ans pour le territoire selon son évolution probable si le projet de SCoT n'est pas mis en œuvre.

Ce scénario intègre donc les dynamiques d'évolution du territoire en cours, sur la base de projections démographiques notamment et des ratios de consommations d'espaces et de consommations de ressources (eau notamment). Des hypothèses de spatialisation de développement peuvent être formulées.

Les politiques, programmes, actions « correctrices » engagés par les acteurs seront également pris en compte, tels que les démarches d'animation de Trame verte et bleue, Plan Climat Énergie Territorial…

Situer les éléments du diagnostic dans une matrice Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces aide à identifier des enjeux. Cette analyse permet de définir les objectifs en cherchant à maximiser les potentiels des atouts et des opportunités, et à minimiser les effets des faiblesses et des menaces.

Cette analyse permet ainsi de visualiser rapidement les principales tendances et les priorités.

6. Scénario environnemental de référence par thématique

L'état initial de l'environnement complet est consultable en annexe (3_1_Etat initial de l'environnement).

Le choix d'une présentation du scénario environnemental de référence par thématique de l'état initial de l'environnement a été fait. Les tendances d'évolution par thématique sont ainsi présentées.

6.1 Caractéristiques physiques et climatiques

6.1.1 Etat initial de l'environnement

6.1.2 Principaux enjeux

Thématique environnementale étudiée dans l'Etat initial de l'environnement	Principaux enjeux
Géologie	• Permettre une valorisation de la richesse géologique territoriale (notamment du géosite), dans le respect des enjeux environnementaux et écologiques propres à chaque site.
Climat	• Intégration des enjeux du PCAET aux politiques publiques d'aménagement du territoire, • Maintien de la dynamique de diminution des GES, • Prise en compte des risques du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre et des solutions qu'il peut apporter (émissions non énergétiques liées à l'élevage), • Identification des potentiels de stockage carbone du territoire et la définition de solutions opérationnelles, • Adaptation du territoire et des activités humaines aux évolutions climatiques
Biogéographie	• Valorisation des grandes entités biogéographiques présentes dans les Mauges, • Protection du bocage, • Développement de la nature dans les villes répondant au double enjeu de maintien/retour de la biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur en zones urbaines
Artificialisation des sols	• Réduction de l'artificialisation des sols liée au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux…

6.2 Paysage et patrimoine

6.2.1 Etat initial de l'environnement

6.2.2 Principaux enjeux

Thématique environnementale étudiée dans l'Etat initial de l'environnement	Principaux enjeux
Paysage et patrimoine	• Amélioration de la qualité des entrées de bourg et de village-hameau • Préservation/valorisation des perspectives remarquables sur le patrimoine bâti (silhouettes de clochers par exemple) et les paysages identitaires (plateau bocager et val de Loire) • Prise en compte des phénomènes de covisibilités (avec un monument remarquable, de rive à rive dans la vallée de l'Hyrôme, etc.) dans les projets du territoire • Préservation du petit patrimoine viticole (murets, loges de vigne, etc.) • Préservation/valorisation/restauration du patrimoine vernaculaire témoin d'us et coutumes anciennes ou d'activités propres au territoire (fours à chaux, briqueteries, moulins à eau et à vent, etc.) • Préservation des coteaux viticoles afin de garantir le maintien des cônes de vue tournés vers la Loire • Vigilance quant à la qualité architecturale du bâti agricole perceptible depuis des secteurs éloignés • Préservation de la qualité des fronts urbains ligériens, caractéristique du Val de Loire • Maîtrise du phénomène d'urbanisation diffuse venant empiéter sur l'activité agricole (maintenir une coupure d'urbanisation entre les bourgs et villages-hameaux) • Qualité d'intégration paysagère des franges urbaines (phénomène de privatisation des vues) • Mise en œuvre des projets de renouvellement urbain sur des anciens sites d'activités ou sur des secteurs stratégiques du tissu ancien • Préservation de la qualité architecturale traditionnelle des villages-hameaux peu sujets au phénomène d'urbanisation

6.3 Patrimoine naturel et biodiversité

6.3.1 Etat initial de l'environnement

6.3.2 Principaux enjeux

Thématique environnementale étudiée dans l'Etat initial de l'environnement	Principaux enjeux
Biogéographie et milieux naturels reconnus	• La garantie des liens fonctionnels entre les différents espaces ayant un rôle environnemental et écologique : espaces boisés, bocage et espaces agricoles, vallées alluviales et cours d'eau, zones humides, • Protection et restauration de la vallée de la Loire et des vallées du territoire, • Préservation et restauration des zones humides, • Reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, • Maintien du réseau bocager et des boisements, • Préservation des milieux relictuels du territoire (pelouses calcaires, landes argileuses, étangs), • Consolidation de l'armature naturelle et de la préservation des espaces naturels pour maintenir la biodiversité remarquable et préserver sur le long terme les ressources naturelles, • Modification des modes d'aménager pour préserver les espaces naturels : Limiter les projets d'aménagement et les extensions d'activités à proximité des sites patrimoniaux (Natura 2000, ZNIEFF...) pour ne pas venir dégrader des habitats naturels et perturber les écosystèmes présents.
Nature en ville	• Intégration et valorisation de la nature en ville dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et les opérations d'aménagement, • Recensement et connaissance des éléments de biodiversité à l'échelle des communes par l'intermédiaire d'outils dédiés (inventaires écologiques, atlas de la biodiversité) et communication auprès de tous, • Impulsion d'une gestion écologique des espaces verts et espaces de nature en ville afin de favoriser le retour d'une biodiversité ordinaire.
Trame verte et bleue	• Préservation des cœurs de biodiversité du territoire pour leur fonctionnalité et leurs rôles majeurs, • Identification de réservoirs de biodiversité complémentaires, • Recherche d'une perméabilité écologique du territoire par la préservation des principaux corridors écologiques, • Réduction des discontinuités écologiques dues aux éléments diffus afin de limiter le risque de fragmentation, • Restauration de la continuité écologique des cours d'eau, • Mise à jour de la trame verte et bleue des Mauges en lien avec les évolutions réglementaires (SCRE/SRADDET non pris en compte)

6.4 Gestion, préservation et consommation des ressources locales

6.4.1 Etat initial de l'environnement

Atouts

- Un territoire riche de multiples ressources naturelles : eau, sous-sol, potentiels énergétiques variés…
- Une ressource en eau potable disponible sur le territoire (qui reste fragile et à préserver)
- Une ressource minérale du sol importante et diversifiée
- Une forte richesse en matière de potentiel énergétique, en cours d'exploitation et en développement pour certaines ressources

Faiblesses

- Une ressource en eau potable fragilisée par les risques de pollution
- Un réseau d'assainissement collectif en constante amélioration mais présentant d'importants disfonctionnements
- Une production moindre d'extraction de matériaux
- Une part importante de l'industrie dans les consommations énergétiques
- Une ressource en bois peu exploitée localement à l'exception du chauffage-bois

Opportunités

- La réalisation de l'étude HMUC sur le territoire des Mauges permettant de mieux appréhender les questions de l'eau et du changement climatique sur le territoire
- Le partenariat technique et scientifique entre le BRGM et Mauges Communautés concernant la ressource en eau
- L'étude de toutes sortes de source d'approvisionnement pour préparer des réponses aux possibles difficultés d'approvisionnement
- La valorisation du potentiel énergétique par la SEM Mauges Energies
- La loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 ainsi que la possibilité offerte aux communes de définir leurs zones d'accélération des énergies renouvelables
- L'encadrement du développement des projets

Menaces

- La dégradation de la qualité des eaux,
- Des difficultés d'approvisionnement en eau potable,
- Des impossibilités de développement au sein des communes en raison d'infrastructures d'assainissement collectif non conformes
- Un développement non maîtrisé des énergies renouvelables sur le territoire de Mauges Communauté (concentration, co-visibilité, nuisances…)

6.4.2 Principaux enjeux

Thématique environnementale étudiée dans l'Etat initial de l'environnement	Principaux enjeux
Resource en eau	• L'adéquation des disponibilités de la ressource en eau et avec les besoins actuels et futurs, • La compatibilité des perspectives d'évolution du territoire (notamment évolution du nombre d'habitants) avec les capacités des stations d'épuration du territoire, • La sobriété dans les usages de l'eau et mise en œuvre de nouvelles pratiques (outil incitatif par la tarification, réutilisation des eaux usées…) • La poursuite des efforts et des investissements publics concernant la gestion du patrimoine liée à l'eau (évolution des usines de production eau potable, mise en conformité des stations épuration, remplacement des réseaux, gestion des fuites…) • La mise en œuvre de politiques ambitieuses sur la gestion des eaux pluviales (GIEP) • La maîtrise de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols afin de favoriser un écoulement facilité des eaux dans le sol, • L'amélioration de la qualité des eaux de baignade, • La mise en œuvre de politiques communales de gestion de la défense incendie
Resource énergique	• La diminution des consommations énergétiques par l'action collective et individuelle, • Le déploiement de la production d'énergies locales portée par Mauges Energies (solaire, éolien, méthanisation...) en accord avec les ressources du territoire et dans le respect des enjeux du territoire (agricoles, environnementaux, écologiques et paysagers), • La sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables intégrés au sein des nouveaux projets d'aménagements, • L'autonomie énergétique du territoire : un équilibre en consommation et production d'énergie à trouver • La définition consensuelle des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes ou par Mauges communauté
Resource du sous-sol	• L'encadrement de l'activité existante d'extraction de matériaux en cohérence avec les besoins de ces activités économiques et les besoins de ressources spécifiques aux gisements d'intérêts régionaux, • La rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité, • La valorisation de l'histoire géologique des Mauges qui est riche et particulière et le patrimoine associé (mines, argilières…), • L'accompagnement et réflexion sur les réaménagements des anciens sites de carrières, • La mise en œuvre des formes urbaines plus économes des ressources : du sol et du sous-sol (réduction de la consommation d'espace, réemploi des matériaux et granulats), de l'eau (gestion des eaux pluviales, optimisation des réseaux…), de l'énergie (solutions énergétiques, habitats modulables…).

6.5 Risques, pollutions et nuisances

6.5.1 Etat initial de l'environnement

6.5.2 Principaux enjeux

Thématique environnementale étudiée dans l'Etat initial de l'environnement	Principaux enjeux
Les risques naturels	• Lutte contre les facteurs générant des risques, • Développement de la « culture du risque » par l'information de la population, • Prise en compte du grand cycle de l'eau dans les aménagements (gestion intégrée à la parcelle, imperméabilisation des sols…) ; • Maîtrise et adaptation de l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis aux risques d'inondation et mouvements de terrains (cavités et risques miniers),
Les risques technologiques et industriels :	• Maîtrise et adaptation de l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis aux risques technologiques (site SEVESO) et rupture de barrage, • Maîtrise de l'implantation des activités à risque et de l'éloignement des zones à vocation d'habitat.
Pollution de l'eau	• Poursuite de la reconquête de la qualité des cours d'eau, des milieux aquatiques et humides engagée sur le territoire, • Maintien des engagements pour la lutte contre les pollutions des cours d'eau et des bassins versants (en cours politique du Grand Cycle de l'Eau à Mauges Communauté),
Pollution des sols	• Maîtrise de l'urbanisation à proximité des sites potentiellement pollués. • Information sur la localisation des sites et permettre la dépollution des sols, notamment dans le cadre de la reconquête des secteurs délaissés (friches, dents creuses urbaines…)
Pollution de l'air	• Poursuite de la dynamique de diminution des polluants atmosphériques à l'échelle du territoire,
Pollution sonore	• Limitation des nuisances sonores provenant des transports routiers en gérant les déplacements et les traversées de bourgs ; • Adaptation de l'urbanisation aux enjeux liés au bruit : localisation et composition des zones urbaines afin de limiter l'exposition des populations.
Les déchets	• Pérennisation et optimisation du réseau de collecte et des équipements de traitement, • Poursuite de la valorisation des déchets sur le territoire • Poursuite du développement des actions de réduction des déchets à la source pour les particuliers et les entreprises • Soutien au développement de l'économie circulaire par plus de transversalité.

Exposé des motifs et solutions de substitution raisonnables

4° L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document

7. Définition du projet de territoire

Le projet de territoire est un projet co-construit entre les élus, les acteurs du territoire et la société civile.

Le projet de territoire s'est développé autour de 3 idées clés : Permanences, régénération et transitions.

Sur le *volet Permancences*, le projet s'appuie sur le socle du territoire : l'armature paysagère et patrimoniale, l'armature urbaine et l'armature humaine. Ces composantes sont la carte d'identité des Mauges.

Sur le *volet Régénération*, notamment en matière d'aménagement, l'orientation est de prioriser les activités économiques et les projets préparant l'avenir des Mauges, et dans le même mouvement d'ouvrir un nouveau chapitre de l'aménagement avec un modèle d'économie et d'urbanisme circulaires.

Sur le *volet Transition*, les élus ont voulu porter un « projet régénératif », à la fois résilient, axé sur la neutralité carbone (Mauges Territoire à Energie Positive 2050) et plaçant la qualité environnementale au cœur du projet.

8. La justification de l'armature territoriale du PAS au regard des enjeux environnementaux

La justification complète du PAS est consultable au volet 3_3_*Jutifications des choix*.

Dans le cadre de l'Evaluation Environnementale, une justification des choix a été faite sous le regard des composantes environnementale analysée.

8.1 Axe 1 Révéler les valeurs d'un territoire respirable

8.1.1 Conforter les continuités écologiques, paysagères et patrimoniales

L'ambition de cet axe est d'affirmer la lisibilité des armatures écologique, paysagère et patrimoniale qui reposent sur un socle géographique : plateau agricole, bocage, vallées… La place centrale de l'eau confère à ces armatures une sensibilité écologique et paysagère forte.

Le projet veut respecter les cycles biologiques du territoire. Cette ambition se traduit par le déploiement d'une politique volontariste en faveur de la valorisation des paysages et des patrimoines, ainsi que par la préservation de la qualité des sols (pour son rôle multifonctionnel), des continuités écologiques et de la biodiversité.

En premier lieu, le projet s'attache à reconnaitre et valoriser les grands paysages du territoire (Vallées alluviales : Loire, Evre… ; bocage). La préservation des spécificités de ces grands paysages est couplée à une protection de la biodiversité.

En second lieu, le projet vise également une affirmation des singularités des ambiances paysagères et patrimoniales héritées du contexte historique riche du territoire en opposition au risque d'une homogénéisation et d'une standardisation des espaces de vie et de production. Le projet

d'aménagement s'attache à une plus grande appropriation des patrimoines dans les espaces urbains et ruraux.
En dernier lieu, le projet vise à rappeler le rôle primordial des sols et ses multiples fonctions : la régénération du socle écologique et nourricier du territoire, le développement des couverts végétaux et le support de la biodiversité, la captation du carbone et le garant d'un cycle de l'eau de qualité.

Le PAS projette une orientation forte dans son projet d'aménagement : La réduction de la consommation foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols en application à la politique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

8.1.2 Renforcer l'armature urbaine

Le projet de développement soutenable et durable du territoire s'appuie sur le confortement des cœurs urbains. Il constitue la condition du maintien des flux démographiques et des dynamiques économiques et donc de leurs effets au regard de la capacité d'accueil du territoire.

La révision du SCoT des Mauges a nécessité la redéfinition de l'armature urbaine du territoire et l'identification des typologies de pôles. Dans le cadre de ce projet, le renouvellement urbain se généralise et l'extension urbaine est l'exception. Cette ambition permet de limiter l'impact sur les espaces agro-naturels.

Cette nouvelle armature urbaine est rendue possible par le renforcement des mobilités qu'elles soient au sein du territoire ou vers l'extérieur. La position de carrefour régional des Mauges entre Nantes, Angers et Cholet a été valorisée et amplifiée par le déploiement de solutions de transports publics. Il est recherché dans le projet le développement de solution de mobilité durable et alternative, décarbonée et partagée.

Ce projet fort s'appuie sur la dynamique institutionnelle portée par les Mauges depuis plusieurs années à savoir la Communauté d'Agglomération et les 6 communes du territoire. Dans ce contexte, les vocations ciblées et complémentaires des pôles ont été définies au regard de leur positionnement, leurs atouts et spécificités dans le territoire.

8.1.3 L'humain, socle d'un « territoire respirable »

Le projet politique s'attache à répondre au défi du changement climatique et de l'ensemble des mutations qui sont à l'œuvre sur le territoire des Mauges.

Le projet d'aménagement a donc nécessité des transitions dans les façons de concevoir l'habitat, les mobilités, les façons de consommer et dans l'optique de répondre aux nouvelles attentes sociétales. C'est dans cette optique que le projet s'est dessiné autour du « territoire respirable ».

La révision du SCoT s'est ainsi axée sur les thématiques à enjeux de transition et d'adaptation et notamment les volets air-énergie-climat, l'alimentation, l'écologie, le cycle de l'eau, les mobilités et l'habitat.

8.2 Axe 2 Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire

8.2.1 S'adapter au changement climatique

Le projet de PAS a appréhendé la problématique des risques notamment en lien avec la perspective d'accentuation des évènements extrêmes liés au changement climatique.

Le territoire est à ce titre engagé depuis 2020 dans la démarche Territoire à Energie Positive et vise à l'horizon 2050 la neutralité carbone. En ce sens, le territoire projette de poursuivre sa stratégie ambitieuse de développement des énergies renouvelables et de baisse des consommations d'énergie.

Le développement du territoire a également été projeté dans une philosophie de sobriété dans l'usage des ressources naturelles (eau, sol, énergie).

Des attentes fortes reposent sur l'eau :

- par son rôle structurant (réseaux hydrographiques, trame bleue) ;
- par la ressource qu'elles constitue stratégiquement pour le développement du territoire (habitat, économie…).

La préservation des sols et des ressources minérales passe nécessairement par la limitation de l'artificialisation du foncier.

8.2.2 Mettre en œuvre une fabrique territoriale dédiée à l'économie et l'urbanisme circulaires pour décarboner des activités et des modes de vie

Le projet de territoire s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et l'applique à l'urbanisme.

Dans cette optique, la mobilisation de l'existant quelque soit sa vocation économique ou résidentielle est un préalable : transformation, optimisation des centres urbains et de zones d'activités, revitalisations des friches et des sols…

Le recyclage, le réemploi constitue le second temps de cet urbanisme : rénovation, valorisation des ressources, nouveaux usages.

Enfin le dernier temps de cette transition de l'urbanisme circulaire est la mutualisation et la mixité notamment dans les usages.

8.2.3 Changer le modèle d'aménagement

Le projet de territoire prend appui sur l'objectif national de ZAN à l'horizon 2050. Dans ce contexte Mauges Communauté a défini une trajectoire de sobriété foncière ambitieuse avec comme priorité la mobilisation des gisements fonciers sous-occupés et un renouvellement urbain contraint et dont la nécessité suit le principe de la séquence éviter – réduire – compenser.

L'objectif vise une réduction de plus de la moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la première décennie après la loi « Climat et Résilience » (2021-2030) par rapport à la décennie de référence (2011-2020), puis une réduction de l'artificialisation nette des sols à partir de 2031 pour tendre vers l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050.

Est également inscrit au projet, la valorisation du potentiel de renaturation, dans une approche de l'artificialisation nette, par l'identification de zones de renaturation qu'il conviendra d'identifier

dans les plans locaux d'urbanisme au sein des zones identifiées aux PPRI ou au sein des espaces connus comme sensibles aux phénomènes d'inondations, en cohérence avec les armatures écologiques, paysagères et patrimoniales.

Pour parvenir à ce projet, le projet de PAS précise les priorités d'aménagement stratégique. La nécessité d'adapter le développement à la disponibilité des ressources notamment de l'eau est un préalable.

8.3 Axe 3 Vivre et construire ensemble les transitions

8.3.1 Oser l'ambition d'un territoire attractif

Le territoire a choisi de s'inscrite dans une dynamique démographique positive. Cette ambition nécessite de renforcer l'offre d'habitat, d'équipement et service.

Afin de ne pas apporter des pressions supplémentaires aux espaces agro-naturels, ces nouveaux espaces et aménagements sont projetés au sein des centres urbains et réfléchis à l'échelle de chaque pôle.

Afin de répondre à cet objectif en termes de structuration de l'offre de mobilité, un plan de mobilité territorial est défini et s'attache à s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone à l'horizon 2050.

8.3.2 Créer et diversifier les capacités d'accueil

Cette remobilisation de l'existant doit s'inscrire également dans une approche de qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale à la fois pour les espaces publics, l'habitat ou bien les zones d'activités économiques.

La valorisation du cadre de vie, la préservation du patrimoine et du paysage sont d'autant plus de composantes à valoriser pour garantir la réussite dans l'attractivité de nouvelles populations.

8.3.3 Faciliter des expérimentations favorables à de nouveaux usages

Le projet de PAS projette la transition démographique et souhaite attirer de nouvelles populations. Dans cette optique l'offre d'habitat, de service et d'équipement doit évoluer.

L'organisation de l'armature urbaine s'attache à préserver des services élémentaires au plus près des habitants (enfance, commerce, services, culture, sport, loisirs, action sociale, santé…).

Le projet d'aménagement projette de valoriser les éléments forts des armatures écologiques, patrimoniales et paysagères au sein du tissu urbanisé comme espace commun de qualité pour le cadre de vie et l'animation de l'espace public à partir de la mise en continuité de liaisons douces, d'aménagement d'espace d'animation de plein air, de la végétalisation d'ilot de fraicheur, de la renaturation de friches… Ces composantes rejoignent le fil conducteur politique souhaité : celui d'un territoire respirable.

Analyse des objectifs du PAS

3° Une analyse exposant :
a) Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

9. Analyse et évolution du PAS

Le PAS des Mauges a été un projet co-construit à la fois par les élus, le Conseil prospectif d'IdéO Mauges et les habitants du territoire lors d'événements dédiés.

Ces contributions ont été mobilisées lors de rencontres avec les élus du territoire pour venir alimenter un processus itératif de rédaction du PAS. Une première version (v0) a été transmise aux communes, avant de la partager aux partenaires publics associés (v1). Les retours sont consolidés dans le document (v2) qui a été soumis au débat en conseil communautaire du 23 octobre 2024.

Le Projet d'Aménagement Stratégique a fait l'objet d'une analyse sur la prise en compte des enjeux environnementaux au fil de l'eau. L'évaluation environnementale propose ici une analyse du PAS dans sa version définitive d'octobre 2024.

La question de la sobriété et de l'optimisation foncière, de la lutte contre l'étalement urbain et l'application du ZAN transparaissent dans les différents axes du document. Ce sont des sujets majeurs dont les élus du territoire ont su s'emparer.

Le projet de PAS porte un projet régénératif et donne une place importante à la transition sous toutes ses formes (urbaine, économique, sociale) et à la résilience. Les choix effectués s'appuient sur des permanences du territoire et notamment l'armature « écologique, paysagère et patrimoniale ».

Les orientations et objectifs en la matière permettent d'identifier de très nombreuses incidences prévisibles positives sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques associés et sur l'adaptation aux changements climatiques.

10. Analyse environnementale du PAS

Chacune des orientations du PAS a été analysée au regard de l'ensemble des composantes environnementales.

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 1. Conforter les continuités écologiques, paysagères et patrimoniales 1.1 Reconnaître les grands paysages
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le PAS a pour ambition d'affirmer la lisibilité des armatures écologiques, paysagères et patrimoniales considérées comme un socle permanent de l'identité du territoire. Le projet met en œuvre une politique volontariste sur la valorisation du paysage et des patrimoines ainsi que la préservation de la qualité des sols, des continuités écologiques et de la biodiversité. Les grandes composantes paysagères sont valorisées : L'eau, les cours d'eau structurants, le bocage et la préservation de l'activité agricole. La Loire est valorisée en tant que porte d'entrée du territoire et à la croisée des grandes connexions viaires, fluviales des entités paysagères. La protection paysagère ne peut être dissociée de la protection de la biodiversité et notamment du patrimoine paysager local à préserver. Les effets indirects de la protection des paysages sont multiples. La préservation des grandes entités paysagères permet indirectement de préserver les espaces agro-naturels des Mauges et limitent ainsi l'artificialisation des sols. Elle favorise le maintien de l'utilisation agricole des sols du territoire. Elle permet également de maintenir les espaces propices au stockage carbone (zones humides, bocage) et lutte contre le changement climatique à l'échelle locale (espaces non urbanisés permettant de garantir des espaces de fraîcheurs à proximité des villes et villages). Les paysages par leurs différentes facettes (bocage, plaine agricole, vallées alluviales…) sont le support de la biodiversité locale et où s'appuient les corridors écologiques du territoire. Le maintien des paysages des Mauges a un rôle majeur dans la préservation de la ressource en eau à la fois sur son aspect qualitatif que quantitatif. Son maintien participe également à la préservation de la qualité de l'air en opposition aux métropoles voisines fortement urbanisées. Les paysages des Mauges participent également à la lutte contre l'accroissement des risques naturels (rôle épuratoire pour les inondations notamment). **De nombreuses incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 1. Conforter les continuités écologiques, paysagères et patrimoniales 1.2 Affirmer la singularité des ambiances paysagères et patrimoniales
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le PAS souhaite promouvoir la diversité et la singularité des paysages des Mauges en réponse à l'accroissement du risque d'une homogénéisation et d'une standardisation des espaces de vie et de production. La valorisation des principaux sites identitaires du territoire passe à la fois par de la promotion touristique mais doit également prendre en compte les dynamiques économiques, résidentielles et d'aménagement du territoire. L'appropriation de l'espace urbain et rural par le patrimoine historique est une composante que s'attache à conserver le projet d'aménagement. **Des incidences positives sont prévisibles pour cet objectif sur le paysage et le patrimoine.** **Des incidences pourraient néanmoins être générées sur les espaces agro-naturels, les milieux naturels, les ressources et l'accroissement de la production de déchets si le développement touristique était mal encadré et géré localement.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	+/-	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable **1. Conforter les continuités écologiques, paysagères et patrimoniales** **1.3 Veiller au rôle fondamental des sols pour la régénération du socle écologique et nourricier**
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le PAS reconnaît la plurifonctionnalité des sols à la fois pour l'activité agricole, pour la biodiversité, la captation du carbone ou encore le cycle de l'eau. Un sol vivant joue un rôle majeur également pour le cycle de l'eau (fonctionnalité de zones humides, amélioration de la qualité des eaux, régulation du risque inondation, résilience du territoire face aux effets du changement climatique). Le maintien de sol de qualité favorise également de meilleures qualités agronomiques et accompagne l'amélioration des qualités agri-environnementales des sols. Le projet d'aménagement vise à la réduction de la consommation foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols. En complément, le PAS donne également des orientations sur la remobilisation et la restauration des sols pollués et des friches urbaines. Quand celles-ci ne sont pas envisageables, il est projeté de mobiliser des activités à faibles valeurs environnementales/écologiques (infrastructure d'énergie, industries). La recherche d'espaces de renaturation s'inscrit également dans cette optique de revalorisation des sols et de maximisation des capacités écologiques. **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 2. Renforcer l'armature urbaine 2.2 Prioriser le développement sur le maillage urbain dense
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le PAS a fait le choix d'une organisation multipolaire portée par les pôles principaux. Ces pôles ont pour rôle de supporter la densification urbaine dans un objectif de limitation de la consommation foncière des espaces agro-naturels. Les pôles principaux sont garant du fonctionnement des bassins de vie et proposent les principaux supports : commerces, services, mobilité, équipements publics, santé, culture… Les pôles complémentaires sont positionnés au contact de pôles principaux et ils ont vocation à assurer les liens entre le Sud et le Nord du territoire. Ils disposent des fonctions clés à l'interface des pôles principaux et pôles de proximité. Ces pôles bénéficient d'un cadre de vie, paysager ou architectural le plus souvent de qualité. Les pôles de proximité sont définis selon les spécificités locales. Des impacts indirects sont également attendus : Le maillage dense des pôles principaux permet également d'organiser de la mobilité de courte distance et favorise la décarbonation des mobilités et ainsi une meilleure qualité de l'air. **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 2. Renforcer l'armature urbaine 2.2 Renforcer les connexions des Mauges dans l'archipel urbain régional
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le PAS souligne la position de carrefour des Mauges entre Nantes, Angers et Cholet. Le projet prévoit l'amélioration des lignes de transports ferroviaires : Cholet – Nantes, Nantes – Angers et Angers – Cholet et notamment des aménagements des gares locales (Chemillé, Torfou). Les lignes des gares du Nord Loire ont des fonctions essentielles dans l'économie locale (flux quotidiens vers les métropoles) et dans l'activité touristique. Le projet projette également une amélioration des infrastructures routières aux abords des centralités et aux endroits accidentogènes. Une meilleure connexion aux réseaux de transports collectifs extérieurs est recherchée. L'intégration des modes actifs en complément des mobilités précitées est également recherchée notamment sur l'aspect sécurisation. Le développement de nouvelles mobilités décarbonées (train, transport en commun, modes doux) participe à la diminution des GES à l'échelle du territoire. **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif et sont liées à la décarbonation des mobilités.** **Des incidences potentielles pourraient être occasionnées par la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures routières/cyclables. En premier lieu, elles pourraient générer de la consommation foncière voire de l'artificialisation des sols mais également induire des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	+/-	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 2. Renforcer l'armature urbaine 2.3 Poursuivre la mutualisation amplifiée par la mutation institutionnelle
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS met en évidence l'organisation spatiale des Mauges établie autour des 6 communes nouvelles et de Mauges Communautés. La compétence documents d'urbanisme assurée par les 6 communes nouvelles facilite une vision cohérente du territoire, notamment par la garantie sur le suivi des opérations réalisées, et à une réelle appropriation des projets à l'échelle locale. La révision du SCoT porté par Mauges Communauté a un intérêt stratégique à l'échelle locale. De plus, Mauges Communauté a souhaité renforcer son regard et sa lecture de la consommation effective d'espaces naturels, agricoles et forestiers par un travail de terrain sur la période 2011-2020 et la création d'un observatoire foncier. **Des incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 2. Renforcer l'armature urbaine 2.4 Distinguer des vocations ciblées et complémentaires entre les pôles
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS met en exergue les particularités, atouts et spécificités de chaque pôle du territoire. **Aucune incidence n'est attendue sur les thématiques environnementales.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

Thématique environnementale	Sous-thématique à enjeux	Incidences prévisibles	Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 3. L'humain socle d'un « territoire respirable » 3.1 Déployer les interactions en faveur d'un « territoire respirable » Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS promeut le développement d'un cadre de vie de qualité dans un « territoire respirable ». Cette approche élargie implique un travail conjoint de l'urbanisme avec les volets air-énergie-climat, alimentation, écologie – cycle de l'eau, mobilités et habitat des politiques territoriales. Cet axe vise également à appréhender les effets du changement climatique sur la population et la santé sur plusieurs aspects et à esquisser des solutions d'adaptation : l'adaptation des modes de vie lors des canicules, la mise en place de dispositifs d'accompagnement de nouvelles pathologies infectieuses et allergènes, la lutte contre la précarité énergétique. La mise en œuvre de milieux et de cadres de vie favorables à la santé constitue une orientation stratégique des Mauges et notamment l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur, le développement des pratiques de mobilités douces, la reconquête de l'espace public en particulier dans les bourgs subissant les transits routiers, l'accompagnement dans le parcours résidentiel, la promotion d'une alimentation saine et locale, la réintégration des espaces de nature au sein des pôles et des bourgs, une végétalisation des espaces avec des essences adaptées. **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif et sont liées principalement à la capacité d'adaptation du territoire en lien avec la santé humaine.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 3. L'humain socle d'un « territoire respirable » 3.2 Activer les coopérations et solidarités pour « faire territoire »
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet du PAS est de reconsidérer le rôle du collectif dans les Mauges et notamment par la capacité à participer à la vie du territoire, au tissu associatif riche et diversifié, à la volonté d'entreprendre dans le monde économique, à l'entraide (sociale, intergénérationnelle). Cette ambition de coopération et d'entraide est un levier intéressant à mobiliser dans le cadre de l'adaptation du territoire au changement climatique. **Une incidence positive est prévisible pour cet objectif et sous-objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable 3. L'humain socle d'un « territoire respirable » 3.3 S'engager en faveur de la vitalité des Mauges
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le PAS met en avant la culture de l'engagement et le fort attachement aux marqueurs identitaires du territoire : naturels, ruraux, bâtis, industriels et immatériels. Cet engagement à pris sens dans la création de la marque « Osez Mauges » en faveur d'un engagement bénéfique à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. **Des incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif en lien avec l'attachement aux composantes du territoire à conforter.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 4. S'adapter au changement climatique 4.1 Prévenir et se protéger face aux risques
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS vise plusieurs objectifs : Améliorer la connaissance des risques présents et à venir, repenser les conditions d'aménagement, informer et prévenir sur les mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des espaces face aux risques, adapter les espaces publics pour rendre supportables certains effets du changement climatique, comme la création d'ilots de fraîcheur en période de canicule. Ces objectifs ont un impact direct positif sur deux dimensions environnementales : les risques naturels ou d'origine anthropiques et le changement climatique. De plus ils ont également un impact indirect sur l'artificialisation des sols et la renaturation notamment dans le cadre de création d'îlot de fraîcheur. **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif : risques naturels, nuisances, la renaturation ou l'adaptation au changement climatique.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	+	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	+	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 4. S'adapter au changement climatique 4.2 Assumer une sobriété dans l'utilisation des ressources par les activités humaines pour réduire la consommation et les émissions de GES
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le projet de PAS s'inscrit dans la continuité des travaux de Mauges Communauté sur les volets air-énergie-climat et dans l'objectif du territoire d'être neutre en carbone à l'horizon 2050. Cela implique notamment de : diminuer les consommations d'énergie, limiter les émissions de GES, mettre en œuvre une stratégie de séquestration carbone, créer des espaces de renaturation et amplifier la compensation. La mise en œuvre d'une stratégie de séquestration carbone participera à la préservation des réservoirs de carbone à savoir les milieux agricoles, le bocage, les zones humides…
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	**De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif.**
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 4. S'adapter au changement climatique 4.3 Constituer de ressources stratégiques locales
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+ +/-	Le projet de PAS souligne l'importance de la préservation et la valorisation des ressources locales. La préservation de l'armature écologique, avec notamment la redéfinition de la trame verte et bleue du territoire. La préservation de la ressource en eau par la sobriété des usages, la priorisation des usages de l'eau, l'affirmation du rôle stratégique des zones humides, l'infiltration des eaux dans les sols. La préservation des sols et des ressources du sous-sol par la préservation des fonctionnalités des sols, la priorisation des usages, l'encadrement de l'exploitation des gisements, le recyclage des matériaux, la renaturation des sites et sols pollués, la définition de conditions de remise en état des sites exploités, la lutte contre l'érosion par l'action du bocage. La mise en œuvre d'une stratégie énergétique par la réduction des consommations (sobriété et efficacité), par la promotion de l'autoconsommation collective, le développement des énergies renouvelables dont l'éolien, le photovoltaïque et l'agrivoltaïque. **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif.** **Une vigilance doit être faite quant au développement de la ressource énergétique et notamment le développement des énergies renouvelables pouvant potentiellement générer des pressions sur les milieux agro-naturels, la biodiversité, les paysages ou les ressources.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+ +/-	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+ +/-	
	Trame verte et bleue	+ +/-	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+ +/-	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+ +/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	+	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 5. Mettre en œuvre une fabrique territoriale dédiée à l'économie et l'urbanisme circulaires pour décarboner des activités et des modes de vie 5.1 Réparer pour améliorer l'existant
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS propose de lier l'urbanisme et l'économie circulaire à travers la remobilisation de l'existant. Cela vise à garantir la transmission des armatures écologiques, paysagères, patrimoniales et urbaines du territoire. Et notamment l'amélioration du patrimoine bâti, la transformation du patrimoine bâti existant, l'optimisation du tissu urbain, la mobilisation des savoir-faire et des processus plus frugaux, la remobilisation des sols et de nouveaux usages. Ces ambitions s'inscrivent totalement dans une dynamique de réemploi de l'existant et de refaçonner la ville sur elle-même. Elles s'inscrivent dans plusieurs thématiques environnementales : à la fois l'adaptation au changement climatique, la lutte contre l'artificialisation et la consommation d'espace, la diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques associés, la remobilisation du sol, la diminution des consommations énergétiques et le développement de nouvelles énergies, l'évitement dans la création de nouveaux déchets. **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	+	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 5. Mettre en œuvre une fabrique territoriale dédiée à l'économie et l'urbanisme circulaires pour décarboner des activités et des modes de vie 5.2 Réemployer et recycler
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS propose de lier l'urbanisme et l'économie circulaire à travers un second pan : le recyclage. Dans cette optique le projet de PAS vise notamment à proposer plusieurs cycles d'utilisation des ressources et biens à l'échelle du territoire. C'est notamment le cas pour l'eau (pluviales, usées, boues des STEP), les matériaux issus des chantiers de démolitions, la rénovation du bâti existant, le changement d'affectation du bâti et des usages, la revalorisation du patrimoine et de savoir-faire (notamment industriels). **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	+	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 5. Mettre en œuvre une fabrique territoriale dédiée à l'économie et l'urbanisme circulaires pour décarboner des activités et des modes de vie 5.3 Réunir et mutualiser
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS propose de lier l'urbanisme et l'économie circulaire à travers un troisième pan lié à la « fabrique territoriale » en accord avec l'armature humaine propre aux Mauges. Le PAS se veut facilitateur sur : la mixité des usages à l'intérieur d'un même site, l'intensification des usages pour garantir une pleine occupation d'un site, la division d'espace sous-occupé, l'organisation de temps de sensibilisation dédiés à cette fabrique territoriale. La notion de partage et de mutualisation des espaces et des sites s'inscrit dans une optique de rationalisation des équipements et aménagements et ainsi de limitation de la consommation de l'espace et l'adaptation au changement climatique (nouveaux usages frugaux). **De multiples incidences positives sont prévisibles pour cet objectif et sous-objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire 6. Changer le modèle d'aménagement 6.1 Mettre en œuvre la trajectoire ZAN
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de PAS a défini une stratégie foncière pour répondre aux objectifs du ZAN. Elle s'appuie sur différents objectifs : • Une mobilisation des gisements fonciers, des logements et des espaces vacants ou sous-occupés • Une maîtrise des extensions urbaines à des projets justifiés ; • Une réduction de plus de la moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la première décennie après la loi « Climat et Résilience » (2021-2030) par rapport à la décennie de référence (2011-2020), puis une réduction de l'artificialisation nette des sols à partir de 2031 pour tendre vers l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050 ; • Une valorisation du potentiel de renaturation, dans une approche de l'artificialisation nette, par l'identification de zones préférentielles pour la renaturation (zones inondables) en accord avec les continuités des armatures écologiques, paysagères et patrimoniales. **De multiples incidences positives sont prévisibles sur la consommation foncière, la renaturation et le sol.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire **6. Changer le modèle d'aménagement** **6.2 Identifier les priorités de besoins en foncier**
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Dans le cadre de sa stratégie foncière, le PAS a déterminé plusieurs priorités pour définir les espaces pouvant générer de la consommation foncière. Les priorités sont : • Une gestion du foncier en cohérence avec l'armature urbaine ; • Un développement équilibré entre les vocations résidentielles et économiques ; • Une adaptation de l'offre d'accueil économique selon les principes de la fabrique territoriale dédiée à l'économie et l'urbanisme circulaires ; • Un équilibre recherché entre l'optimisation de la consommation d'espaces et la préservation de la qualité du cadre de vie ; • Un confortement recherché des fonctions des pôles et des autres bourgs par la modernisation des équipements existants et le déploiement de nouvelles infrastructures au sein de leurs centralités ; • Une nécessité d'adapter le développement à la disponibilité des ressources notamment de l'eau. Il est important de souligner que le projet de PAS conditionne le développement à la capacité des ressources environnementales disponibles, et notamment sur la disponibilité en eau. **De multiples incidences positives sont prévisibles sur la consommation foncière, la renaturation et les ressources.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 7. Oser l'ambition d'un territoire attractif 7.1 Un objectif démographique pour définir les besoins en logements
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le projet de PAS s'appuie sur la dynamique démographique régionale. Il prévoit l'accueil de nouveaux habitants tout en intégrant les évolutions de la population connues : formes de ménages (desserrements des ménages), vieillissement de la population. Même si l'effort est projeté sur une diminution de la consommation d'espace, l'augmentation du nombre d'habitants pourra néanmoins occasionner de la consommation foncière liée à de l'habitat, la nécessité de développer les services ou les équipements. De plus, cette croissance démographique pourra également générer des pressions indirectes sur les milieux naturels, le paysage, les ressources disponibles (notamment l'eau). L'accueil de nouveaux habitants va également accroitre certaines pollutions ou nuisances et notamment sur la pollution de l'eau (qualité des eaux) et sur la gestion des déchets et les émissions de GES. **De nombreuses incidences potentielles sont induites par le choix d'un scénario de croissance démographique pouvant potentiellement générer des pressions multiples sur les milieux agro-naturels, la biodiversité, les paysages, les ressources naturelles.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+/-	
	Adaptation au changement climatique	+/-	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	+/-	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+/-	
	Pollution du sol	+/-	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+/-	
	Pollution de l'air	+/-	
	Déchets	+/-	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 7. Oser l'ambition d'un territoire attractif 7.2 Une revalorisation des centres, notamment des pôles, pour une visibilité accrue à l'échelle régionale
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de PAS propose d'affirmer l'armature urbaine à l'échelle régionale. Il prévoit en ce sens de diriger ses efforts de développement sur les pôles principaux (accueil de population et équipement). En parallèle, le projet prévoit de rendre les espaces urbains plus qualitatifs (espaces verts, mobilités douces). Pour tous les pôles, l'objectif est de s'appuyer sur l'armature écologique, paysagère et patrimoniale pour construire les projets locaux. L'armature urbaine proposée répond aux objectifs du ZAN et ainsi de limiter le développement urbain de façon diffuse. La dimension qualitative recherchée au sein des espaces urbanisés participe à repositionner l'homme dans le projet tout en garantissant un cadre de vie et des aménités de qualité favorables aux enjeux environnementaux du territoire. **De multiples incidences positives sont prévisibles sur la consommation foncière, le paysage et la renaturation.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 7. Oser l'ambition d'un territoire attractif 7.3 Des investissements sur des équipements stratégiques et complémentaires
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de PAS propose l'amélioration de l'offre d'équipements et services coordonnée entre les communes du territoire grâce à la mutualisation mise en place au niveau de la Communauté d'Agglomération. Ces initiatives de mutualisation concernent différentes thématiques : l'économie circulaire, les établissements d'éducation, la santé et l'action sociale, l'offre culturelle et sportive, la communication via les outils numériques, la valorisation du patrimoine. La stratégie de mutualisation engagée par le territoire promeut une organisation et un partage des équipements à l'échelle des communes du territoire. Cette dynamique permet ainsi de rationaliser les besoins, notamment en équipements, en bâtiments ou en ressources. **Aucune incidence particulière n'est attendue sur les thématiques environnementales.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 7. Oser l'ambition d'un territoire attractif 7.4 Une organisation des solutions de mobilités cadencées et connectées à l'extérieur
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le PAS inscrit sa stratégie de mobilité territoriale au sein de la trajectoire de neutralité carbone 2050. Pour atteindre ses objectifs démographiques le territoire doit être connecté à ses territoires voisins. Il promeut notamment le développement de la multimodalité, le développement d'alternatives à la voiture individuelles, l'identification de solutions de report modale pour les déplacements domicile-travail, le renforcement de la connexion du territoire aux grands axes routiers et ferroviaires nationaux. Le projet mobilité du PAS s'inscrit dans un objectif de décarbonation à long termes, ce qui est en accord avec les politiques d'adaptation des mobilités et de diminution des GES. **Des incidences potentielles pourraient être occasionnées par la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures routières/cyclables. En premier lieu, elles pourraient générer une consommation foncière voire une l'artificialisation des sols mais également induire des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 8. Créer et diversifier les capacités d'accueil 8.1 Une remobilisation qualitative de l'existant
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de PAS inscrit sa stratégie de développement de l'habitat en accord avec la stratégie foncière qu'il a mis en œuvre sur son territoire. Dans cette mesure, elle projette prioritairement son développement au sein des enveloppes urbaines, avec un objectif de 40% de nouveaux logements sur la première décennie du SCOT Le projet se veut facilitateur pour les mobilités résidentielles. Il s'appuie sur l'existant : rénovation de l'habitat dégradé ou vacant, requalification des friches, réversibilité du bâti, valorisation patrimoniale. **De multiples incidences positives sont prévisibles sur la consommation foncière, les émissions de GES et polluants associés, le paysage et la renaturation.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 8. Créer et diversifier les capacités d'accueil 8.2 Une intensification des formes urbaines
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS propose un projet en rupture avec l'offre d'habitat existante en proposant des conditions d'accueil diversifiées et en accord avec les besoins des populations actuelles. Cette ambition s'accorde avec les enjeux environnementaux mis en évidence sur le territoire. Le projet prévoit la consolidation des offres en centralités, ce qui permet de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques (mobilité de courte distance). Le changement climatique a été pris en compte dans le cadre de l'approche plurifonctionnelle de la densité en intégrant la nécessité d'espaces respirables, îlots de fraîcheur…. De plus, il est clairement exposé une recherche de performance environnementale sur le plan énergétique, acoustique, paysagère, patrimoniale ou écologique. **De multiples incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et sous-objectif.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 8. Créer et diversifier les capacités d'accueil 8.3 Une optimisation des espaces économiques
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le projet de PAS projette son développement économique dans le cadre du ZAN. Il promeut de nouvelles conditions d'aménagements en accord avec les objectifs du ZAN et économe en foncier. Il est privilégié en premier lieu des objectifs de densification, de remobilisation des espaces peu occupés, ou en friches. La requalification de l'existant permet également d'apporter d'intégrer de nouveaux critères environnementaux (mobilités douces, production d'énergie, GIEP, etc.) Si la recherche de la mixité des fonctions est recherchée, la gestion des problématiques environnementales est bien identifiée comme à questionner dans tous les projets (nuisances olfactives, sonores, trafics…). Le projet de PAS souhaite également être facilitateur de l'accueil des entreprises de l'économie circulaire (en accord avec la Fabrique Territoriale). Une valorisation des commerces de centralité est recherchée à travers notamment un travail sur la remobilisation des espaces vacants, sur les façades ou bien l'accessibilité piétonne. Le développement de l'activité touristique est projeté sous l'angle des transitions : tourisme vert et durable en accord avec l'armature écologique, paysagère et environnementale. L'activité agricole est également identifiée comme un support du tourisme local avec le développement de l'agritourisme. Cette ambition pourra néanmoins occasionner des pressions supplémentaires sur l'activité agricole, les paysages, les milieux naturels et la biodiversité. L'activité agricole pour son rôle principal nourricier est également soutenue dans le PAS avec la nécessité de préserver les espaces agricoles fonctionnels et majeurs de l'économie locale. Il n'en exclut pas pour autant les possibilités de mutation de l'activité agricole. **Des incidences potentielles pourraient être occasionnées et induire des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 8. Créer et diversifier les capacités d'accueil 8.4 Une valorisation de sites emblématiques
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le projet PAS souhaite mettre en avant une politique de valorisation de ses sites emblématiques, axe fort dans les armatures écologiques, paysagères et patrimoniales des Mauges. La valorisation de ce patrimoine est assurée par sa mise en lisibilité sur le plan touristique, par ses capacités d'accès et par les capacités d'accueil des touristes. La préservation de ces sites (naturels ou architecturaux), la consolidation des connaissances sur ces derniers ou bien encore leur entretien et préservation dans le temps sont des éléments clairement identifiés dans le projet politique. Cette valorisation doit être au service de l'armature écologique, patrimoniale et paysagère. **De multiples incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et sous-objectif.** **Une vigilance quant au développement touristique mal maîtrisé qui pourrait occasionner des incidences potentielles et des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales.** **De plus, le tourisme pourrait également potentiellement accroitre certaines pollutions liées aux déplacements (émissions de GES et qualité de l'air), de l'eau et augmenter la production de déchets.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+/-	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+ +/-	
	Trame verte et bleue	+ +/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	+/-	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	+/-	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+/-	
	Déchets	+/-	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 9. Faciliter des expérimentations favorables à de nouveaux usages 9.1 Un accompagnement de la transition démographique
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS projette une transition démographique de sa population. Afin de garantir cette mutation le projet prévoit de travailler sur plusieurs axes à la fois sur les formes et typologie du bâti, sur le parcours résidentiel des différents publics, sur l'accès aux logements pour tous (séniors, jeunes actifs, travailleurs saisonniers, gens du voyage…), sur l'innovation. La relocalisation de services de proximité aux plus près des nouvelles offres d'habitat promeut également une diminution des déplacements et donc des émissions de GES. **Des incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et sous-objectif notamment sur la décarbonation des mobilités par un repositionnement de l'habitat et des services/équipements au sein des centralités et qu'ils proposent des adaptations de l'habitat.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Thématique environnementale	Sous-thématique à enjeux	Incidences prévisibles	Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 9. Faciliter des expérimentations favorables à de nouveaux usages 9.2 Un maillage renouvelé pour déployer l'offre de proximité Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le PAS propose une organisation et un nouveau maillage des pôles au plus près des habitants dans le but de renforcer les centralités. Il promeut une revalorisation des bourgs par une offre de proximité. Cette offre se structure autour de nouveaux commerces et l'accueil de nouveaux logements en prenant appui sur l'armature écologique, paysagère, patrimoniale et urbaine. Le projet vise également à tisser des liens avec l'activité économique locale : les parcs d'activités de proximité support de fonctions complémentaires ou bien encore l'agriculture locale (circuits-courts). Ce nouveau maillage des pôles se veut également intégrateur de nouvelles formes de mobilité des modes doux au sein des centralités aux recherches de modes de mobilité alternatives vers l'extérieur. Ce maillage tend également à faciliter les synergies locales et la coopération de proximité en s'appuyant sur les réseaux numériques. **Des incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et sous-objectif notamment sur la décarbonation des mobilités au sein des centralités.** **Une incidence potentielle sur le développement numérique est perçue par l'augmentation des consommations d'énergie induite.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	+/-	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

			Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions 9. Faciliter des expérimentations favorables à de nouveaux usages 9.3 Une mutualisation inscrite dans l'occupation de l'espace
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés de l'orientation du PAS sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de PAS souhaite s'appuyer sur la mutualisation et la fédération des acteurs locaux. Dans cet objectif, le PAS vise à favoriser l'émergence de nouveaux lieux d'innovation et d'animation dans l'esprit de tiers-lieu productif, partager des lieux afin de consommer moins d'espace et favoriser la coopération, valoriser les éléments forts des armatures écologiques, patrimoniales et paysagères au sein du tissu urbanisé, s'appuyer sur ces expérimentations pour poursuivre l'élan coopératif, propre à l'armature humaine des Mauges et transcender la mutualisation institutionnelle. Cet objectif répond principalement aux enjeux du ZAN dans le cadre de la mutualisation des espaces et des aménagements. **Une incidence positive est prévisible sur cet objectif et sous-objectif en lien avec la consommation d'espace et l'artificialisation.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

Analyse des objectifs du DOO

3° Une analyse exposant :
a) Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

11. Analyse et évolution du DOO

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) précise le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) au travers de prescriptions opposables.

Ce caractère de compatibilité qui s'impose à plusieurs documents (PLU, PLH, plan de mobilité, opération d'aménagement…), exige du DOO une approche pragmatique quant aux capacités à faire des collectivités, et pédagogique dans un souci de clarté vis-à-vis des élus, des services des collectivités, des partenaires et des citoyens.

Plusieurs versions du document ont été réalisées. Cette construction s'appuie sur un travail des élus, services de Mauges Communauté et des parties-prenantes associées au projet. L'analyse du DOO est faite sur la dernière version du document en date de mars 2025.

Le SCoT vise à soutenir la capacité des Mauges à être un territoire respirable.
Cet engagement pris dans le PAS est confirmé dans le DOO aussi bien dans l'accès à l'eau et à sa préservation, la connexion à un espace de nature du bocage ou des bords de Loire, la disponibilité d'une offre de logement adapté et confortable à toute saison, la garantie d'un air de meilleure qualité et de produits locaux… où la communauté humaine et solidaire forme un socle aux Mauges. Il s'agit de prendre en compte les interactions entre environnement, santé et bien-être pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour répondre aux défis climatiques, cette ambition d'être un territoire respirable vise à assurer un cadre de vie pérenne pour l'ensemble du vivant sur les Mauges. Faire évoluer les pratiques d'aménagement dépasse la seule sobriété foncière, pour générer un cadre de vie sain et accueillant pour tous.

12. Analyse environnementale du DOO

Les interactions entre les différentes composantes de l'environnement (eau, air, paysage, biodiversité, …) sont parfois complexes, et des effets antagonistes peuvent apparaître.

Les actions sur l'une d'entre elles peuvent induire des répercussions sur les autres. Il convient donc de bien identifier les effets attendus du projet et d'analyser les actions au regard de leurs possibles effets positifs et négatifs sur l'ensemble des composantes de l'environnement.

Chacune des dispositions du DOO a été analysée au regard de l'ensemble des composantes environnementales.

13. Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire

13.1 Orientation : Intensifier l'armature économique au profit d'une meilleure gestion de l'espace

Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO a souhaité dans cet objectif, apporter des solutions d'adaptation et de transition à l'économie locale à la fois dans sa structuration et dans sa mutation. 1.1.1 Dans cet objectif la priorité est axée sur un développement en accord avec la trajectoire ZAN actée sur le territoire. Le territoire a défini un double objectif pour ces zones d'activités économiques : optimisation foncière (remobilisation de potentiels fonciers existants) et requalification de l'existant. Cela évitera de consommer des espaces agro-naturels supplémentaires. Dans cette optique la reconquête des friches est également un objectif clé visé par Mauges Communauté. Cette reconquête du sol devra permettre d'intégrer de nouvelles fonctionnalités : perméabilité des espaces, gestion des eaux, intégration paysagère et aménagements écologiques. La restauration des sols pollués et/ou dégradés sera également attendue. Cette nouvelle façon de penser l'économie poursuit plusieurs objectifs : urbain, paysager, environnemental, énergétique, patrimonial, mobilité qui permettront de générer des impacts positifs sur le territoire. 1.1.2 La transition du modèle économique local sera garantie par la fédération et la synergie des acteurs locaux autour d'un projet commun. Mauges Communauté souhaite déployer le modèle de l'Ecologie Industrielle Territoriale dans sa stratégie économique (à la fois sur le développement et sur l'existant). Dans cette vision de l'économie circulaire, le volet déchets/ressources est une composante clé que le SCoT souhaite mobiliser. 1.1.3 Dans cet objectif, le DOO impulse que la transition de l'appareil économique local doit également être propice à la transition de l'énergie de sa consommation à sa production. Le bâti est support de choix pour mener cette réflexion (rénovation énergétique, performance environnementale, production EnR). La dimension collective est également recherchée (mutualisation de la production, réseaux d'énergie). Ces orientations auront un impact positif à la fois sur le développement de l'énergie mais également sur les émissions de GES. L'ensemble de ces objectifs et sous-objectifs sont en accord avec la politique du PCAET menée sur le territoire depuis 2020. Ils auront donc un impact positif sur les dynamiques d'atténuation (émission de GES, polluants atmosphériques associés) et d'adaptation au changement climatique. **Des incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et ces sous-objectifs.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie		
	Sol / Sous-sol		
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	+	

Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées			
Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités			
Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de DOO requestionne la notion de centralité. Il invite les PLU à redéfinir ce qui fait centralité en s'appuyant sur la nouvelle armature urbaine définie dans le SCoT. Rappelons que le projet central est la priorisation donnée à la densification des pôles existants ainsi qu'à la lutte contre l'étalement urbain. Les dynamiques de renouvellement urbain sont de nature à avoir des incidences prévisibles positives sur les émissions de GES qui pourraient être plus importantes dans un contexte d'étalement urbain, ainsi que sur la biodiversité en limitant les effets de fragmentations des continuités écologiques. La relocalisation des commerces et services et de l'offre d'habitat dans les pôles ont également des incidences prévisibles positives sur les besoins en énergies fossiles ainsi que les émissions de GES, les nuisances et pollutions associées. La priorisation des opérations à proximité des équipements structurants ainsi que la mixité fonctionnelle recherchée au sein des pôles est favorable au développement d'une mobilité alternative à la voiture et aux déplacements en mode doux. Des incidences positives sur les besoins en énergies fossiles ainsi que les émissions de GES, les nuisances et pollutions associées sont prévisibles. **Des incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et sous-objectif, notamment sur la décarbonation des mobilités au sein des centralités.** **Dans le cadre de cet objectif, une vigilance devra néanmoins être apportée sur les possibles impacts négatifs générés par la cohabitation de certaines activités à proximité des zones d'habitats (nuisances sonores, olfactives, visuelles…).**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+/-	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière			
Sous-objectif : 1.3.1 Affirmer l'armature économique			
Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques			
Sous-objectif : 1.3.3 Programmer la pérennité foncière des ZAE pour garantir une offre dans la durée			
Sous-objectif : 1.3.4 Mettre en œuvre l'intensification des activités économiques			
Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	1.3.1 Le projet de DOO prévoit deux échelons de ZAE : ZAE structurantes et ZAE de proximité. Cette nouvelle lecture permettra de replacer les industries au plus près des besoins : infrastructures routières structurantes, consommateurs et utilisateurs pour les ZAE de proximité. Des incidences positives prévisibles sont attendues concernant les émissions de GES et polluants atmosphériques associés. L'offre économique au sein des centralités permet de répondre à des pratiques du quotidien, au plus près des citoyens (commerces, services et d'équipements). Cet engagement répond aussi aux objectifs de décarbonation de la mobilité. 1.3.2 Le développement économique et la requalification de l'existant doivent être promues sous l'angle de la qualité qu'elle soit architecturale, paysagère ou environnementale. Cette ambition permettra des incidences positives plurielles : renaturation et espace de respiration, gestion écologique des espaces et soutien à la biodiversité, mobilité alternative et mutualisation des équipements de stationnement, désimperméabilisation des sols et gestion intégrée des eaux pluviales, maîtrise de l'énergie et gestion des nuisances (déchets, pollutions lumineuses…) 1.3.3 Des objectifs de pérennité foncière ont été identifiés permettant de garantir une offre économique dans la durée tout en étant en accord avec la politique ZAN soutenue par Mauges Communauté. Les ZAE de proximité doivent se développer préférentiellement en densification et optimisation. A contrario, les ZAE structurantes peuvent être projetées en extension selon des critères clairement établis. Ces objectifs fonciers concours au respect des objectifs de consommation foncière définis par le territoire et permettent de garantir un faible impact sur la consommation foncière. 1.3.4 La mixité fonctionnelle proposée au sein des ZAE permet d'apporter au plus près des services de proximité utiles aux entreprises et aux salariés. Dans cette mesure des impacts positifs sont prévisibles sur de la mobilité de courte distance décarbonée. La mixité fonctionnelle recherchée entre interface urbaine et économique permettra plus de perméabilité entre emplois/zone d'habitat/services ; elle devra néanmoins être traitée avec vigilance. 1.3.5 Les activités isolées bénéficient des possibilités de mixité fonctionnelle proposées au DOO. Ici les conditions de cohabitation seront à étudier avec attention pour ne pas générer d'impacts négatifs, que ce soit aux zones d'habitat et/ou au milieux agro-naturels dans lesquelles elles s'insèrent. Le délaissement de ces sites devra permettre de proposer des opérations de renouvellement urbain, de reconquête du sol (dépollution / renaturation) qui auront un impact positif. **Des incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et sous-objectif notamment sur la sobriété foncière recherchée et la recherche de qualité environnementale mise en évidence.** **Néanmoins, de possibles impacts négatifs pourraient être générés par la cohabitation de certaines activités économiques aux abords des zones d'habitats et espaces agro-naturels (nuisances multiples, pressions sur les ressources, les continuités écologiques, pédologiques et paysagères…) mais également par les possibles extensions urbaines permises pour les ZAE structurantes.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+ +/-	
	Trame verte et bleue	+ +/-	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+ +/-	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+ +/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+ +/-	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+/-	
	Pollution de l'air	+ +/-	
	Déchets	+	

13.2 Orientation : Assurer une offre commerciale équilibrée sur le territoire

Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO propose une structuration commerciale à deux niveaux : Les centralités et les Secteurs d'Implantation Périphérique (SIP). Le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) vient préciser les conditions d'implantation des équipements commerciaux. Le DOO et son volet DAACL prescrit en premier niveau le développement commercial au sein des centralités. Dans cette mesure, l'offre commerciale se trouve au plus près des habitants du territoire et favorise donc de la mobilité de courte distance. Des impacts positifs sont donc prévisibles sur la diminution des GES et les polluants atmosphériques associés. Le second niveau au sein des SIP propose des services complémentaires aux centralités et en réponse aux propositions des agglomérations voisines. Dans cette mesure, l'impact recherché est positif puisque le développement d'une offre commerciale diversifiée évite des déplacements vers les agglomérations proches. Cet objectif est en accord avec les objectifs du ZAN et remobilisation des activités commerciales au plus près des usagers. Le DOO propose également d'encadrer le développement commercial au sein des espaces interstitiels par leur réhabilitation ou leur extension mesurée. **Des incidences positives sont prévisibles sur cet objectif et sous-objectif notamment sur la sobriété foncière recherchée et la recherche de qualité environnementale mise en évidence** **Une vigilance est à avoir quant aux conditions d'aménagement proposées (recherche de performance environnementale) et également aux possibles impacts négatifs sur l'habitat ou les espaces agro-naturels connexes (nuisances multiples, pressions sur les continuités écologiques, pédologiques et paysagères et sur les ressources disponibles…).**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+/-	
	Pollution du sol	+/-	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+/-	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés			
Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines			
Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	2.2.1 Le DOO projette les modalités d'insertion du commerce au sein des centralités. La qualité patrimoniale et architecturale est recherchée notamment dans le commerce en pied d'immeuble. Cette recherche de qualité s'applique également aux espaces publics connexes : mise en scène commerciale des vitrines, valorisation du patrimoine, terrasses, ilot de fraîcheur paysager, parkings, sécurité piétons, stationnement vélos… Des impacts positifs sont prévisibles sur le volet patrimoine et paysage, mais également sur le volet nature en ville avec une réintégration du végétal dans la composition urbaine. Des impacts positifs sont également attendus sur le volet déplacement/mobilité. Le repositionnement du commerce au sein des centralités participe à la décarbonation des mobilités. La sécurisation des cheminements et la redéfinition des poches de stationnement participent également à proposer des alternatives aux usagers (gestion des flux et des vitesses, partage de la route, sécurisation des flux et passages de poids lourds au sein des bourgs…). 2.2.2 Pour l'offre commerciale périphérique, l'ambition première est la requalification : rafraîchissement et paysagement, mobilités alternatives, qualité architecturale, désimperméabilisation, optimisation et mutualisation de l'espace (stationnement, stockage…), énergies nouvelles et renouvelables, traitement des friches, réaffectation des bâtis vacants… Le volet entrée de ville, qualité paysagère et architecturale doit être appréhendé. Les possibles nuisances sont également à identifier pour chaque projet. **Toutes ces initiatives présagent des impacts positifs prévisibles sur les thématiques environnementales.** **Néanmoins, une vigilance est à avoir quant aux conditions d'aménagement proposées pour chaque projet afin de garantir une intégration environnementale et paysagère de qualité localisées le plus souvent à l'interface des espaces agro-naturels (pressions sur les continuités écologiques, pédologiques et paysagères, pressions sur les ressources…).**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+ +/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+ +/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+ +/-	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	+	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

13.3 Orientation : Bâtir un projet touristique intégré à l'environnement

Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures »			
Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement			
Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le DOO propose des prescriptions afin d'affirmer la volonté de développer de façon raisonnée le tourisme du territoire (infrastructures et aménagement nécessaires) : hébergements, lieux de restauration, activités de pleine nature, visite du patrimoine. Le projet prévoit la mise en valeur du patrimoine bâti et environnemental. Une politique de remise en état des sites pour les activités touristiques participe également à la réhabilitation locale par la dépollution ou la renaturation de certains sites. L'intégration de nouvelles activités touristiques au sein de l'activité agricole est possible (changements de destination notamment). Les conditions de mise en œuvre des projets touristiques seront définies dans les PLU et devront prendre en compte l'ensemble des volets environnementaux. Des impacts positifs sont prévisibles sur le patrimoine naturel et bâti mais également sur la remobilisation du sol (renaturation/dépollution). Des impacts seront potentiellement générés sur l'activité agricole et sur les milieux naturels. La conciliation des usages entre les activités touristiques en milieu rural et les activités agricoles devra être privilégiée. Le maintien, l'extension éventuelle ou la création mesurée d'activités agri-touristiques ou éco-touristiques intégrées à l'environnement doivent être assurés dans les documents d'urbanisme. Cet objectif est en accord avec les ambitions du ZAN sur le territoire. L'intégration des risques au développement touristique est bien appréhendée. Les documents d'urbanisme prévoient les conditions d'installations d'activités touristiques saisonnières intégrées à l'environnement et prenant en compte les risques. La gestion environnementale et durable des sites permettra de garantir des impacts positifs sur les thématiques environnementales. Le partage des usages de certains espaces et des modes d'entretiens associés (en particulier avec le monde agricole) sont autant de solutions à mettre en œuvre (impacts prévisibles potentiellement négatifs sur l'activité agricole). **Cet objectif aura des impacts positifs prévisibles sur les thématiques paysage et patrimoine et sur la renaturation.** **Des impacts seront potentiellement générés sur l'activité agricole et sur les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques. La Loire constitue un enjeu majeur de biodiversité à l'échelle du territoire des Mauges.** **De plus des pressions et nuisances pourraient également s'accroître sur : l'eau (qualité et quantité), le sol. L'attractivité touristique pourrait également augmenter la quantité de déchets à gérer localement.**
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+/-	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	+/-	

Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active			
Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le projet de DOO propose une valorisation des chemins et grands itinéraires de mobilité active du territoire : GRP au fil de l'Èvre, itinéraires cyclables touristiques structurant entre Loire à Vélo et Vendée/Choletais, route équestre d'Artagnan, tronçon navigable en canoë – kayak. Ce tourisme par mode doux aura un impact prévisible positif sur les émissions de GES et sur les polluants atmosphériques qui peuvent être associés. Ce développement touristique vert, de pleine nature permettra une valorisation des espaces paysagers, architecturaux et naturels du territoire. De plus, cette nouvelle forme de tourisme, plus intimiste au sein des Mauges, participe à l'adaptation de l'activité au changement climatique en opposition à un tourisme de masse. Le projet identifie clairement les possibles conflits d'usage avec l'activité agricole ou bien encore les possibles pressions sur les espaces naturels ou forestiers. **Cet objectif aura des impacts positifs prévisibles sur les thématiques paysage et patrimoine bâti ou naturel. De plus ce tourisme est projeté sur de la mobilité décarbonée et donc favorable à la diminution des émissions de GES et des polluants associés.** **Le trafic généré par les nouveaux usagers (à pied, vélo ou canoé) sur les axes créés pourrait néanmoins également occasionner des pressions sur les milieux naturels et les continuités écologiques existantes (bocage, cours d'eau, prairies…).**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+ +/-	
	Trame verte et bleue	+ +/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Les documents d'urbanisme devront définir les modalités d'accueil du public itinérant services de réparation, stationnement sécurisés, hébergements, restauration, articulation gare - lignes autocars ou transport à la demande et les connexions aux itinéraires structurants entre les bourgs et lieux d'intérêts (services, commerces, hébergements…) et les lieux d'intérêt (points de vue, éléments de patrimoine…). Cette prescription vise à favoriser des conditions adéquates pour le développement du tourisme local. L'organisation du volet mobilité vers et dans le territoire permettra de proposer des solutions alternatives aux futurs touristes et ainsi limiter l'usage de la voiture individuelle pour venir dans les Mauges. Ainsi cela permet d'éviter des émissions de GES et de polluants atmosphériques induits. Le repositionnement des hébergements, équipements et services liés au tourisme dans les centralités participe à l'attractivité économique locale et limite la consommation de foncier dédié en dehors des centralités. **Cet objectif aura des impacts positifs prévisibles sur les thématiques de la consommation foncière et des émissions de GES/polluants, dans la mesure où le développement touristique est prévu en centralité et favorisé par une mobilité décarbonée.** **Une vigilance néanmoins sur cet objectif car la mobilité décarbonée devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés.** **De plus en raison de l'augmentation des touristes des pressions et nuisances pourraient également s'accroître sur : l'eau (qualité et quantité), le sol. L'attractivité touristique pourrait également augmenter la quantité de déchets à gérer localement.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+ +/-	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+ +/-	
	Déchets	+/-	

Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant			
Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite			
Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	3.4.1 Le projet de DOO promeut la valorisation des grands sites naturels et patrimoniaux dans le respect de la préservation de leurs spécificités paysagère et environnementale. Le projet propose d'adosser les projets d'équipement structurants aux abords des grandes composantes paysagère (bords de Loire) ou sur des marqueurs historiques ou fédérateurs forts pour le territoire. La requalification des espaces publics au sein des centralités et de ses composantes bâti et paysagers participe à cet objectif. 3.4.2 Le projet de DOO propose aux documents d'urbanisme d'organiser les modalités de changements de destination du bâti ou d'installation, à des friches à des fins touristiques en milieu urbain ou agricole. Les impacts prévisibles sont positifs puisqu'ils permettront l'émergence de projets touristiques. La remobilisation de l'existant permet de ne pas mobiliser de foncier dédié pour le développement d'équipements touristiques ce qui est favorable à la non consommation d'espace, à l'évitement d'émissions de GES et de polluants atmosphériques et plus globalement à la stratégie d'adaptation climatique du territoire. **Cet objectif aura des impacts positifs prévisibles sur plusieurs composantes : consommation d'espaces, patrimoine naturel et bâti, biodiversité.** **Des impacts potentiellement négatifs pourraient néanmoins être possibles si les conditions du projet ne garantissent pas le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité. De plus, la non atteint aux ressources naturelles devra être garantie.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+ +/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+ +/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+ +/-	
	Trame verte et bleue	+ +/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

13.5 Orientation : Accompagner une agriculture en mutation

Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le DOO réaffirme le rôle nourricier de l'agriculture des Mauges. La proscription de toute consommation de foncier agricole, ou à défaut la réduire au maximum, la priorité de développement donné au sein des tissu urbain existant, le maintien et la protection des espaces agricoles sur l'ensemble du territoire ont des incidences prévisibles positives sur le maintien des qualités paysagères, de la biodiversité et évite un déstockage de carbone lié à un changement d'affectation des terres. Concernant le foncier agricole (bâtiment d'exploitation, serre, hangar pour les engins agricoles, installation nécessaire aux activités agricoles…), l'objectif est de conforter l'existant. La construction de nouveaux bâtiments ne devra pas accroitre le mitage. L'encouragement et le soutient des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement telles que l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation des sols favorisant une diversité de cultures, qui devra s'adapter au changement climatique a des incidences prévisibles positives sur la qualité de l'eau, les paysages, la biodiversité, la lutte contre l'érosion et les ruissellements, la qualité de l'air et les émissions de GES. Les nouvelles modalités des gestions proposées pour les espaces naturels (pâturage sur les côteaux…) participent également aux incidences positives précitées. **Cet objectif aura des impacts positifs prévisibles sur l'activité agricole et les composantes environnementale du territoire.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le milieu agricole est le support de nombreuses mutations. Le projet prévoit de nombreuses dispositions permettant de garantir des impacts environnementaux positifs : • La valorisation du patrimoine végétal : maillage bocager, des arbres et des haies • L'organisation des maillages de chemin en support des chemins agricoles existants permettant des cheminements doux pour des usages locaux ou touristiques • Le développement de nouvelles pratiques autour de la culture de l'eau (pénétration et stockage de l'eau dans le sol avec l'amélioration de la qualité des sols notamment en matière organique, adaptation des pratiques culturales réserves de stockage d'eau dans le respect des enjeux environnementaux, réutilisation des eaux usées, etc.) • La préservation des zones humides pour leur rôle hydraulique, épuratoire et de stockage carbone • L'appui du milieu agricole pour la gestion des espaces urbains (pâturage, gestion des vergers…) • Le développement d'une alimentation en circuit-courts de proximité en réponse à l'adaptation de notre alimentation à l'échelle locale • Le développement encadré des énergies renouvelables en accord avec les dispositions prises par le territoire **Cet objectif aura des impacts positifs prévisibles sur l'activité agricole et les composantes environnementale du territoire.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

15. Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable

15.1 Orientation : Continuer à améliorer la qualité de parc de logements existant

Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de DOO poursuit son ambition sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants en rendant le parc plus vertueux, notamment sur le plan énergétique et sur l'intégration de la dimension patrimoniale du bâti d'intérêt qui marque le territoire. En s'appuyant sur ces politiques publiques en cours ou à venir (dans le cadre du PCAET et du PLH, au travers notamment des OPAH / OPAH RU et de la Maison de l'Habitat), le projet prévoit l'intégration des problématiques environnementales et aura un impact positif. Concernant le volet architectural et patrimonial il est projeté d'améliorer la qualité architecturale du parc de logements en prenant en compte l'identité des lieux par le concours d'une rénovation traditionnelle ou contemporaine. Concernant le volet adaptation aux changements climatiques il est projeté d'accompagner l'innovation dans les pratiques de construction et de réhabilitation (matériaux biosourcés, couleurs…) Concernant le volet énergétique, il est visé des actions de lutte contre la précarité énergétique (confort thermique d'hiver et d'été) mais également la lutte contre l'habitat indigne/insalubre. **Toutes ces mesures engendreront des incidences prévisibles positives sur la valorisation du patrimoine bâti, sur les consommations énergétiques et sur les émissions de GES et polluants atmosphériques liés à des modes de chauffage fossiles. Indirectement, la remobilisation du patrimoine existant permet d'éviter l'étalement urbain.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 5.2 Intégrer la dimension patrimoniale dans la restauration du bâti d'intérêt pour de l'habitat			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le projet de DOO a plusieurs objectifs concernant l'habitat et notamment une forte dimension patrimoniale. L'identification et la protection des éléments remarquables ou ordinaire et constitutifs de l'identité du territoire présents sur le territoire, sont un des leviers proposés par le DOO. L'intégration en amont de chaque des réflexions autour des projets d'aménagement, de requalification de l'espace public et de réhabilitation du patrimoine bâti existant ont une incidence prévisible positive sur le maintien de la qualité architecturale et paysagère. La possibilité offerte de changement de destination de certains bâtiments en zones naturelles ou agricoles est conditionnée à plusieurs paramètres environnementaux : impact maitrisé sur l'activité agricole, projet de qualité sur les volets architectural, paysager et environnemental, accès à l'eau (défense incendie et eaux potable), à l'énergie et compatibilité avec les flux générés par la nouvelle destination. **Cet objectif aura des impacts positifs prévisibles sur le patrimoine local.** **Des impacts potentiellement négatifs pourraient être possibles si les conditions des changements de destination ne garantissent pas le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité. De plus, la disponibilité et la non atteint aux ressources naturelles devra être garantie.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	= +/-	
	Trame verte et bleue	= +/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	+/-	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

15.3 Orientation : Accroître la diversification de l'offre d'habitat

Objectif : 6.1 Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de DOO prévoit d'étoffer son offre d'habitat à l'ensemble de sa population et notamment aux populations séniores ou handicapées. La localisation de ces logements est projetée préférentiellement au sein des centralités et répond aux objectifs de requalification des centre-bourgs. Les prescriptions n'ont en soi pas d'incidences prévisibles sur d'autres thématiques environnementales. **Des impacts prévisibles positifs sont attendus notamment sur la consommation foncière, les émissions de GES et les polluants atmosphériques associés.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 6.2 Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO prescrit des dispositions en faveur de l'amélioration de l'accès au logement pour tous les publics. Différentes actions sont projetées : logements intergénérationnels, nouvelles formes d'habiter, logements évolutifs, hébergements temporaires, logements à destination d'un public fragile (non motorisé) ou population spécifique (gens du voyage). La relocalisation des logements à destination des ménages les plus fragiles au sein des centralités participent à garantir une meilleure inclusion sociale de ces publics et ainsi les rapprocher des équipements, commerces et services. Ces ménages étant non véhiculés, cela évite donc des émissions de GES ainsi que des polluants atmosphériques associés. De plus garantir la réalisation de ces logements au sein des centralités, permet également limiter de la consommation foncière en extension urbaine. **Des impacts prévisibles positifs sont attendus notamment sur la consommation foncière, les émissions de GES et les polluants atmosphériques associés.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

<table>
<tr><th colspan="4">Objectif : 6.3 Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation</th></tr>
<tr><th>Thématique environnementale</th><th>Sous-thématique à enjeux</th><th>Incidences prévisibles</th><th>Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Caractéristiques physiques et climatiques</td><td>Occupation du sol agricole</td><td>=</td><td rowspan="15">Le DOO prescrit des dispositions en faveur de la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation.

L'objectif vise notamment à réglementer la production du logement social au sein des différentes armatures territoriales :
• Dans les pôles principaux - Minimum de 30% de logements publics dans la production neuve de logements
• Dans les pôles secondaires - Minimum de 20% de logements publics dans la production neuve de logements
• Dans les bourgs de proximité - Minimum de 10% de logements publics dans la production neuve de logements

Dans une autre mesure, il est projeté de limiter la production de grands pavillons, au profit de typologies plus réduites, avec des espaces mutualisés.

Les dispositions prises sur la diversification des typologies/statut d'occupation des logements n'ont en soi pas d'incidences prévisibles sur l'environnement excepté sur leur localisation.

La diversification des logements étant projetée au sein des centralité, elle s'inscrit dans la lutte l'artificialisation des sols en extension urbaine et vise à remobiliser du foncier densifiable quand cela est possible. Cette localisation privilégiée vise également à réduire les déplacements motorisés et limite ainsi les émissions de GES et de polluants atmosphériques induits.

De plus, la recherche de mutualisation de certains espaces au sein des opérations d'habitats participe également à ces objectifs environnementaux.

Des impacts prévisibles positifs sont attendus notamment sur la consommation foncière, les émissions de GES et les polluants atmosphériques associés.</td></tr>
<tr><td>Consommation d'espace et artificialisation</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Emission de GES et décarbonation</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Adaptation au changement climatique</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Paysage et patrimoine</td><td>Paysage identitaire et valorisation</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Patrimoine architectural et culturel</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Milieux naturels et biodiversité</td><td>Biodiversité ordinaire et remarquable</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Trame verte et bleue</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Nature en ville et renaturation</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Ressources locales</td><td>Eau</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Energie</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Sol / Sous-sol</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="8">Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine</td><td>Risques naturels</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Risques industriels et technologiques</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'eau</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution du sol</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'air</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Déchets</td><td>=</td></tr>
</table>

15.4 Orientation : Répondre aux besoins de logements dans un modèle sobre en foncier

<table>
<tr><th colspan="4">Objectif : 7.1 Produire une offre de logements pour l'attrait du territoire et les évolutions des ménages</th></tr>
<tr><th>Thématique environnementale</th><th>Sous-thématique à enjeux</th><th>Incidences prévisibles</th><th>Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Caractéristiques physiques et climatiques</td><td>Occupation du sol agricole</td><td>+/-</td><td rowspan="11">L'objectif de croissance démographique de Mauges Communauté s'est arrêté sur un taux d'évolution annuel de 0,30% entre 2020 et 2044 inclus, ce qui porte la population à 130 000 habitants en 2045.

Le territoire a défini un scénario de croissance démographique qui s'appuie sur 3 points :
• Un retour à une légère croissance de population dans les communes qui sont en perte de vitesse, et un confortement pour les autres ;
• Une réduction de la taille moyenne des ménages plus marquée dans les communes où elle est encore élevée ;
• Une récupération de logements vacants plus facile à concevoir dans les communes où la vacance est assez marquée.

En prenant en compte ce qui a été réalisé depuis 2020, c'est 398 logements en moyenne par an pour les 20 années à venir, soit pour la période 2025-2044 inclus, qu'il convient d'envisager.
Ces objectifs sont déclinés par commune.

Les objectifs pris sur la production de logements pourront avoir un impact positif sur la consommation foncière puisque l'un des objectifs est la remobilisation des logements vacants et notamment l'intensification au sein des centralités.

Des incidences négatives pourront cependant apparaitre si cette croissance démographique implique ponctuellement un développement en extension urbaine ou si les modalités de son implantation impliquent des pressions sur les milieux agro- naturels, le paysage et le patrimoine, la biodiversité et les continuités écologiques, la mobilisation des ressources locales…</td></tr>
<tr><td>Consommation d'espace et artificialisation</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Emission de GES et décarbonation</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Adaptation au changement climatique</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Paysage et patrimoine</td><td>Paysage identitaire et valorisation</td><td>+/-</td></tr>
<tr><td>Patrimoine architectural et culturel</td><td>+/-</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Milieux naturels et biodiversité</td><td>Biodiversité ordinaire et remarquable</td><td>+/-</td></tr>
<tr><td>Trame verte et bleue</td><td>+/-</td></tr>
<tr><td>Nature en ville et renaturation</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Ressources locales</td><td>Eau</td><td>+/-</td></tr>
<tr><td>Energie</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Sol / Sous-sol</td><td>+/-</td></tr>
<tr><td rowspan="8">Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine</td><td>Risques naturels</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Risques industriels et technologiques</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'eau</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution du sol</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'air</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Déchets</td><td>=</td></tr>
</table>

Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO souhaite encourager une transition dans le modèle de production de logements – avec un aspect plus qualitatif des biens. L'encouragement à l'intégration des principes de l'architecture bioclimatique (ensoleillement/orientation), la prise en compte du paysage et de la végétalisation des opérations, ont des incidences prévisibles positives sur la valorisation du patrimoine bâti, sur la biodiversité et les continuités écologiques, la nature en ville, sur l'eau, le sol et sur l'adaptation au changement climatique. La recherche d'aménagements favorables à un cadre de vie de qualité sont préconisés (intimité, nuisances sonores, co-visibilité, espaces de respiration etc.) ce qui implique des impacts prévisibles positifs sur le volet nuisances/santé. Cet objectif vise également à accentuer la production de logements au sein de l'enveloppe urbaine et relever la densité bâtie des opérations de construction dans les espaces urbanisés et en extension urbaine. Dans cette mesure, l'objectif permet d'éviter l'étalement urbain ou le contraindre très fortement. **Des impacts prévisibles positifs sont attendus notamment sur la consommation foncière et la performance environnementale recherchée dans les nouvelles constructions.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie		
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

15.5 Orientation : Confirmer l'armature territoriale par le maillage des équipements et services

Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO donne des préconisations en faveur d'un rapprochement des services/équipements/commerces au plus près des habitants du territoire. Cet objectif est en accord avec les objectifs de diminution de la consommation foncière en extension urbaine. De plus, il a un impact prévisible positif sur les mobilités permettant ainsi des mobilités de courtes distances et si possibles décarbonées évitant ainsi potentiellement des émissions de GES et polluants atmosphériques. Parallèlement à ce développement en centralité, le DOO préconise de s'appuyer sur les technologies numériques pour déployer une offre de services de proximité notamment sur le volet santé. Cet objectif générera néanmoins des incidences négatives sur la consommation énergétique. La vitalité du territoire respirable des Mauges s'appuie sur un urbanisme favorable à la santé avec la volonté de créer des espaces de convivialité et de rencontres permettant une activité récréative ou sportive. De plus, Une ambition climatique est clairement recherchée avec le souhait de limiter l'impact sanitaire des périodes caniculaires par le recours à des aménagements dédiés : espaces verts, surfaces végétalisées, intégration de l'eau dans les espaces publics, perméabilité des espaces, usage de matériaux à fortes albedo. Les impacts recherchés ici permettent de favoriser l'adaptation au changement climatique en mobilisant notamment le recours au végétal, à la renaturation, l'eau, le sol… **Des incidences positives sont attendues notamment sur la consommation foncière et sur l'adaptation.** **Le recours au numérique va générer une augmentation des consommations d'énergie.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	-	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	L'organisation de l'armature urbaine et des polarités définies comme des espaces stratégiques offrant une diversité de services/équipements et de commerces indispensables à la population, pour vivre, travailler, s'approvisionner, apprendre, être en forme, s'épanouir et se déplacer permettent d'avoir des incidences prévisibles positives sur les besoins en énergies fossiles ainsi que les émissions de GES, les nuisances et pollutions associées. Leur mise en réseau, mutualisation, modernisation et notamment le développement l'émergence de nouveaux lieux d'innovation et d'animation dans l'esprit de tiers-lieu productif multi-usages et modulables permettent aussi de répondre au nouveau besoins (coworking, ressourcerie…) et sont en accord avec les nouveaux modes de penser et de faire l'économie local en accord avec l'adaptation au changement climatique. **Des incidences positives sont attendues notamment sur la consommation foncière, sur les émissions de GES/polluants atmosphériques associés et sur l'adaptation au changement climatique.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

15.6 Orientation : Améliorer les dessertes vers et entre les pôles de l'armature urbaine

Objectif : 9.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	A travers son projet de DOO, le SCoT souhaite proposer une transition des mobilités au sein de son territoire et notamment des mobilités automobiles. En ce sens, il préconise de développement de solutions alternatives : l'étude de développement de transports collectifs/partagés, mise en service de lignes de covoiturage, rabattement vers des transports partagés ou organisés, mutualisation et partages des équipements (stationnements, véhicules…). Cet objectif a un impact prévisible positif sur la diminution des GES et des polluants associés. **Des incidences positives sont attendues notamment sur la mobilité décarbonnée.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	En compléments des objectifs liés à la transition de la mobilité automobile, le DOO préconise également des objectifs en faveur une d'une mobilité douce, piétonne ou cyclable. Cette nouvelle mobilité est encadrée par la définition d'aménagements dédiés (voies douces, pistes cyclables), la redéfinition des espaces pour chacun au sein de l'espace public, la sécurisation des itinéraires et des traversées de bourgs (notamment avec les flux de poids-lourds). Le DOO propose également des dispositions afin d'encadrer les flux liés à de la logistique urbaine (livraison). Cet objectif a un impact prévisible positif sur la diminution des GES et des polluants associés. **Des incidences positives sont attendues notamment sur les émissions de GES et des polluants atmosphériques et l'adaptation des mobilités.** **Une vigilance néanmoins sur cet objectif car la mobilité décarboné devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés.** **Ces nouveaux aménagements pourront générer des incidences potentielles sur les espaces agro-naturels, la biodiversité et les continuités écologiques et les paysages. Des pressions seront possibles sur les ressources locales : eau, sol…**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	= +/-	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le DOO dans sa nouvelle organisation territoriale projette la création de pôles d'échanges multimodaux et également des aires structurantes de covoiturage. Des objectifs sont entendus en matière de stationnement : déploiement d'équipements de stationnements sécurisés vélo à proximité des établissements recevant du public, regroupement et mutualisation des poches de stationnements au sein de l'espace public afin de favoriser de nouveaux usages et de la déimperméabilisation des sols, prévoir l'intégration paysagère et environnementale des aires de stationnement. **Des incidences positives sont attendues notamment sur les émissions de GES et des polluants atmosphériques et l'adaptation des mobilités.** **Une vigilance néanmoins sur cet objectif car la nouvelle organisation des mobilités devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés.** **De la consommation foncière sera potentiellement induite pour la création des pôles d'échanges multimodaux / des aires structurantes de covoiturage.** **Ces nouveaux aménagements pourront générer des incidences potentielles sur les espaces agro-naturels, la biodiversité et les continuités écologiques et les paysages. Des pressions seront possibles sur les ressources locales : eau, sol…**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	= +/-	
	Patrimoine architectural et culturel	= +/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	= +/-	
	Trame verte et bleue	= +/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

15.8 Orientation : Renforcer les connexions avec les pôles de l'archipel régional par les réseaux structurants

Objectif : 10.1 Renforcer la centralité et l'intermodalité des gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le DOO projette un renforcement des centralités et veut promouvoir l'intermodalités des gares du territoires avec les territoires voisins. Il est notamment projeté la réalisation le développement de liaisons douces entre les gares et les centralités, des services de rabattements vers les gares, un renforcement de l'accessibilité vers les gares voisines. Ces objectifs auront des impacts prévisibles positifs sur la diminution des GES et des polluants associés car ils sont principalement favorables à une mobilité décarbonés (trains/modes doux). **Des incidences potentiellement négatives pourront être générées lors de la réalisation de ces aménagements à la fois sur la biodiversité, les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol...** **De la consommation foncière sera potentiellement induite pour la création des aménagements dédiés à la mobilité.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	= +/-	
	Patrimoine architectural et culturel	= +/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 10.2 Poursuivre la sécurisation des axes routiers structurants			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Le projet de DOO projette la sécurisation des axes routiers structurants du territoire. Il est notamment question d'une réflexion sur le partage de la route avec la nécessité sur certains axes de réaliser des aménagements dédiés pour la sécurisation de tous les modes de transports et notamment au sein de certaines zones urbanisées. **Ces objectifs ont des incidences positives sur la décarbonation des mobilités et les émissions de GES mais également sur la gestion du risque routiers dans les zones urbanisées (passage des poids-lourds, lien avec le risque de transports de matières dangereuses).** **Des incidences négatives pourront potentiellement être générées lors de la réalisation de ces aménagements à la fois sur les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol…** **Ces aménagements occasionneront potentiellement de la consommation de terres agricoles/naturelles et de l'artificialisation des sols (à déterminer selon chaque projet).**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	+	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

Objectif : 10.3 Offrir un haut niveau de service des infrastructures THD et télécom			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Cet objectif du DOO vise à garantir aux habitants des Mauges une qualité d'accès égale aux infrastructure numérique et de télécommunication. Cet objectif à la fois des impacts positifs et négatifs. **Positifs, puisqu'il permet par le recours aux numériques d'effectuer de nombreux services via internet et permets ainsi de limiter des déplacements et donc des émissions de GES et de polluants atmosphériques.** **Négatifs, le développement d'infrastructure numérique nécessite la mise en œuvre d'infrastructures dédiées (antennes et pylônes) qui ont potentiellement des impacts sur le paysage, sur la biodiversité et les continuités écologiques ou bien encore la santé humaine (rayons ionisants).** **De plus, il nécessite une consommation énergétique importante.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	-	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+/-	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

16. Axe 3 : Orienter la trajectoire de sobriété du territoire pour relever les défis du changement climatique

16.1 Orientation : Soutenir les initiatives et actions organisant la transition vers la neutralité carbone des mobilités

Objectif : 11.1 Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO souhaite proposer des solutions de mobilité plus durables autre que la voiture individuelle et inclusives (séniors, PMR). **Cet objectif a des incidences positives sur la décarbonation des mobilités et les émissions de GES, les polluants atmosphériques associés mais également sur l'adaptabilité des mobilités au changement climatique.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de DOO projette dans son projet de territoire la mutation que connait actuellement le secteur automobile, à savoir le passage d'une mobilité thermique à une mobilité électrique. Cet objectif vise à mettre en œuvre le déploiement des bornes de recherche électriques publiques au sein des bourgs et des pôles mais également favoriser le recours à une énergie électrique locale. **Les impacts prévisibles attendus sur l'environnement sont positifs car elle projette l'impulsion d'une énergie décarbonée et non émettrice de polluants atmosphériques et d'origine locale par le développement des énergies renouvelables.** **On peut considérer néanmoins un impact négatif prévisible lié à l'augmentation de la consommation énergétique électrique du territoire.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	+ / -	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 11.3 Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité

Thématique environnementale	Sous-thématique à enjeux	Incidences prévisibles	Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Les ambitions du DOO sont de repositionner les modes actifs comme de déplacement privilégié au sein des bourgs. En ce sens, le projet prévoit un réaménagement des centralités, le développement d'un maillage d'itinéraires cyclables et pédestres en accord avec les objectifs de sobriété foncière, et la sécurisation des aménagements notamment à destination des jeunes publics. Le DOO ambitionne également le recours au numérique pour permettre l'évitement de certains déplacements, notamment ceux liés au domicile-travail. **Les principaux impacts de cet objectif sont positifs (réduction des émissions de GES/polluants atmosphérique liées à la mobilité automobile).** **Il peut être retenu une incidence négative quant aux recours aux technologies numériques car il générera des incidences négatives sur la consommation énergétique.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	-	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

16.3 Orientation : Encourager l'excellence énergétique du territoire des Mauges

Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Mauges Communauté est engagé depuis plusieurs années dans la dynamique territoire à énergies positives 2050. Dans cette mesure, le projet de SCoT poursuit cette ambition qui se décline dans les prescriptions du DOO. Cette transition énergétique est également imposée à la transition économique avec notamment : le développement des énergies renouvelables (imposée en dehors de l'enveloppe urbaine sous condition), l'autoconsommation collective, recherche de solutions innovantes dans une trajectoire d'économies d'énergies. L'exemplarité dans la rénovation du patrimoine publique est aussi attendue. Le développement des énergies renouvelables est impulsé sur le territoire avec des mesures de développement volontariste. Il est conditionné au respect de l'identité paysagère, écologique (TVB) et agricole (charte agrivoltaisme de Mauges Communauté). Il est conditionné pour le photovoltaïque au sol (espaces déjà artificialisés, pollués, en reconversion, à réhabiliter et qui ne peuvent plus être valorisés par l'agriculture ou un renouvellement urbain). Il est interdit dans certains espaces naturels (enjeux naturalistes/paysagers) et encadrés en zone A (application de la charte agrivoltaisme de Mauges Communauté). Le déploiement de solutions innovantes en matière de stockage de l'énergie, d'autoconsommation et de gestion des réseaux énergétiques est à appréhender par des études adéquates. **Les objectifs visés par le DOO ont des impacts prévisibles positifs sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire et également sur la décarbonation de l'énergie du territoire.** **La conditionnalité du respect des composantes paysagère, écologique ou agricole sont bien mentionnées comme un préalable à tout développement, néanmoins des incidences négatives pourraient être potentiellement générées par le développement des énergies renouvelables : sur l'agriculture, sur les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol…**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO préconise la transition énergétique du parc de logement à la fois dans l'existant que dans les opérations neuves en préservant la ressource foncière. Il attendu une recherche d'efficacité et de performance énergétique à la fois dans les formes urbaines et dans le bâti. L'intégration énergétique ne doit pas compromettre la qualité architecturale du bâti ou les paysages identitaires locaux. Cet objectif permet plusieurs impacts positifs sur les thématiques environnementales : sur l'énergie (maitrise des consommation, efficacité, et performance énergétique), sur les émissions de GES et polluants atmosphériques (liés notamment au mode de chauffage ou produits mis en œuvre pour la rénovation énergétique) mais également sur l'adaptation au changement climatique des bâtiments (confort thermique d'été et d'hiver, intégration des énergies renouvelables, matériaux biosourcés…). **Cet objectif a des incidences prévisibles positives sur l'énergie.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+/-	Dans l'optique d'un territoire d'excellence énergétique, le projet de DOO propose de définir l'aménagement du territoire au regard de la mobilité raisonnée et décarbonée. Un soutien à la mobilité douce du quotidien ou aux nouvelles mobilités douces à créer est impulsée. L'excellence énergétique passe également par une transition avec la façon de se déplacer des dernières décennies. A cette fin, le DOO favorise le développement de l'énergie électrique et prescrit d'avoir une intégration de qualité des infrastructures qui lui sont liées (bornes de recharges). Ces nouvelles formes de mobilité doivent être développées en synergie au sein et vers l'extérieur du territoire. **Des incidences positives sont prévisibles et sont liées à la décarbonation de la mobilité et l'adaptation des pratiques de déplacement.** **Le développement des nouvelles mobilités nécessite la mise en œuvre d'infrastructures dédiées (voies douces, sécurisations voiries…) qui occasionneront potentiellement des pressions ou incidences sur les milieux agro-naturels, le paysage, sur la biodiversité et les continuités écologiques, les ressources…** **De plus, ces aménagements pourront générer de la consommation foncière.** **La mise en œuvre de la mobilité électrique et notamment les bornes de recharge nécessitent une augmentation des consommations énergétiques du territoire.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+/-	
	Emission de GES et décarbonation	+	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+/-	
	Patrimoine architectural et culturel	+/-	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+/-	
	Trame verte et bleue	+/-	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+/-	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+/-	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

16.4 Orientation : Climat

Objectif : 13.1 Engager un nouveau modèle d'aménagement plus résilient			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Dans le prolongement des ambitions du PCAET ainsi que dans le cadre de l'application de la fabrique territoriale dédiée à l'urbanisme circulaire (définie dans le PAS) et afin de d'appliquer la Loi Climat et Résilience, le territoire a décidé de limiter l'étalement urbain par une maîtrise de la consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier (ENAF) et de l'artificialisation des sols selon l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050. Cet objectif se traduit pour chaque période étudiée (2011 à 2044 – 5 périodes) et pour les besoins résidentiels (habitats et équipements) et économiques (ZAE et activités touristiques à étendre ou créer). **Une incidence prévisible positive est donc attendu sur le volet consommation d'espace et artificialisation.**
	Consommation d'espace et artificialisation	+	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

<table>
<tr><th colspan="4">Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse</th></tr>
<tr><th>Thématique environnementale</th><th>Sous-thématique à enjeux</th><th>Incidences prévisibles</th><th>Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Caractéristiques physiques et climatiques</td><td>Occupation du sol agricole</td><td>+</td><td rowspan="13">La stratégie climatique déclinée dans le DOO s'appuie sur plusieurs leviers qui mobilisent directement les thématiques environnementales étudiées dans le cadre du SCoT. Cette stratégie a donc une portée positive sur ces dernières.

• Le sol : Protection et amélioration du sol pour ces qualités plurifonctionnelles
• La séquestration carbone : Améliorer la connaissance de la séquestration du carbone du territoire et inciter au développement du stockage de carbone (pratiques agricoles de conservation des sols, des haies et des zones humides agroforesterie…)
• L'adaptation climatique : végétalisation renaturation et perméabilité des espaces publics, recours aux solutions fondées sur la nature (gestions des risques, de l'eau, alimentation, santé…)
• L'amélioration de la qualité de l'air et de la santé

Cet objectif permettra des incidences prévisibles positives.</td></tr>
<tr><td>Consommation d'espace et artificialisation</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Emission de GES et décarbonation</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Adaptation au changement climatique</td><td>+</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Paysage et patrimoine</td><td>Paysage identitaire et valorisation</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Patrimoine architectural et culturel</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Milieux naturels et biodiversité</td><td>Biodiversité ordinaire et remarquable</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Trame verte et bleue</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Nature en ville et renaturation</td><td>+</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Ressources locales</td><td>Eau</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Energie</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Sol / Sous-sol</td><td>+</td></tr>
<tr><td rowspan="8">Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine</td><td>Risques naturels</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Risques industriels et technologiques</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'eau</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution du sol</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'air</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Déchets</td><td>=</td></tr>
</table>

16.5 Orientation : Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité

<table>
<tr><th colspan="4">Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue</th></tr>
<tr><th>Thématique environnementale</th><th>Sous-thématique à enjeux</th><th>Incidences prévisibles</th><th>Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Caractéristiques physiques et climatiques</td><td>Occupation du sol agricole</td><td>+</td><td rowspan="15">La révision du SCoT a permis l'actualisation de la Trame verte et bleue du territoire : SRCE et TVB du SCoT de 2013 avec ajout des Espaces Naturels Sensibles. La déclinaison doit être faite par les documents d'urbanisme locaux.

Plusieurs principes s'appliquent à la préservation des continuités écologiques du territoire dont l'application dans tous projets (zones à urbaniser, stratégies de développement, projets) de la <u>séquence Eviter Réduire et Compenser</u>. Elle s'applique et est à renforcer notamment dans les réservoirs et corridors de biodiversité de la TVB.

Le maillage des corridors écologiques est à préserver et à conforter/préciser dans les documents d'urbanisme locaux.

Le DOO propose une mise à distance des espaces à forte biodiversité (réservoirs/corridors) avec les espaces urbains par la création de zones tampons.

Cette mise à distance est également projetée entre les cours d'eau et les constructions/aménagements aux abords des rivières par le maintien de bandes riveraines.

L'intégration du rôle majeur de l'activité agricole et la prise en compte des enjeux qui lui est liée doit être garantie car cette dernière est la principale gestionnaire des milieux agro-naturels localisés dans les réservoirs et corridors de biodiversité.

Les impacts recherchés concernent principalement les milieux naturels et la biodiversité mais également les espaces agricoles en tant que support de la biodiversité. Les dispositions mises en œuvre permettront des incidences positives prévisibles sur les corridors écologiques sur la préservation de la biodiversité et les ressources eau (ressource et qualité de l'eau), le sol mais également dans la gestion et la régulation des pollutions (eau, sol, air.). Des impacts positifs sont également attendus sur le maintien des paysages.</td></tr>
<tr><td>Consommation d'espace et artificialisation</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Emission de GES et décarbonation</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Adaptation au changement climatique</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Paysage et patrimoine</td><td>Paysage identitaire et valorisation</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Patrimoine architectural et culturel</td><td>=</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Milieux naturels et biodiversité</td><td>Biodiversité ordinaire et remarquable</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Trame verte et bleue</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Nature en ville et renaturation</td><td>+</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Ressources locales</td><td>Eau</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Energie</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Sol / Sous-sol</td><td>+</td></tr>
<tr><td rowspan="8">Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine</td><td>Risques naturels</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Risques industriels et technologiques</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'eau</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Pollution du sol</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique</td><td>=</td></tr>
<tr><td>Pollution de l'air</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Déchets</td><td>=</td></tr>
</table>

Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le projet de DOO souhaite faire de la nature un déterminant important dans la préservation de la santé des habitants des Mauges. Cette ambition passe par la protection du végétal (haie, arbre) et notamment le bocage qui est également une composante majeure de l'armature écologique, patrimoniale et paysagère du territoire. Dans cette mesure les documents d'urbanisme locaux doivent assurer sa protection et engager la séquence ERC si nécessaire. Le DOO aura également un impact positif sur les milieux aquatiques et humides et sur l'eau (ressource et qualité) par le maintien de la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et humides et la préservation des bassins versant hydrographiques. Un impact positif est attendu sur la protection des zones humides : le DOO impose aux documents d'urbanisme locaux la vérification de l'existence ou non de zones humides au sein des gisements fonciers naturels, agricoles ou forestiers d'au moins 5 000 m² Dans les documents d'urbanisme locaux, la définition de nouvelles trames écologiques est également encouragée (trame noire). Le projet de DOO recherche également plus de perméabilité de la nature dans les espaces urbains et met en évidence les besoins de renaturation répondant à de nombreux objectifs : renforcement de la biodiversité de proximité, de gestion des eaux, de protection de la ressource en eau ou encore d'adaptation au changement climatique, d'amélioration du cadre de vie et de la santé. En ce sens, les documents d'urbanisme locaux sont invités à créer des dispositions permettant d'intégrer la nature en ville ou des espaces de renaturation : (OAP sectorielles et/ou thématiques en lien avec le maintien des éléments de biodiversité et les continuités écologiques, espaces à renaturer notamment dans les secteurs contraints par le PPRI/aléas remontées de nappes ou de ruissellement. Dans le cadre du projet SCoT, la création d'un observatoire des zones préférentielles pour la renaturation est projetée (à l'horizon 2030). **De nombreuses incidences positives sont attendues sur les différentes composantes environnementales.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

16.6 Orientation : Le paysage et patrimoine rural, industriel et ligérien - un atout pour (re)penser l'avenir

Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le projet prévoit la préservation des paysages des Mauges pour leur rôle significatifs dans l'armature écologique, patrimoniale et paysagère du territoire. Cette préservation est au service des espaces agro-naturels des Mauges. Leur maintien permet de garantir la valorisation agricole mais également la lutte contre de nombreuses problématiques : préservation des milieux de vallées et des côteaux contre l'enfrichement et la fermeture des milieux, gestion des risques et pollutions (ruissellement, inondations, pollution de l'eau, du sol…). Certains paysages ont un caractère identitaire à conforter : sites ligériens, paysages miniers, industriels. **La valorisation des paysages permet de nombreuses incidences positives sur les composantes environnementales.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

Objectif : 15.2 S'appuyer sur la richesse patrimoniale pour engager une amélioration du cadre de vie			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de DOO souhaite prendre appui sur le patrimoine local (historique, bâti ou culturel) pour proposer un aménagement de qualité et des aménités aux habitants du territoire. Dans cette mesure, il prévoit la mise en valeur du patrimoine local (protégés ou vernaculaires), la mise en lumière du patrimoine (périmètre de protection, traitement urbain, requalification, signalétique, information, interprétation touristique…), la redéfinition des usages des lieux emblématiques sous occupés. Cette valorisation est permise par la requalification des espaces qui accueillent ce patrimoine : les espaces publics, les entrées de villes et traversées urbaines. **Une incidence prévisible positive est projetée pour le patrimoine.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	+	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

16.7 Orientation : Valoriser et préserver les ressources

Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Les ambitions environnementales liées à la ressource en eau ont clairement été définies dans le DOO : • Le sol : Affirmer le rôle des sols dans la gestion de la ressource en eau, • Les capacités des ressources eau souterraines : améliorer les connaissances en vue d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement, • Aménagements favorables aux cycles de l'eau : Mettre en œuvre les principes de l'hydrologie régénératrice • Le stockage de l'eau : en priorité grâce à la gestion intégrée des eaux pluviales • La gestion des ruissellements et la lutte contre l'érosion : mettre en œuvre le principe de Ralentir-Répartir-Infiltrer-Stocker. • La sécurisation de la ressource en eau / activités en lien avec le changement climatique. **Cet objectif permet de nombreux impacts prévisibles positif sur la ressource en eau (qualité, quantité) mais également sur de nombreuses composantes environnementales qui lui sont liées : paysage, milieux naturels, risques, les sols, santé…**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

Objectif : 16.2 Concilier le développement du territoire et ressource en eau			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de DOO souhaite définir un projet de territoire en accord avec les capacités des ressources disponibles et notamment la ressource en eau. Pour assurer le développement du territoire (économique, habitat…), le DOO souhaite sécuriser l'approvisionnement du territoire en ayant recours notamment à l'exploitation de toutes les possibilités de ressources y compris souterraines. La disponibilité de la ressource en eau doit être garantie pour assurer l'attractivité économique du territoire et l'accueil de nouveaux habitants. Il est notamment projeté : la définition de la priorisation des usages, l'infiltration et la gestion des eaux pluviales en privilégiant les solutions fondées sur la nature (préparation de la détection des réseaux eaux pluviales à l'horizon 2030), le soutien à l'innovation et la recherche, le stockage de la ressource sans affecter l'équilibre naturel des milieux et le dialogue territorial autour de l'eau. Le DOO met en évidence la nécessité de localiser les activités consommatrices de la ressource où celle-ci est disponible (en accord avec les études actuelles HMUC/PTGE). Le DOO prescrit également la réalisation d'un Schéma d'adduction en eau potable et d'un Schéma de protection d'incendie en zone urbaine et que le développement de la population soit conditionné à ces derniers. **Ces objectifs permettent d'agir directement et positivement sur la ressource en eau et sur les sols et garantissent une réelle adaptation des usages de l'eau, du partage de la ressource et de protection des milieux naturels.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

Objectif : 16.3 Gérer les eaux usées			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le projet de DOO incite au déploiement de la réutilisation des eaux usées ou des eaux non conventionnelles en accord avec la doctrine de Mauges communauté et dans le respect de la non atteinte des milieux et des ressources en eau (qualité et quantité). **Les incidences prévisibles sont positives sur la ressource en eau. La réutilisation permet ainsi de recycler l'eau et s'inscrit ainsi dans une logique d'adaptation des usages de l'eau (logique de sobriété dans la mobilisation de la ressource en eau).**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	+	Le DOO met en évidence un objectif perméabilité du sol afin de garantir l'infiltration, la gestion des ruissellements mais également la régulation des risques liées aux inondations. La préservation de l'armature sol/eau/bocage permet également de multiples impacts positifs : biodiversité, valorisation économique du bocage, valorisation des paysages et des systèmes agro-naturels. En parallèle, le DOO projette des actions de désimpermébilisation des sols notamment dans les espaces et équipements publics (écoles, parkings) et favorise la renaturation et la régénération des sols. La valorisation des anciens sites d'exploitation et les conditions de leur remise en état doit être garantie et notamment en lien avec les nouveaux usages possibles : agriculture, renaturation, stockage de l'eau. Concernant l'exploitation des ressources du sous-sol, celle-ci doit être en accord avec les objectifs du Schéma régional des carrières et des besoins locaux. Le recyclage des déchet inertes dans une optique d'économie circulaire est recherché comme le recyclage des matériaux issus du renouvellement urbain et foncier. Des impacts positifs sont prévisibles sur les sols et l'artificialisation, les paysages, la biodiversité et la renaturation, l'eau, l'exploitation de la ressource en matériaux du sous-sol ainsi que sur les déchets (valorisation/recyclage). Une ambition complémentaire liée à la valorisation de la ressource déchets et biodéchets est mise en évidence dans le DOO, permettant ainsi des impacts positifs sur le soutien au développement de la méthanisation. **Cet objectif induit des incidences positive sur le sol mais également sur de nombreuses composantes environnementales qui lui sont liées : paysage, milieux naturels, risques, l'eau, l'énergie, les déterminants de santé…**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	+	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	+	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	+	
Ressources locales	Eau	+	
	Energie	+	
	Sol / Sous-sol	+	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	+	

16.8 Orientation : Limiter l'exposition des biens et personnes aux risques et nuisances

Objectif : 17.1 Définir une stratégie intégrant les risques naturels dans les choix d'aménagement du territoire			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Les Mauges sont peu contraints par les risques naturels. Le DOO préconise la prise en compte des dispositifs PPRI / PGRI pour identifier les zones sujettes aux risques inondation, remontées de nappes, ruissellement… Cette identification du risque doit également s'appliquer aux risques : mouvements de terrain, retrait gonflement d'argiles et liés aux cavités. L'urbanisation en lisière des espaces forestiers/boisés est à éviter et les modalités de gestion/entretien/risque notamment incendies devront être précisé. En secteur de risque radon, des mesures particulières sont attendues visant la ventilation et l'étanchéité de l'interface sol-bâtiment. Cette connaissance permettra d'effectuer un choix éclairé des secteurs de projets (en renouvellement ou extension urbaine) ou d'aménagement. **Des incidences positives sont attendues sur la protection des biens et personnes vis-à-vis des risques naturels.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	=	
	Trame verte et bleue	=	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	+	
	Risques industriels et technologiques	=	
	Pollution de l'eau	=	
	Pollution du sol	=	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	=	
	Pollution de l'air	=	
	Déchets	=	

Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique			
Thématique environnementale	**Sous-thématique à enjeux**	**Incidences prévisibles**	**Impacts recherchés des objectifs du DOO sur la thématique environnementale**
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole	=	Le DOO du SCoT met en œuvre plusieurs objectifs pour assurer la protection des biens et personnes au regard des risques technologiques et industriels potentiels ainsi que sur la gestion des possibles pollutions et nuisances. Concernant la préservation de la qualité de l'air extérieur, il est projeté la réalisation de zones tampons aux abords des sites émettant des polluants. Pour la qualité de l'air intérieur, il est encouragé l'installation de dispositions contribuant à améliorer la qualité de l'air intérieur des logements et des établissements publics. Concernant la pollution du sol, il est préconisé le traitement et la dépollution des sites pollués pour leur remobilisation. Concernant la pollution sonore, il préconisé de mettre en œuvre les principes : « Éloigner ; Orienter ; Protéger ; Isoler ». Concernant la pollution lumineuse, il est visé de réhabiliter et optimiser le réseau d'éclairage, préserver les zones peu exposées, réduire la sur-illumination, mettre en place des détecteurs de présence. Cet objectif aura notamment des impacts positifs secondaire sont la préservation des continuités écologiques (trame noire) et la biodiversité. Concernant les nuisances liées aux rayons non ionisants, il est préconisé de tenir compte de la présence des ondes électromagnétiques (lignes HT / THT) dans le choix de localisation du développement urbain à vocation résidentielle. **Cet objectif permet des incidences prévisibles sur la protection des biens et personnes vis-à-vis des risques industriels/techniques mais également sur les nuisances notamment sur la santé humaine.**
	Consommation d'espace et artificialisation	=	
	Emission de GES et décarbonation	=	
	Adaptation au changement climatique	=	
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation	=	
	Patrimoine architectural et culturel	=	
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable	+	
	Trame verte et bleue	+	
	Nature en ville et renaturation	=	
Ressources locales	Eau	=	
	Energie	=	
	Sol / Sous-sol	=	
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels	=	
	Risques industriels et technologiques	+	
	Pollution de l'eau	+	
	Pollution du sol	+	
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	+	
	Pollution de l'air	+	
	Déchets	=	

A la lumière de l'analyse des incidences du DOO, plusieurs incidences négatives potentielles ou effectives ont été mis en exergue.

La mise en évidence de ces incidences relève de plusieurs axes du DOO et concernent des domaines distincts.

- Incidences liées au développement économique

De possibles incidences ont été mises en évidence dans le domaine du développement économique.

Dans le cadre de la politique de remobilisation des zones d'activités économiques existantes et notamment à proximité des centralités, des vigilances sont à avoir sur les possibles impacts négatifs générés par la cohabitation de certaines activités à proximité des zones d'habitats. Ces nouvelles activités seront à intégrer dans leur environnement proche tout en considérant les possibles contraintes : nuisances sonores, olfactives, visuelles, trafic…

- Incidences du développement du tourisme

Le développement du tourisme parait comme un enjeu majeur pour le territoire mais constitue également un enjeu majeur pour la biodiversité et notamment pour la façade ligérienne.

La Loire constitue un enjeu majeur de biodiversité à l'échelle du territoire des Mauges et au niveau régionale. A ce titre elle est inscrite au titre des sites NATURA 2000.

La réalisation des aménagements touristiques, les infrastructures de mobilités ou l'arrivée de de nouvelles populations pourront occasionner des impacts sur l'activité agricole et sur les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques.

Le trafic généré par les nouveaux usagers (à pied, vélo) sur les axes créés pourrait provoquer des pressions sur les milieux naturels et les continuités écologiques existantes (bocage, cours d'eau, prairies…). La mobilité décarbonée devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés.

De plus des pressions et nuisances pourraient également s'accroître sur : l'eau (qualité et quantité), le sol.

L'attractivité touristique pourrait également augmenter la quantité de déchets à gérer localement.

Pour le paysage et le patrimoine, des impacts potentiellement négatifs pourraient être possibles si les conditions du projet ne garantissent pas le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité.
Les conditions des changements de destination doivent garantir le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité. De plus, la disponibilité et la non atteinte aux ressources naturelles devra être assurée.

- Incidences de la mobilité

La mobilité décarbonée devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés.
Néanmoins de la consommation foncière sera potentiellement induite par la réalisation des infrastructures dédiées, pour la création des pôles d'échanges multimodaux / des aires structurantes de covoiturage.

Ces nouveaux aménagements pourront générer des incidences potentielles sur les espaces agro-naturels, la biodiversité et les continuités écologiques et les paysages. Des pressions seront possibles sur les ressources locales : eau, sol…

La mise en œuvre de la mobilité électrique et notamment les bornes de recharge nécessitent une augmentation des consommations énergétiques du territoire

- Incidences du développement démographique

Des incidences négatives pourront apparaitre si cette croissance démographique implique ponctuellement un développement en extension urbaine ou si les modalités de son implantation impliquent des pressions sur les milieux agro- naturels, le paysage et le patrimoine, la biodiversité et les continuités écologiques, la mobilisation des ressources locales.

- Incidences du développement des énergies renouvelables

La conditionnalité du respect des composantes paysagère, écologique ou agricole sont bien mentionnées comme un préalable à tout développement, néanmoins des incidences négatives pourraient être potentiellement générées par le développement des énergies renouvelables : sur l'agriculture, sur les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol...

- Incidences du développement des infrastructures numériques (antennes, pylônes)

Le développement d'infrastructure numérique nécessite la mise en œuvre d'infrastructures dédiées (antennes et pylônes) qui ont potentiellement des impacts sur le paysage, sur la biodiversité et les continuités écologiques ou bien encore la santé humaine (rayons ionisants).

Le recours au numérique va générer une augmentation des consommations d'énergie.

Mesures d’évitement, de réduction, et de compensation intégrées au DOO

5° La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;

17. Mesures relatives au milieu physique, climat et consommation d'espaces

Rappel des enjeux environnementaux
Géologie • Permettre une valorisation de la richesse géologique territoriale (notamment du géosite), dans le respect des enjeux environnementaux et écologiques propres à chaque site. Climat • Intégration des enjeux du PCAET aux politiques publiques d'aménagement du territoire, • Maintien de la dynamique de diminution des GES, • Prise en compte des risques du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre et des solutions qu'il peut apporter (émissions non énergétiques liées à l'élevage), • Identification des potentiels de stockage carbone du territoire et la définition de solutions opérationnelles, • Adaptation du territoire et des activités humaines aux évolutions climatiques Biogéographie • Valorisation des grandes entités biogéographique présentes dans les Mauges, • Protection du bocage, • Développement de la nature dans les villes répondant au double enjeu de maintien/retour de la biodiversité et de lutte conte les ilots de chaleurs en zones urbaines Artificialisation des sols • Réduction de l'artificialisation des sols liés au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux…

Occupation du sol agricole	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**

Consommation d'espace et artificialisation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.1 Affirmer l'armature économique • Sous-objectif : 1.3.3 Programmer la pérennité foncière des ZAE pour garantir une offre dans la durée • Sous-objectif : 1.3.4 Mettre en œuvre l'intensification des activités économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**
Objectif : 6.1 Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap Objectif : 6.2 Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques Objectif : 6.3 Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation	**Evitement**
Objectif : 7.1 Produire une offre de logements pour l'attrait du territoire et les évolutions des ménages Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue	**Evitement**
Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement**

Emission de GES et décarbonation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.1 Affirmer l'armature économique • Sous-objectif : 1.3.3 Programmer la pérennité foncière des ZAE pour garantir une offre dans la durée • Sous-objectif : 1.3.4 Mettre en œuvre l'intensification des activités économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**

Objectif : 6.1 Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap Objectif : 6.2 Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques Objectif : 6.3 Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation	**Evitement**
Objectif : 7.1 Produire une offre de logements pour l'attrait du territoire et les évolutions des ménages Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction** **Réduction**
Objectif : 9.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité	**Réduction** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 10.1 Renforcer la centralité et l'intermodalité des gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins Objectif : 10.2 Poursuivre la sécurisation des axes routiers structurants Objectif : 10.3 Offrir un haut niveau de service des infrastructures THD et télécom	**Réduction** **Réduction** **Evitement**
Objectif : 11.1 Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité Objectif : 11.3 Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité	**Evitement** **Réduction** **Evitement**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050 Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée	**Evitement** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 13.1 Engager un nouveau modèle d'aménagement plus résilient	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**

Adaptation au changement climatique	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction** **Réduction**
Objectif : 9.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité	**Réduction** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 11.1 Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité Objectif : 11.3 Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité	**Evitement** **Réduction** **Evitement**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050 Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée	**Evitement** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**

18. Mesures relatives au paysage et patrimoine

Rappel des enjeux environnementaux
• Amélioration de la qualité des entrées de bourg et de village-hameau • Préservation/valorisation des perspectives remarquables sur le patrimoine bâti (silhouettes de clochers par exemple) et les paysages identitaires (plateau bocager et val de Loire) • Prise en compte des phénomènes de covisibilités (avec un patrimoine bati, paysager ou naturel remarquable) dans les projets du territoire • Préservation du petit patrimoine viticole (murets, loges de vigne, etc.) • Préservation/valorisation/restauration du patrimoine vernaculaire témoin d'us et coutumes anciennes ou d'activités propres au territoire (fours à chaux, briqueteries, moulins à eau et à vent, etc.) • Préservation des coteaux viticoles afin de garantir le maintien des cônes de vue tournés vers la Loire • Vigilance quant à la qualité architecturale du bâti agricole perceptible depuis des secteurs éloignés • Préservation de la qualité des fronts urbains ligériens, caractéristiques du Val de Loire • Maîtrise du phénomène d'urbanisation diffuse venant empiéter sur l'activité agricole (maintenir une coupure d'urbanisation entre les bourgs et villages-hameaux) • Qualité d'intégration paysagère des franges urbaines (phénomène de privatisation des vues) • Mise en œuvre des projets de renouvellement urbains sur des anciens sites d'activités ou sur des secteurs stratégiques du tissu ancien • Préservation de la qualité architecturale traditionnelle des village-hameaux peu sujets au phénomène d'urbanisation

Paysage identitaire et valorisation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement • Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques	**Evitement**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**

Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Evitement** **Evitement**

Paysage identitaire et valorisation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques	**Evitement**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants Objectif : 5.2 Intégrer la dimension patrimoniale dans la restauration du bâti d'intérêt pour de l'habitat	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères Objectif : 15.2 S'appuyer sur la richesse patrimoniale pour engager une amélioration du cadre de vie	**Evitement** **Evitement**

19. Mesures relatives à la biodiversité et milieux naturels

Rappel des enjeux environnementaux
Biogéographie et milieux naturels reconnus • La garantie des liens fonctionnels entre les différents espaces ayant un rôle environnemental et écologique : espaces boisés, bocage et espaces agricoles, vallées alluviales et cours d'eau, zones humides, • Protection et restauration de la vallée de la Loire et des vallées du territoire, • Préservation et restauration des zones humides, • Reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, • Maintien du réseau bocager et des boisements, • Préservation des milieux relictuels du territoire (pelouses calcaires, landes argileuses, étangs), • Consolidation de l'armature naturelle et de la préservation des espaces naturels pour maintenir la biodiversité remarquable et préserver sur le long terme les ressources naturelles, • Modification des modes d'aménager pour préserver les espaces naturels : Limiter les projets d'aménagement et les extensions d'activités à proximité des sites patrimoniaux (Natura 2000, ZNIEFF...) pour ne pas venir dégrader des habitats naturels et perturber les écosystèmes présents. Nature en ville • Intégration et valorisation de la nature en ville dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et les opérations d'aménagement, • Recensement et connaissance des éléments de biodiversité à l'échelle des communes par l'intermédiaire d'outils dédiés (inventaires écologiques, atlas de la biodiversité) et communication auprès de tous, • Impulsion d'une gestion écologique des espaces verts et espaces de nature en ville afin de favoriser le retour d'une biodiversité ordinaire. Trame verte et bleue • Préservation des cœurs de biodiversité du territoire pour leur fonctionnalité et leurs rôles majeurs, • Identification de réservoirs de biodiversité complémentaires, • Recherche d'une perméabilité écologique du territoire par la préservation les principaux corridors écologiques, • Réduction des discontinuités écologiques dues aux éléments fragmentant afin de limiter le risque de fragmentation, • Restauration de la continuité écologique des cours d'eau, • Mise à jour de la trame verte et bleue des Mauges en lien avec les évolutions réglementaires (SCRE).

Biodiversité ordinaire et remarquable	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**

Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Trame verte et bleue	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Nature en ville et renaturation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement • Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques	**Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**

20. Mesures relatives aux ressources locales

Rappel des enjeux environnementaux

Resource en eau

- L'adéquation des disponibilités de la ressource en eau et avec les besoins actuels et futurs,
- La compatibilité des perspectives d'évolution du territoire (notamment évolution du nombre d'habitants) avec les capacités des stations d'épuration du territoire,
- La sobriété dans les usages de l'eau et mise en œuvre de nouvelles pratiques (outil incitatif par la tarification, réutilisation des eaux usées…)
- La poursuite des efforts et investissements publics concernant la gestion du patrimoine liés à l'eau (évolution des usines de production eau potable, mise en conformité des stations épuration, remplacement des réseaux, gestion des fuites…)
- La Mise en œuvre de politiques ambitieuses sur la gestion des eaux pluviales,
- La maitrise de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols afin de favoriser un écoulement facilité des eaux dans le sol,
- L'amélioration de la qualité des eaux de baignade,
- La mise en œuvre de politiques communales de gestion de la défense incendie

Resource énergique

- La diminution des consommations énergétiques par l'action collective et individuelle,
- Le déploiement de la production d'énergies locales portée par Mauges Energies (solaire, éolien, méthanisation...) en accord avec les ressources du territoire et dans le respect des enjeux du territoire (agricoles, environnementaux, écologiques et paysagers),
- La sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables intégrés aux cœurs des nouveaux projets d'aménagements,
- L'autonomie énergétique du territoire : un équilibre en consommation et production d'énergie à trouver
- La définition consensuelle des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes ou Mauges communauté

Resource du sous-sol

- L'encadrement de l'activité existante d'extraction de matériaux en cohérence avec les besoins de ces activités économiques et les besoins de ressources spécifiques aux gisements d'intérêts régionaux,
- La rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité,
- La valorisation de l'histoire géologique des Mauges qui est riche et particulière et le patrimoine associé (mines, argilières…),
- L'accompagnement et réflexion sur les réaménagements des anciens sites des carrières,
- La mise en œuvre des formes urbaines plus économes des ressources : du sol et du sous-sol (réduction de la consommation d'espace, réemploi des matériaux et granulats), de l'eau (gestion des eaux pluviales, optimisation des réseaux…), de l'énergie (solutions énergétiques, habitats modulables…).

Ressource en eau	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.2 Concilier le développement du territoire et ressource en eau Objectif : 16.3 Gérer les eaux usées Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement** **Evitement** **Evitement**

Energie	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existant	**Réduction**
Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité	**Réduction**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050 Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements	**Evitement** **Réduction**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**

Sol / Sous-sol	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**

Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue	**Evitement**
Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**

21. Mesures relatives aux risques, pollutions et nuisances

Rappel des enjeux environnementaux

Les risques naturels

- Lutte contre les facteurs générant des risques,
- Développement de la « culture du risque » par l'information de la population,
- Prise en compte du grand cycle de l'eau dans les aménagements (gestion intégrée à la parcelle, imperméabilisation des sols…) ;
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis aux risques d'inondation et mouvements de terrains (cavités et risques miniers),

Les risques technologiques et industriels

- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis aux risques technologiques (sites SEVESO) et rupture de barrage,
- Maîtrise de l'implantation des activités à risque et de l'éloignement des zones à vocation d'habitat.

Pollution de l'eau

- Poursuite de la reconquête de la qualité des cours d'eau, des milieux aquatiques et humides à enjeux sur le territoire,
- Maintien des engagements pour la lutte contre les pollutions des cours d'eau et des bassins versants (en cours politique du Grand Cycle de l'Eau à Mauges Communauté),

Pollution des sols

- Maitrise de l'urbanisation à proximité des sites potentiellement pollués.
- Information sur la localisation des sites et permettre la dépollution des sols, notamment dans le cadre de la reconquête des secteurs délaissés (friches, dents creuses urbaines…)

Pollution de l'air

- Poursuite de la dynamique de diminution des polluants atmosphériques à l'échelle du territoire,

Pollution sonore

- Limitation des nuisances sonores provenant des transports routiers en gérant les déplacements et les traversées de bourgs ;
- Adaptation de l'urbanisation aux enjeux liés au bruit : localisation et composition des zones urbaines afin de limiter l'exposition des populations.

Les déchets

- Pérennisation et optimisation du réseau de collecte et des équipements de traitement,
- Poursuite de la valorisation des déchets sur le territoire
- Poursuite du développement des actions de réduction des déchets à la source pour les particuliers et les entreprises
- Soutien au développement de l'économie circulaire par plus de transversalité.

Risques naturels	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue	**Evitement**
Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges	**Evitement**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**
Objectif : 17.1 Définir une stratégie intégrant les risques naturels dans les choix d'aménagement du territoire	**Evitement**

Risques industriels et technologiques	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 10.2 Poursuivre la sécurisation des axes routiers structurants	**Réduction**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution de l'eau	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue	**Evitement**
Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges	**Evitement**
Objectif : 16.2 Concilier le développement du territoire et ressource en eau	**Evitement**
Objectif : 16.3 Gérer les eaux usées	**Evitement**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution du sol	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**

Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue	**Evitement**
Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges	**Evitement**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution du sol Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution de l'air	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.1 Affirmer l'armature économique • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques • Sous-objectif : 1.3.3 Programmer la pérennité foncière des ZAE pour garantir une offre dans la durée • Sous-objectif : 1.3.4 Mettre en œuvre l'intensification des activités économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**
Objectif : 6.1 Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap Objectif : 6.2 Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques Objectif : 6.3 Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation	**Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction**
Objectif : 9.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges	**Réduction**
Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité	**Réduction**
Objectif : 10.1 Renforcer la centralité et l'intermodalité des gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins	**Réduction**
Objectif : 10.3 Offrir un haut niveau de service des infrastructures THD et télécom	**Evitement**
Objectif : 11.1 Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles	**Evitement**
Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité	**Réduction**
Objectif : 11.3 Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité	**Evitement**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050	**Evitement**

Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements	**Réduction**
Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue	**Evitement**
Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Déchets	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Évaluation NATURA 2000

3° Une analyse exposant :
b) Les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

22. Introduction

22.1 Le réseau NATURA 2000

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat.
Cette Directive répertorie plus de 230 types d'habitats naturels, 530 espèces animales et 650 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 23 560 pour 18,5 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forment le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

À la date d'édition du présent rapport, la France a désigné 1 756 sites Natura 2000 dont 221 marins et mixtes : 1 353 sites au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore et 403 sites au titre de la Directive Oiseaux (INPN, 2022). Ces sites concernent 123 espèces d'oiseaux, 102 autres espèces animales, 63 espèces végétales et 132 habitats naturels d'intérêt communautaire (INPN, 2022).

22.2 L'évaluation des incidences

L'article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats-Faune-Flore » prévoit un régime d'évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R414-27 du Code de l'environnement.

La réglementation actuellement en vigueur définit 3 listes de projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

- Pour les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions relevant d'un encadrement administratif existant :
    - Une liste nationale (décret du 9 avril 2010, article R414-19 du code de l'Environnement),
    - Une première liste départementale prenant en compte les spécificités locales (décret du 9 avril 2010, article R414-20 du code de l'Environnement),

- Pour les activités ne relevant d'aucun encadrement administratif :
    - Une liste « régime propre à Natura 2000 » (décret du 16 août 2011, article R414-27 du code de l'Environnement).

La liste nationale cite notamment « *Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-4 du Code de l'Environnement et de l'article L.121-10 du code de l'urbanisme* ». Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont donc soumis à évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport à l'évaluation environnementale globale. Cette dernière, en effet, doit étudier l'impact du document d'urbanisme sur toutes les composantes de l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), air, eau, sol, paysage...

L'évaluation des incidences Natura 2000 ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du document d'urbanisme sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du document d'urbanisme considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures d'évitement et des mesures de réduction d'impact, doivent être adaptées aux incidences potentielles sur les sites du Réseau Natura 2000 et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié leur désignation.

22.3 Méthodologie retenue dans le cadre de l'évaluation des sites NATURA 2000 du SCoT de Mauges Communauté

Ce chapitre de l'évaluation environnementale a pour objectif d'analyser les incidences probables, directes ou indirectes, du projet de SCoT sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur les sites Natura 2000 présents sur le territoire de Mauges Communauté.

22.3.1 Description des sites étudiés

La partie permet de déterminer les sites NATURA 2000 concernés par le SCoT et de les décrire.
Cette description s'appuie sur les formulaires standards de données (FSD) de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Il a été retenu une analyse sur les sites Natura 2000 localisés au sein du périmètre du SCoT étant directement susceptibles d'être touchés par le document, ils feront directement l'objet d'une analyse fine dans la partie suivante.
A noter qu'aucun site NATURA 2000 n'est localisé dans un rayon de 10 km autour du territoire excepté ceux retenus pour l'analyse.

22.3.1 Détermination des incidences et mesures sur les sites NATURA 2000

Les incidences négatives potentielles du SCoT au regard de la sensibilité des sites NATURA 2000 ont été déterminées.

Les mesures intégrées au DOO permettant d'éviter et réduire les impacts potentiels ont été ensuite détaillés, ainsi que les incidences positives du document sur le réseau Natura 2000.

23. Le réseau Natura 2000 à proximité des Mauges

23.1 Les sites retenus

23.1.1 Les sites NATURA 2000 au sein du territoire du SCoT

Sur le territoire du SCoT, la protection NATURA 2000 concerne uniquement les deux communes ligériennes de Mauges-sur-Loire et Orée-d'Anjou.

Les sites NATURA 2000 :

- Une ZSC, au titre de la « Directive Habitat » : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (n°FR 5200622).
- Une ZPS « Directive Oiseaux » : Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé » (n°FR 5212002).

Ces sites couvrent environ 15 000 hectares.

La portion de la Loire sous protection correspond à la vallée alluviale de la Loire de sa partie fluvio-maritime à sa partie fluviale comprenant la zone de Loire endiguée et son lit mineur, complétée des milieux adjacents : vallons, marais, coteaux….

Son intérêt écologique est indéniable grâce à la mosaïque d'habitats très variés et singuliers qu'elle renferme : prairies humides, bocage, vasières, grèves, iles sableuses, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... complété par une diversité de sols et de reliefs (coteaux, berges, iles…), de nombreuses espèces floristiques et faunistiques ont trouvé les conditions favorables pour leur développement (avifaune migratrice, chiroptères, castor, flore…).

A sa grande richesse écologique s'ajoute un fort enjeu paysager à préserver et un patrimoine local héritage de l'histoire de la Loire comme grand fleuve navigable.

A retenir :

- 51 espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la directive ont été observées sur le site de la ZPS.
- 16 habitats ont été relevés sur le site dont 3 sont dits « prioritaires » sur la ZSC

Les vulnérabilités :

- Déséquilibres morphologiques et hydrauliques liés aux multiples aménagements réalisés sur le fleuve (chenalisation du lit principale, l'assèchement des bras et des boires, érosion des berges, remontées du front de salinité)
- Vigilance nécessaire sur la pression urbaine, touristique et agricole
- Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles et du bocage (disparition des prairies humides, régression des milieux bocagers).

23.1.2 Les sites NATURA 2000 aux abords du territoire du SCoT

Au sein du périmètre des 10 km autour du territoire, deux sites ont été identifiés. Il s'agit des sites suivants :

- Une ZSC, au titre de la « Directive Habitat » : Marais de Goulaine (n°FR FR5202009).
- Une ZPS « Directive Oiseaux » : Marais de Goulaine (n°FR FR5212001).

Type	Identité	Description	Distance au territoire
ZSC	FR5200622	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes	Inclus en partie
ZPS	FR5212002	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes	Inclus en partie
ZSC	FR5202009	Marais de Goulaine	8,4 km
ZPS	FR5212001	Marais de Goulaine	8,4 km

Sites retenus dans le cadre de l'analyse des incidences NATURA 2000

Réseau Natura 2000

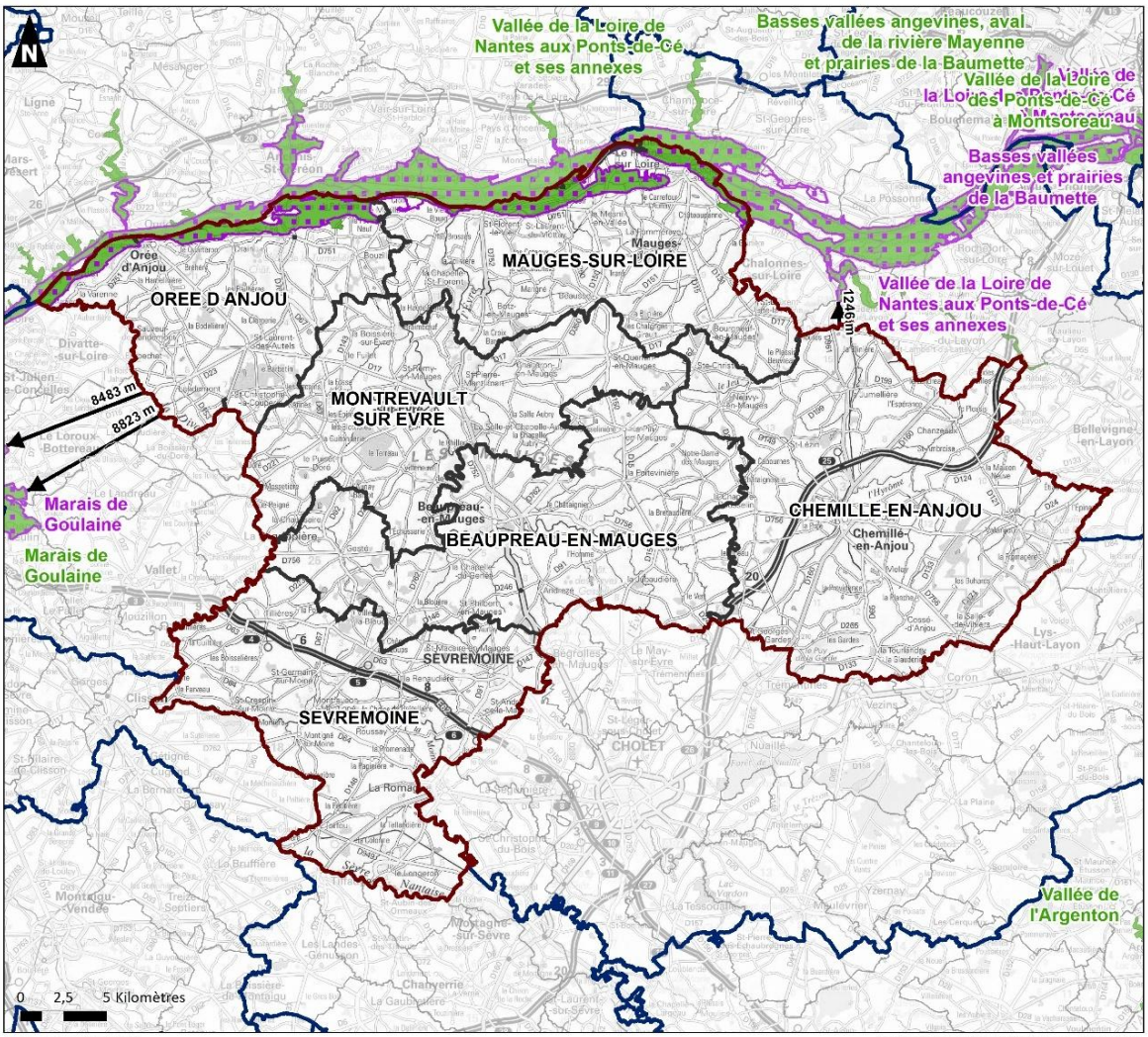

Sources données : INPN
Fond de carte : Cadastre - Scan250

Réalisation : Auddicé Val-de-Loire - mars 2025
Copie et reproduction interdite

- CA Mauges Communauté
- Limite intercommunale
- Limite communale
- Zone de Protection Spéciale
- Zone Spéciale de Conservation

23.2 ZSC « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé »

23.2.1 Présentation générale

La ZSC présente sur le territoire du SCoT (communes d'Orée-d'Anjou et Mauges-sur-Loire) de concerne également la « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes ». Son territoire se superpose à celui de la ZSC présentée ci-après et se compose de ce fait des mêmes habitats.

Indiquons quelques précisions permettant d'apprécier la spécificité de cette section vis-à-vis du reste de la Loire. Le gradient d'hygrométrie et les circulations hydrauliques qu'offre la Loire sont favorables au développement de différents groupements riverains soumis à la dynamique des marées, boisements alluviaux, zones de marais dans les parties latérales et quelques vallées adjacentes... La diversité des substrats (s'expliquant en partie par le passage du Bassin parisien au Massif armoricain), la pente, l'orientation des côteaux accentuent la richesse des milieux. De plus, le trajet d'est en ouest du fleuve ouvre la vallée aux influences océaniques et crée des microclimats favorables aux plantes méridionales. De nombreuses espèces animales et végétales trouvent dans la vallée les conditions nécessaires à leurs cycles biologiques dont certaines sont très originales comme nous le verrons ci-après.
Le site est également très important pour les oiseaux et fait aussi à ce titre partie du réseau Natura 2000.

23.2.2 Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 16 dont un habitat prioritaire (d'après le FSD, actualisée en janvier 2014). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau ci-après.

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*	1%	101,47	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*	0%	0,05	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de *l'Hydrocharition*	2%	247,64	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Bonne
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*	0%	0,31	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Bonne
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p.	5%	777,95	Bonne	15% ≥ p > 2%	Bonne	Bonne

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
4030	Landes sèches européennes	0%	0,62	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de *l'Alysso-Sedion albi*	2%	3,99	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)	2%	2,51	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6410	Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)	2%	3,96	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1%	89,61	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	7%	1233,2	Bonne	15% ≥ p > 2%	Moyenne / réduite	Bonne
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1%	35,8	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*	0%	1,3	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0%	0	Significative	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
91E0*	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)	1%	124,61	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative
91F0	Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior*	1%	228,84	Bonne	2% ≥ p > 0	Bonne	Significative

Habitats inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE présents au sein de la ZSC

23.2.3 Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Tout comme pour les habitats, sont données ci-après les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 nommé la « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » au titre de la directive « Habitats ».

Ici encore, les espèces peuvent être regroupées selon trois cortèges :

- Les milieux mésophiles à hygrophiles (inondables) y compris les pièces d'eau isolées au sein desquels on note la présence d'amphibiens (Triton crêté) ou au sein d'arbres matures des insectes saproxyliques (Le Capricorne du chêne, Le Lucane cerf-volant, Le Pique-prune) ;
- Les milieux ouverts secs sur coteaux, formations rocheuses et cavités qui abritent en particulier les espèces de chiroptères ;

- Les milieux aquatiques de cours d'eau et hygrophiles alluviaux favorables aux mammifères aquatiques (comme la Loutre d'Europe), aux odonates (l'Agrion de Mercure), poissons (la Lamproie de rivière…) et certains mollusques comme la Mulette épaisse. Notons aussi la présence de l'Angélique des Estuaires, une apiacée pouvant atteindre 2 m et appréciant les ripisylves eutrophes de l'estuaire. Elle est présente uniquement dans 5 départements en France.

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1607	Angélique des estuaires	*Angelica heterocarpa*	Sédentaire	5 ≥ p > 2%	B	C	Bonne
1428	Fougère d'eau	*Marsilea quadrifolia*	Sédentaire	5 ≥ p > 2%	C	A	Significative
1166	Triton crêté	*Triturus cristatus*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1308	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Reproduction (migration)	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1324	Grand murin	*Myotis myotis*	Hivernage / reproduction (migration)	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1304	Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Hivernage / reproduction (migration)	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1321	Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Hivernage / reproduction (migration)	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1323	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Hivernage (migration)	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1303	Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Hivernage / reproduction (migration)	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1305	Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*	Reproduction (migration)	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1337	Castor d'Eurasie	*Castor fiber*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	B	B	Bonne
1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1087	La Rosalie des Alpes	*Rosalia alpina*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	B	C	Bonne
1088	Le Capricorne du chêne	*Cerambyx cerdo*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	B	C	Bonne
1083	Le Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	B	C	Bonne
1084	Le Pique-prune	*Osmoderma eremita*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
6199	L'Ecaille chinée	*Euplagia quadripunctaria*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	B	C	Bonne
1032	Mulette épaisse	*Unio crassus*	Sédentaire	5 ≥ p > 2%	C	C	Significative
1044	L'Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	Sédentaire	2 ≥ p > 0%	C	C	Significative
1037	Le Gomphe serpentin	*Ophiogomphus cecilia*	Sédentaire	5 ≥ p > 2%	C	C	Significative

1103	**Alose feinte**	***Alosa fallax***	**Sédentaire**	**5 ≥ p > 2%**	**C**	**C**	**Significative**
1102	**Alose grande**	***Alosa alosa***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**C**	**C**	**Significative**
5339	**Bouvière**	***Rhodeus amarus***	**Sédentaire**	**5 ≥ p > 2%**	**B**	**C**	**Significative**
1099	**Lamproie de rivière**	***Lampetra fluviatilis***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**C**	**C**	**Significative**
1095	**Lamproie marine**	***Petromyzon marinus***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**B**	**C**	**Bonne**
1149	**Loche de rivière**	***Cobitis taenia***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**C**	**C**	**Significative**
1106	**Saumon de l'Atlantique**	***Salmo salar***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**C**	**C**	**Significative**

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE au sein de la ZSC

Légende : adapté du FSD. Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ». Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

23.3 ZPS « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes »

La ZPS de la « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » est présente sur la partie nord du territoire du SCoT. Elle s'étend sur les communes d'Orée d'Anjou et Mauges sur Loire.

Elle constitue la dernière section de la Loire avant qu'elle ne se jette dans l'océan atlantique. La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. La partie en aval du site est marquée par le passage d'un régime fluvial à un régime estuarien. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés et souvent originales favorables à l'avifaune : grèves, berges vaseuses, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... Le site se compose pour :

- 30% de prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;
- 20% d' eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;
- 15% d' autres terres arables ;
- 10% de forêts caducifoliées ;
- 10% d' autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines) ;
- 6 % de landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;
- 4 % de forêt artificielle en monoculture (ex : Plantation de peupliers ou d'arbres exotiques) ;
- 2 % de marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières ;
- 2 % de rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente;
- 1 % de pelouses sèches et steppes.

23.3.1 Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Comme indiqué au Document d'Objectifs en vigueur, 18 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (espèces vulnérables, rares, menacées de disparition) ont justifié la désignation de ce site Natura 2000. Elles sont données dans le tableau ci-après ainsi que leur effectif. Indiquons que ces espèces peuvent se regrouper selon 4 cortèges.
Il s'agit des oiseaux :

- Des prairies de la vallée de la Loire ;

- Des marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire ;
- Des ripisylves et du bocage (haies) de la vallée de la Loire ;
- Des grèves sableuses et eaux libres.

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom verna-culaire
A026	*Egretta garzetta*	Aigrette garzette
A094	*Pandion haliaetus*	Balbuzard pêcheur
A023	*Nycticorax nycticorax*	Bihoreau gris
A081	*Circus aeruginosus*	Busard des roseaux
A031	*Ciconia ciconia*	Cigogne blanche
A030	*Ciconia nigra*	Cigogne noire
A027	*Egretta alba*	Grande Aigrette
A197	*Chlidonias niger*	Guifette noire
A029	*Ardea purpurea*	Héron pourpré
A119	*Porzana porzana*	Marouette ponctuée
A229	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
A073	*Milvus migrans*	Milan noir
A338	*Lanius collurio*	Pie-grièche écorcheur
A140	*Pluvialis apricaria*	Pluvier doré
A122	*Crex crex*	Râle des genêts
A034	*Platalea leucorodia*	Spatule blanche
A195	*Sternula albifrons*	Sterne naine
A193	*Sterna hirundo*	Sterne pierregarin

Oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS

Les 2 sites Natura 2000 la « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » du territoire du SCoT, se composent d'habitats de grandes vallées alluviales.

Il s'agit pour l'essentiel de milieux aquatiques et humides favorables à une flore et une faune, diversifiées et remarquables, bien qu'on trouve également des milieux plus secs sur pente et des cavités sur les marges de la vallée tout aussi intéressants.

Il conviendra, et particulièrement sur les secteurs susceptibles d'accueillir les espèces ayant justifié la désignation de ces espaces remarquables, de porter une attention particulière sur les milieux prairiaux, les boisements naturels humides (milieux bocagers et ripisylves), ainsi que sur les habitats dépendant de la dynamique fluviale et du réseau hydraulique associé.

23.4 ZSC " Marais de Goulaine "

23.4.1 Présentation générale

Les sites des Marais de Goulaine ne sont pas localisés au sein du territoire du SCoT.
Ils sont localisés à plus de 8 km à l'ouest du territoire sur les communes de Basse-Goulaine, Chapelle-Heulin, Haute-Goulaine, Landreau, Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles.

Ces deux sites NATURA 2000 se superposent forment une seule et même emprise de 1 514 ha.

Les marais de Goulaine forment une importante dépression marécageuse composée d'une grande diversité de milieux entrecoupés de douves et de canaux : prairies inondables, marais, boisements et bocage. Les intérêts du site sont multiples : floristique et ornithologique (oiseaux, notamment canards et hérons), mais également batrachologique (amphibiens), herpétologique (reptiles), ichtyologique (poissons) et entomologique (insectes).

Le site se compose pour :

- 70% de prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;
- 20 % de marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières ;
- 5 % de forêts caducifoliées ;
- 5% de forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques).

Les principales vulnérabilités du site sont : pollution sur le bassin versant ; botulisme ; gestion artificielle des niveaux d'eau ; recalibrages et curages excessifs des ruisseaux périphériques ; déprise agricole et manque d'entretien du réseau hydraulique du marais ; espèces exotiques envahissantes.

23.4.2 Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 3 dont un habitat prioritaire (d'après le FSD, actualisée en décembre 2024). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau ci-après.

Code Natura 2000	Intitulé	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Evaluation globale
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,3%	4,5	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	1,32%	20	Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne / réduite	Significative
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du *Caricion davallianae*	0,07%	1	Non Significative	/	/	/

Habitats inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE présents au sein de la ZSC

23.4.3 Espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Tout comme pour les habitats, sont données ci-après les espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 nommé la « Marais de Goulaine » au titre de la directive « Habitats ».

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1166	**Triton crêté**	***Triturus cristatus***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**C**	**C**	**Significative**
6199	**L'Ecaille chinée**	***Euplagia quadripunctaria***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**B**	**C**	**Bonne**
1044	**L'Agrion de Mercure**	***Coenagrion mercuriale***	**Sédentaire**	**Non significative**	/	/	/
1065	**Le Damier de la Succise**	***Euphydryas aurinia***	**Sédentaire**	**2 ≥ p > 0%**	**C**	**C**	**Significative**
5339	**Bouvière**	***Rhodeus amarus***	**Sédentaire**	**15 ≥ p > 2%**	**C**	**C**	**Significative**

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE au sein de la ZSC

Légende : adapté du FSD. Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ». Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

23.5 ZPS " Marais de Goulaine "

23.5.1 Espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
A005	*Podiceps cristatus*	Grèbe huppé
A008	*Podiceps nigricollis Brehm*	Grèbe à cou noir
A017	*Phalacrocorax carbo*	Grand Cormoran
A021	*Botaurus stellaris*	Butor étoilé
A023	*Nycticorax nycticorax*	Bihoreau gris
A024	*Ardeola ralloides*	Crabier chevelu, Héron crabier
A025	*Bubulcus ibis*	Héron garde-boeufs, Pique bœufs
A026	*Egretta garzetta*	Aigrette garzette
A028	*Ardea cinerea Linnaeus*	Héron cendré
A029	*Ardea purpurea Linnaeus*	Héron pourpré
A030	*Ciconia nigra*	Cigogne noire
A031	*Ciconia ciconia*	Cigogne blanche
A032	*Plegadis falcinellus*	Ibis falcinelle
A034	*Platalea leucorodia Linnaeus*	Spatule blanche
A043	*Anser anser*	Oie cendrée
A048	*Tadorna tadorna*	Tadorne de Belon
A052	*Anas crecca Linnaeus*	Sarcelle d'hiver
A053	*Anas platyrhynchos Linnaeus*	Canard colvert
A054	*Anas acuta Linnaeus*	Canard pilet
A059	*Aythya ferina*	Fuligule milouin
A061	*Aythya fuligula*	Fuligule morillon
A072	*Pernis apivorus*	Bondrée apivore
A073	*Milvus migrans*	Milan noir
A081	*Circus aeruginosus*	Busard des roseaux
A082	*Circus cyaneus*	Busard Saint-Martin
A094	*Pandion haliaetus*	Balbuzard pêcheur

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
A098	*Falco columbarius Linnaeus*	Faucon émerillon
A103	*Falco peregrinus Tunstall*	Faucon pèlerin
A118	*Rallus aquaticus Linnaeus*	Râle d'eau
A119	*Porzana porzana*	Marouette ponctuée
A123	*Gallinula chloropus*	Gallinule poule-d'eau
A125	*Fulica atra Linnaeus*	Foulque macroule
A131	*Himantopus himantopus*	Echasse blanche
A132	*Burhinus oedicnemus*	Oedicnème criard
A133	*Recurvirostra avosetta*	Avocette élégante
A142	*Vanellus vanellus*	Vanneau huppé
A152	*Lymnocryptes minimus*	Bécassine sourde
A153	*Gallinago gallinago*	Bécassine des marais
A155	*Scolopax rusticola Linnaeus*	Bécasse des bois
A156	*Limosa limosa*	Barge à queue noire
A160	*Numenius arquata*	Courlis cendré
A161	*Tringa erythropus*	Chevalier arlequin
A162	*Tringa totanus*	Chevalier gambette
A164	*Tringa nebularia*	Chevalier aboyeur
A165	*Tringa ochropus Linnaeus,*	Chevalier culblanc
A168	*Actitis hypoleucos*	Chevalier guignette
A176	*Ichthyaetus melanocephalus*	Mouette mélanocéphale
A179	*Chroicocephalus ridibundus*	Mouette rieuse
A183	*Larus fuscus Linnaeus*	Goéland brun
A184	*Larus argentatus Pontoppidan*	Goéland argenté
A193	*Sterna hirundo Linnaeus*	Sterne pierregarin
A197	*Chlidonias niger*	Guifette noire
A222	*Asio flammeus*	Hibou des marais
A229	*Alcedo atthis*	Martin-pêcheur d'Europe
A236	*Dryocopus martius*	Pic noir
A246	*Lullula arborea*	Alouette lulu
A294	*Acrocephalus paludicola*	Phragmite aquatique
A338	*Lanius collurio Linnaeus*	Pie-grièche écorcheur
A734	*Chlidonias hybrida*	Guifette moustac
A773	*Ardea alba Linnaeus*	Grande Aigrette
A855	*Mareca penelope*	Canard siffleur
A856	*Spatula querquedula*	Sarcelle d'été
A857	*Spatula clypeata*	Canard souchet
A861	*Calidris pugnax*	Combattant varié, Chevalier combattant
A889	*Mareca strepera*	Canard chipeau
A604	*Larus michahellis Naumann*	Goéland leucophée

Oiseaux d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS

Au regard des composantes du projet de révision du SCoT des Mauges, des caractéristiques environnementales du territoire des Mauges (ex : milieux ligériens, bocage, réseau hydrographique, etc.), des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 des sites retenus, il a été fait le choix de ne retenir pour l'étude des incidences potentielles du projet révision du SCoT des Mauges sur les sites Natura 2000, tous ceux localisés dans un périmètre de 10 km autour des limites du territoire.

Les sites Natura 2000 retenus sont les suivants :

- ZSC et ZPS « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » ;
- ZSC et ZPS " Marais de Goulaine ".

Une attention particulière est à avoir au regard du site « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » localisé au nord du territoire du SCoT.

Les principales zones d'enjeux sont notamment les prairies, les espaces en eau (marais, rivières, boires et fossés de la vallée de la Loire), le système bocager et les ripisylves de la vallée de la Loire ; les abords des cours d'eau (grèves sableuses et eaux libres).

Les espèces à enjeux ont été définies avec une attention particulière à avoir sur les chiroptères et l'avifaune qui pourraient être impactés selon le développement de projets dans ces espaces sensibles.

24. Analyse des incidences notables prévisibles du SCoT sur le réseau Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet de SCoT sur le réseau Natura 2000 se focalise sur les documents constitutifs du SCoT qui sont susceptibles d'impacter les sites Natura 2000 et notamment le Programme d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) pour sa valeur prescriptive.

L'évaluation des incidences du PAS/DOO du SCoT sur les thématiques environnementales et plus particulièrement au sein des thématiques milieux naturels/biodiversité, paysages et ressources (eau, sol) a mis en évidence plusieurs incidences potentielles (incertaines ou négatives) qui pourraient être générées en cas de mise en œuvre du SCoT.

Ces incidences ne concernent pas directement les sites NATURA 2000 mais impactent directement ou indirectement la biodiversité, les continuités écologiques ou les ressources naturelles du territoires (eau, sol, milieux naturels…).

24.1 Incidences retenues pour le PAS

Axe du PAS / Orientation	Incidences potentielles identifiées
Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable **1.Conforter les continuités écologiques, paysagères et patrimoniales**	**1.2 Affirmer la singularité des ambiances paysagères et patrimoniales** La valorisation des principaux sites identitaires du territoires passent à la fois par de la promotion touristique mais doit également prendre en compte les dynamiques économiques, résidentielles et d'aménagement du territoire. Des incidences pourraient néanmoins être générées sur les espaces agro-naturels, les milieux naturels, les ressources et l'accroissement de la production de déchets si le développement touristique était mal encadré
Axe 1 / Révéler les valeurs d'un territoire respirable **2.Renforcer l'armature urbaine**	**2.2 Renforcer les connexions des Mauges dans l'archipel urbain régional** Des incidences potentielles pourraient être occasionnées par la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures routières/cyclables. En premier lieu, elles pourraient générer de la consommation foncière voir de l'artificialisation des sols mais également induire des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales.
Axe 2 / Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire	**4.3 Constituer de ressources stratégiques locales** Une vigilance à avoir quant au développement de la ressource énergétique et notamment le développement des énergies renouvelables pouvant potentiellement

4.S'adapter au changement climatique	générer des pressions sur les milieux agro-naturels, la biodiversité, les continuités naturelles, les paysages ou les ressources.
Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions **7. Oser l'ambition d'un territoire attractif**	**7.1 Un objectif démographique pour définir les besoins en logements** Les Mauges ont pour ambition de soutenir une dynamique démographique de croissance avec le souhait d'atteindre près de 129 900 habitants en 2045. Ce dynamisme d'accueil de la population est à nuancer au regard du contexte environnemental local. Même si l'effort est projeté sur une diminution de la consommation d'espaces agro-naturels en accord avec la politique de consommation foncière définie par le territoire des Mauges et sur un développement au sein des centralités, l'augmentation du nombre d'habitants pourra également générer des pressions indirectes sur les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques, le paysage, les ressources disponibles (notamment l'eau) et les pollutions (eaux, air…).
Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions **7. Oser l'ambition d'un territoire attractif**	**7.4 Une organisation des solutions de mobilités cadencées et connectées à l'extérieur** Cette nouvelle organisation de la mobilité nécessitera des espaces dédiés et potentiellement de nouvelles infrastructures au sein des centralités et entre chaque centralités (piste cyclables, sécurisation axes routiers…). Des incidences potentielles pourraient être occasionnées par la nécessité de réaliser de nouvelles infrastructures routières/cyclables. En premier lieu, elles pourraient générer de la consommation foncière voir de l'artificialisation des sols mais également induire des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales.
Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions **8. Créer et diversifier les capacités d'accueil**	**8.3 Une optimisation des espaces économiques** Le développement de l'activité touristique est projeté sous l'angle des transitions : tourisme vert et durable en accord avec l'armature écologique, paysagère et environnementale. L'activité agricole est également identifiée comme un support du tourisme local avec le développement de l'agritourisme. Des incidences potentielles pourraient être occasionnées et induire des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales.
Axe 3 / Vivre et construire ensemble les transitions **8. Créer et diversifier les capacités d'accueil**	**8.4 Une valorisation de sites emblématiques** La valorisation de ce patrimoine est assurée par sa mise en lisibilité sur le plan touristique, par ses capacités d'accès et par les capacités d'accueil des touristes. Cette valorisation doit être au service de l'armature écologique, patrimoniale et paysagère. Une vigilance quant au développement touristique mal maitrisé qui pourrait occasionner des incidences potentielles et des pressions sur les milieux naturels, les espaces agro-naturels, les paysages et le patrimoine ou les ressources locales. De plus le tourisme pourrait potentiellement accroitre certaines pollutions liées aux déplacements (émissions de GES et qualité de l'air, de l'eau) et augmenter la production de déchets.

24.2 Incidences retenues pour le DOO

Comme évoqué dans l'évaluation des incidences du SCoT sur l'environnement, plusieurs incidences négatives potentielles pourraient avoir lieu lors de la mise en œuvre du SCoT et notamment dans les prescriptions du DOO (opposables).

Parmi ces dernières, certaines concerneraient les milieux naturels, la biodiversité ou bien encore les continuités écologiques et ont donc une incidence directe ou indirecte sur le réseau Natura 2000, les espèces et habitats qui lui sont liées.

Les principales incidences relèvent :

- Du développement économique, notamment lié à l'intensification des ZAE
- De l'organisation du développement commercial et notamment de l'offre commerciale périphérique,
- Du développement du tourisme et de ces aménagements induits et particulièrement le développement touristique localisé dans la Vallée de la Loire,
- Du développement des nouvelles mobilités et des aménagements nécessaires,
- Du développement démographique prévu en croissance et de la production de logement, équipements, aménagements induits,
- Du développement des énergies renouvelables,
- Du développement des infrastructures numériques (antennes, pylônes)

Le tableau ci-dessous récapitule les objectifs du DOO pour lesquels des incidences ont été identifiées sur les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques.

Axe du DOO / Orientation	Incidences potentielles identifiées
Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire **Orientation : Intensifier l'armature économique au profit d'une meilleure gestion de l'espace**	**Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière** De possibles impacts négatifs pourraient être générés par la cohabitions de certaines activités économiques aux abords des zones d'habitats et espaces agro-naturels (nuisances multiples, pressions sur les ressources, es continuités écologiques, pédologiques et paysagères…) mais également par les possibles extensions urbaines permises pour les ZAE structurantes.
Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire **Orientation : Assurer une offre commerciale équilibrée sur le territoire**	**Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale** Le DOO propose d'encadrer le développement commercial au sein des espaces interstitiels par leur réhabilitation ou leur extension mesurée. Une vigilance est à avoir quant aux conditions d'aménagement proposés (recherche de performance environnementale) et également aux possibles impacts négatifs sur l'habitat ou les espaces agro-naturels connexes (nuisances multiples, pressions sur les continuités écologiques, pédologiques et paysagère et sur les ressources disponibles…).
Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire	**Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés** Pour l'offre commerciale périphérique, l'ambition première est la requalification. Une vigilance est à avoir quant aux conditions d'aménagement proposées pour chaque projet afin de garantir une intégration environnementale et paysagère de qualité localisées le plus souvent à l'interface des espaces agro-naturels (pressions

Orientation : Assurer une offre commerciale équilibrée sur le territoire	sur les continuités écologiques, pédologiques et paysagère, pressions sur les ressources…).
Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire **Orientation : Bâtir un projet touristique intégré à l'environnement**	**Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures »** *Rappelons que la Loire et les milieux ligériens connexes (zones humides, prairies alluviales…) sont des composantes intégrées au site NATURA 2000 Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé.* Des impacts seront potentiellement générés sur l'activité agricole et sur les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques. La Loire constitue un enjeu majeur de biodiversité à l'échelle du territoire des Mauges. De plus des pressions et nuisances pourraient également s'accroitre sur : l'eau (qualité et quantité), le sol. L'attractivité touristique pourrait également augmenter la quantité de déchets à gérer localement. La conciliation des usages entre les activités touristiques en milieu rural et les activités agricoles devra être privilégiée.
Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire **Orientation : Bâtir un projet touristique intégré à l'environnement**	**Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active** Le projet de DOO propose une valorisation des chemins et grands itinéraires de mobilité actives du territoire : GRP au fil de l'Èvre, itinéraires cyclables touristiques structurant entre Loire à Vélo et Vendée/Choletais, route équestre d'Artagnan, tronçon navigable en canoë – kayak. Le projet identifie clairement les possibles conflits d'usage avec l'activité agricole ou bien encore les possibles pressions sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Le trafic généré par les nouveaux usagers (à pied, vélo ou canoé) sur les axes créés pourrait néanmoins également occasionner des pressions sur les milieux naturels et les continuités écologiques existantes (bocage, cours d'eau, prairies…).
Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire **Orientation : Bâtir un projet touristique intégré à l'environnement**	**Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant** Le projet de DOO propose aux documents d'urbanisme d'organiser les modalités de changements de destination du bâti Des impacts potentiellement négatifs pourraient être possibles si les conditions du projet ne garantissent pas le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité. De plus, la non atteinte aux ressources naturelles devra être garantie.
Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable **Orientation : Continuer à améliorer la qualité de parc de logements existant**	**Objectif : 5.2 Intégrer la dimension patrimoniale dans la restauration du bâti d'intérêt pour de l'habitat** La possibilité offerte de changement de destination de certains bâtiments en zones naturelles ou agricoles est conditionnée à plusieurs paramètres environnementaux : impact maitrisé sur l'activité agricole, projet de qualité sur les volets architectural, paysager et environnementale, accès à l'eau (défense incendie et eau potable) Des impacts potentiellement négatifs pourraient être possibles si les conditions des changements de destination ne garantissent pas le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité. De plus, la disponibilité et la non atteinte aux ressources naturelles devra être garantie.

Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable **Répondre aux besoins de logements dans un modèle sobre en foncier**	**Objectif : 7.1 Produire une offre de logements pour l'attrait du territoire et les évolutions des ménages** L'objectif de croissance démographique de Mauges Communauté s'est arrêté sur un taux d'évolution annuel de 0,30% entre 2025 et 2044 inclus, ce qui porte la population à 130 000 habitants en 2045. Des incidences potentiellement négatives pourront apparaitre si cette croissance démographique implique ponctuellement un développement en extension urbaine ou si les modalités de son implantation impliquent des pressions sur les milieux agro-naturels, le paysage et le patrimoine, la biodiversité et les continuités écologiques, la mobilisation des ressources locales…
Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable **Améliorer les dessertes vers et entre les pôles de l'armature urbaine**	**Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable** Une vigilance néanmoins sur cet objectif car la mobilité décarbonée devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés. De la consommation foncière sera potentiellement induite. Ces nouveaux aménagements pourront générer des incidences potentielles sur les espaces agro-naturels, la biodiversité et les continuités écologiques et les paysages. Des pressions seront possibles sur les ressources locales : eau, sol…
Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable **Améliorer les dessertes vers et entre les pôles de l'armature urbaine**	**Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité** Une attention est à apporter sur cet objectif car la nouvelle organisation des mobilités devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés. De la consommation foncière sera potentiellement induite pour la création des pôles d'échanges multimodaux / des aires structurantes de covoiturage. Ces nouveaux aménagements pourront générer des incidences potentielles sur les espaces agro-naturels, la biodiversité et les continuités écologiques et les paysages. Des pressions seront possibles sur les ressources locales : eau, sol…
Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable **Orientation : Renforcer les connexions avec les pôles de l'archipel régional par les réseaux structurants**	**Objectif : 10.1 Renforcer la centralité et l'intermodalité des gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins** Des incidences potentiellement négatives pourront être générées lors de la réalisation de ces aménagements à la fois sur la biodiversité, les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol... De la consommation foncière sera potentiellement induite pour la création des aménagements dédiés à la mobilité.
Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable **Orientation : Renforcer les connexions avec les pôles de l'archipel régional par les réseaux structurants**	**Objectif : 10.2 Poursuivre la sécurisation des axes routiers structurants** Des incidences négatives pourront potentiellement être générées lors de la réalisation de ces aménagements à la fois sur les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol... Ces aménagements occasionneront potentiellement de la consommation de terres agricoles/naturelles et de l'artificialisation des sols (à déterminer selon chaque projet).
Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable **Orientation : Renforcer les connexions avec les pôles de l'archipel régional par les réseaux structurants**	**Objectif : 10.3 Offrir un haut niveau de service des infrastructures THD et télécom** Cet objectif du DOO vise à garantir aux habitants des Mauges une qualité d'accès égale aux infrastructure numérique et de télécommunication. Le développement d'infrastructure numérique nécessite la mise en œuvre d'antennes et pylônes qui ont potentiellement des impacts sur le paysage, sur la biodiversité et

	les continuités écologiques, les ressources locales, ou bien encore la santé humaine (rayons ionisants).
Axe 3 : Orienter la trajectoire de sobriété du territoire pour relever les défis du changement climatique **Orientation : Encourager l'excellence énergétique du territoire des Mauges**	**Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050** La conditionnalité du respect des composantes paysagère, écologique ou agricole sont bien mentionnées comme un préalable à tout développement dans cet axe du DOO. Néanmoins des incidences négatives pourraient être potentiellement générées par le développement des énergies renouvelables : sur l'agriculture, sur les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol...
Axe 3 : Orienter la trajectoire de sobriété du territoire pour relever les défis du changement climatique **Orientation : Encourager l'excellence énergétique du territoire des Mauges**	**Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée** Le développement des nouvelles mobilités nécessite la mise en œuvre d'infrastructures dédiées (voies douces, sécurisations voiries…) qui occasionneront potentiellement des pressions ou incidences sur les milieux agro-naturels, le paysage, sur la biodiversité et les continuités écologiques, les ressources… De plus, ces aménagements pourront générer de la consommation foncière.

25. Présentation des mesures pour éviter et réduire les incidences négatives

25.1 Analyse des mesures proposées

Le projet central de la révision du SCoT des Mauges est de projeter les solutions en réponse aux nouveaux besoins (habitat, développement économique, équipements, infrastructures), les mobilités associées et de renforcer ses éléments identitaires (agricole, paysage et patrimoine).

De plus, le projet de révision du SCoT a donné lieu à un requestionnement de la politique de sobriété foncière, de la Trame Verte et Bleue du territoire qui a permis la définition d'une Trame Verte et Bleue actualisée par rapport à la dernière version du SCoT en vigueur.

Ces deux préalables sont des dispositions favorables à la préservation des sites NATURA 2000 du territoire.

25.1.1 Mesures du projet relatives au développement économique

Dans le cadre du projet de développement économique du territoire, le développement économique se veut prioritairement en renouvellement urbain avec la mobilisation des gisements fonciers des ZAE existantes. L'objectif premier étant la densification de l'existant.

Cette nouvelle forme de développement économique se fait dans une optique d'économie circulaire et dans une recherche de performances environnementales et énergétique assumée. Il est notamment question d'adopter de nouvelles pratiques de gestion des espaces collectifs au sein des ZAE dans le but de préserver l'environnement et le soutien à la biodiversité : maintien ou réintégration du bocage, des arbres et des haies, travail sur la perméabilité des sols, gestion intégrée des eaux pluviales, renaturation et désimperméabilisation des espaces communs…).

L'ensemble de ces mesures visent à proposer des solutions de moindre atteinte à la fois sur la consommation foncière mais également sur les thématiques environnementales qui sont intégrées en tant que composantes à part entière des ZAE.

25.1.2 Mesures du projet relatives à l'organisation du développement commerciale

L'offre commerciale a été confortée dans un triple objectif : d'assurer la trajectoire ZAN, lutter contre l'évasion commerciale et préserver le dynamisme des centralités en proximité.

La localisation préférentielle de l'offre commerciale dans les centralités urbaines permet de limiter les impacts et pressions sur les espaces agro-naturels extérieurs.

L'offre commerciale localisée en périphérie doit quant à elle répondre comme pour les ZAE en premier lieu à de la requalification de l'existant. Cette requalification doit permettre de garantir une qualité urbaine, environnementale et paysagère.

25.1.3 Mesures du projet relatives au développement du tourisme

Le projet de SCoT vise à proposer un développement du tourisme et notamment les pratiques de pleine nature favorables à la santé et à l'environnement.

Les projets touristiques doivent garantir la mise en œuvre de condition d'intégration à l'environnement, à la biodiversité et au milieu rural.

La remise en état des sites au regard des activités touristiques en fin de vie ou qui déménageraient est préconisée en intégrant les enjeux de dépollution / renaturation.

Les documents d'urbanisme doivent assurer le maintien, l'extension éventuelle ou la création mesurée d'activités agri-touristiques ou éco-touristiques intégrées à l'environnement.

Dans les espaces naturels, forestiers et les zones de renaturation, l'accès du public est encouragé dans une démarche de sensibilisation/préservation du milieu. Les stationnements sont intégrés au paysage et adaptés à la sensibilité des sites (mise à distance, imperméabilisation limitée, intégration paysagère…).

Les grands sites naturels et patrimoniaux doivent être valorisés dans le respect de la préservation de leurs spécificités paysagère et environnementale et notamment ceux de l'espace ligérien avec les deux sites classés du Verrou du Val de Loire et le Promontoire du Mont Glonne, les vallées intérieures, les Gardes, les châteaux, parcs et jardins, abbayes, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de Montfaucon-Montigné, Saint-Florent-le-Vieil et Beaupréau.

Les projets de changement de destination pour des hébergements touristiques doivent respecter et prendre en compte les composantes environnementales : pollution lumineuse, limitation de l'imperméabilisation des sols, parti pris architectural du projet dans la continuité de l'identité du site dès lors qu'il est représentatif d'un patrimoine ligérien de caractère…

25.1.4 Mesures du projet relatives au développement des nouvelles mobilités

Le projet de DOO ambitionne de fortes attentes relatives à la mobilité à la fois sur les flux de déplacements (dans et vers les Mauges) mais également les modes de transports (train, vélo, pédestre, automobile…) et leur impact carbone.

Les objectifs projettent notamment de définir des alternatives à la voiture individuelles et le renforcement des connexions du territoire à ses voisins.

Dans cette optique, des aménagements sont nécessaires : voies cyclables, sécurisation routières, aires de covoiturages, renforcement des gares et création de pôles intermodaux.
Le projet prévoit certaines dispositions environnementales comme : la prise en compte des enjeux de consommation foncière dans le maillage des itinéraires cyclables et pédestres, l'intégration paysagère et environnementale des aires de stationnement.

25.1.5 Mesures du projet relatives développement démographique

Le territoire des Mauges souhaite soutenir un développement démographique en concordance avec la dynamique régionale. L'objectif de croissance démographique de Mauges Communauté s'est arrêté sur un taux d'évolution annuel de 0,30% entre 2020 et 2044 inclus, ce qui porte la population à environ 130 000 habitants en 2045.

La principale mesure sur le volet démographique est la concentration du développement de l'habitat au sein des centralités dans une optique de répondre notamment aux objectifs de consommations que s'est fixée Mauges Communauté.

Plusieurs leviers sont mobilisés : récupération de logements vacants, exploitation des gisements fonciers urbains disponibles, densification, travail sur la densité bâti.

La performance environnementale est également attendue.

25.1.6 Mesures du projet relatives du développement des énergies renouvelables

Dans le cadre de son projet « Mauges Communauté territoire à énergie positive 2050 », le recours au développement des énergies renouvelables est recherché.

Le DOO prescrit « Faciliter la mise en œuvre de productions d'énergies renouvelables respectueuses de l'identité paysagère et agricole des Mauges et dans le respect de la charte agrivoltaïsme des Mauges et des prescriptions concernant la Trame Verte et Bleue ».

De plus certaines installations énergétiques comme les parcs photovoltaïques sont fléchées prioritairement au sein des espaces déjà artificialisés, pollués, en reconversion, à réhabiliter et qui ne peuvent plus être valorisés par l'agriculture ou un renouvellement urbain (anciennes décharges, friches, carrières…) et sont interdits dans certains espaces (espaces naturels concernés par des enjeux naturalistes et / ou paysagers) ou sont encadrés (zone A et liés à l'application de la charte agrivoltaïsme de Mauges Communauté).

25.1.7 Mesures du projet relatives au développement des infrastructures numériques

Le projet de SCoT prévoit le recours aux solutions numériques et télécoms afin de limiter notamment les déplacements, faciliter le développement du commerce local, déployer les services de proximité (e-santé, e-commerce, téléformation, e-administration…).

25.2 Mesures favorables à la préservation des sites NATURA 2000

Le projet de SCoT et notamment le DOO propose plusieurs mesures favorables à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques.

Le tableau précise ci-après l'ensemble des mesures visant à limiter les incidences sur les milieux naturels, la biodiversité ou les continuités écologiques ou à préposer des incidences positives sur ces derniers.

Thématiques à enjeux	Mesures retenues
Biodiversité ordinaire et remarquable	Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.2 Concilier le développement du territoire et ressource en eau Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique
	Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques

Trame verte et bleue	Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.2 Concilier le développement du territoire et ressource en eau Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique
Nature en ville et renaturation	Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement • Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol

26. Conclusion

Au regard de l'analyse des incidences NATURA 2000, il a été mis en évidence les principaux enjeux liés aux espèces et habitats des sites évalués dans le cadre du SCoT.

Il apparait que le projet de SCoT prend bien en compte les enjeux liés au réseau Natura 2000 et ne présente pas d'effet négatif significatif sur les sites Natura 2000 étudiés.

Certaines mesures du DOO pourraient avoir un impact positif indirect. En effet, la valorisation de l'agriculture plus écologique, la préservation des paysages, des milieux naturels, des continuités écologiques et du patrimoine ainsi que la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la limitation de l'imperméabilisation des sols, le maintien des continuités écologiques fonctionnelles sont de nature à générer un impact positif, notamment par la participation au renforcement local des corridors écologiques.

Toutefois, certaines incidences peuvent entraîner un impact négatif. Les incidences potentielles ont fait l'objet d'une analyse détaillée et les mesures proposées dans le projet de DOO décrites. Aucune mesure compensatoire n'a été définie à l'échelle du SCoT.

- Il est notamment prévu des actions de renouvellement urbain et de rénovation. Ces actions induisent des travaux de destruction, de rénovation et réhabilitation qui sont de nature à générer un impact négatif sur ces espèces.

- Dans le cadre de construction de nouveaux aménagements (logements, équipements, commerces, tourisme…), les études préalables aux différents projets devront tenir compte des éventuels enjeux liés aux espèces et habitats désignés par la nomenclature NATURA 2000 et le cas échéant en déterminer les incidences.

Les documents d'urbanisme locaux auront à la charge de traduire les objectifs définis par le SCoT en la matière en proposant des mesures complémentaires pour répondre aux enjeux environnementaux. Ils devront en premier lieu proposer une retranscription de la Trame Verte et Bleue dans leur document.

Indicateur de suivi de la mise en œuvre du SCoT

6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

Mauges Communauté en charge de l'élaboration du SCoT devra assurer le suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette partie expose les modalités de suivi et de mise en œuvre du SCoT des Mauges.

Le dispositif de suivi et d'évaluation est essentiel pour vérifier l'efficacité des mesures prises dans le cadre du DOO et d'identifier l'évolution des incidences sur l'environnement dans le temps d'application du SCoT (6 ans).

Pour rappel, le Code de l'urbanisme précise les modalités de ce suivi :
« 6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées. »

Les critères et indicateurs choisis doivent permettre d'évaluer une situation, une mesure ou les conséquences de ces dernières, de façon à les évaluer et à les comparer à différentes dates.

Les objectifs du DOO, les indicateurs choisis, sources de donnée et l'état initial (T0) des indicateurs sont renseignés lorsque que l'information était disponible.

Les indicateurs retenus ont été sélectionnés par choix de disponibilité et de pérennité de la ressource dans le temps.

L'ensemble des indicateurs de suivi est développé au volet 3_3_Justifications des choix.

La liste des indicateurs est reportée ci-dessous avec l'ajout des indicateurs dédiés à l'évaluation environnementale.

	Axes du DOO	Thématiques des indicateurs	Indicateurs	Sources des données / Organismes	État 0 des indicateurs (diagnostic)	Objectifs définis dans le SCoT (2025)
Axe 1 : Diffuser les principes de l'économie circulaire au profit d'un développement responsable et solidaire						
1.	**Intensifier l'armature économique au profit d'une meilleure gestion de l'espace**					
1.1	Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités	Activités économiques	Nombre d'opérations de requalification des zones d'activités économiques engagées, avec une atteinte de plusieurs cibles d'intervention : mutualisation du stationnement, desserte en mobilités douces, désimperméabilisation, gestion de l'eau intégrée, déconnexion des pluviales, végétalisation, performance énergétique… Niveau d'occupation du projet de reconversion du site Lacroix avec le projet Synergie Nombre d'immobiliers d'entreprises engagés dans l'urbanisme et l'économie circulaire avec une atteinte de plusieurs cibles d'intervention	Développement Économique / Mauges Co.	*sans objet*	Sur les opérations de requalification des zones d'activités, s'engager sur plus de trois cibles d'intervention
1.2	Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées	Activités économiques	Dynamiques d'implantation des commerces et services dans les centralités des communes au regard des cellules actives et du nombre de vitrines vacantes Nombre de vitrines commerciales protégées dans le PLU	Action commerciale / Communes	*sans objet*	
1.3	Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière	Activités économiques	Dynamique d'implantation des entreprises sur les parcs d'activités au regard des surfaces d'ENAF consommées et de sols artificialisés Surface valorisée pour de l'accueil d'entreprises en densification (foncier privé et public) Nombre d'emplois Taux de concentration de l'emploi (nombre d'emplois pour 100 actifs occupés)	Développement Économique / Mauges Co. RGP / INSEE	91 ha de consommés de 2011 à 2020 inclus 39 584 emplois en 2019 74 emplois pour 100 actifs occupés en 2019	105 ha de consommés et artificialisés de 2025 à 2044 inclus Stabiliser, voire augmenter, le nombre d'emplois et le taux de concentration d'emplois
2.	**Assurer une offre commerciale équilibrée sur le territoire**					
2.1	Organiser l'armature commerciale	Commerce	Nombre de centralités délimités dans les documents d'urbanisme	PLU / Communes	*sans objet*	6 communes - 64 communes déléguées
2.2	Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés	Commerce	Nombre de nouveaux commerces et typologie des implantations commerciales en Secteurs d'Implantation Périphérique (SIP)	Développement Économique / Mauges Co. Action commerciale / Communes	*sans objet*	Prioriser l'implantation des nouveaux commerces dans les centralités et les SIP dans une logique d'équilibre et de complémentarité

3.	**Bâtir un projet touristique intégré à l'environnement**					
3.1	Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures »	Tourisme	Nombre de sites intégrés à l'environnement et valorisés en faveur de l'accueil touristiques (activité, patrimoine, environnement…) Nombre de STECAL Tourisme	Tourisme / Mauges PLU / Communes	*sans objet*	Créer de nouveaux emplois et valoriser le patrimoine
		Tourisme	Suivi du développement des sites touristiques/ aménagements dédiés localisés au sein de la zone NATURA 2000 « Vallée de la Loire de Nantes aux Pont de Cé »	Tourisme / Mauges PLU / Communes	*sans objet*	L'évaluation vise à apporter une vigilance quant aux projets développés au sein de la zone NATURA 2000.
3.2	Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active	Tourisme	Nombre de kilomètres créés dédiés aux itinéraires actifs pour les modes doux (marche, vélo…)	Tourisme-Mobilités / Mauges / Communes	*sans objet*	Accueillir le tourisme itinérant en modes actifs
		Tourisme	Fréquentation des principaux itinéraires vélos/pédestres	Osez Mauges	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation permettra de quantifier le nombre d'usagers.
3.3	Consolider les conditions d'accueil	Tourisme	Nombre de nuitées et origine des touristes Nombre restaurants Nombre d'hébergements touristiques	Osez Mauges	*sans objet*	Créer une économie touristique pérenne
3.4	Accentuer la valorisation du patrimoine existant	Patrimoine	Nombre de visiteurs dans les sites touristiques majeurs	Osez Mauges	*sans objet*	Augmenter la fréquentation touristique des sites
4.	**Accompagner une agriculture en mutation**					
4.1	La préservation des potentiels de production	Structure agricole	Nombre d'exploitations agricoles Surface moyenne des exploitations agricoles Age moyen des exploitants agricoles Nombre d'exploitations en agriculture biologique Nombre d'exploitations qui font de la vente directe Nombre d'exploitations agricoles reprises Nombre d'emplois dans l'agriculture au lieu de travail	Observatoire agricole de la Chambre d'Agriculture	1 529 exploitations agricoles en 2020 (RGA) 5 099 emplois dans l'agriculture en 2019 (INSEE)	Limiter la diminution du nombre d'exploitations agricoles Stabiliser le nombre d'emplois agricoles
4.2	Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	Structure agricole	Évolution de la Surface Agricole Utile Part des surfaces en élevage	Observatoire agricole de la Chambre d'Agriculture	102 814 ha en 2020 (RGA)	Maintenir la Surface Agricole Utile Maintenir les surfaces dédiées à l'élevage

	Axes du DOO	Thématiques des indicateurs	Indicateurs	Sources des données / Organismes	État 0 des indicateurs (diagnostic)	Objectifs définis dans le SCoT (2025)
Axe 2 : Organiser les conditions de vie pour un territoire respirable						
5.	**Continuer à améliorer la qualité de parc de logements existant**					
5.1	Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	Réhabilitation du parc de logements	Poursuite / mise en place de dispositifs d'amélioration de l'habitat, et d'aides locales spécifiques : Nombre de logements réhabilités par thématique (rénovation énergétique, habitat indigne…) et Nombre de logements bénéficiant des aides locales spécifiques Dispositions mises en œuvre visant la remise sur le marché de logements vacants et de logements indignes > Évolutions Nombre de logements du parc privé réhabilités sur le plan thermique dans le cadre des aides à l'amélioration de l'habitat	Habitat / Mauges Co. LOVAC Département 49	Sont mis en œuvre : Maison de l'Habitat, Convention Pacte Territorial France Rénov', OPAH et OPAH RU, convention SLIME Part des logements vacants : 6,2% en 2021 selon INSEE ; 5,5% en 2021 selon LOVAC	Stabiliser, voire diminuer, la part des logements vacants Diminuer le nombre de logements indignes
5.2	Intégrer la dimension patrimoniale dans la restauration du bâti d'intérêt pour de l'habitat	Réhabilitation du parc de logements	Identification des éléments patrimoniaux du bâti ordinaire Nombre de logements du parc social réhabilités sur le plan thermique	Habitat / Mauges Co. RPLS PLU / Communes Bailleurs	DPE Energie parc locatif social (RPLS) : 975 logements classés en E, F, G au 1/1/2024	Diminuer le nombre de logements du parc locatif social classés E, F, G *Objectif précisé dans le PLH*
6.	**Accroître la diversification de l'offre d'habitat**					
6.1	Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap	Logements	Nombre de logements adaptés aux seniors et personnes en situation de handicap réalisés (neuf et rénovation) Nombre d'opération réalisées avec le concours du dispositif « Ma prime Adapt »	Habitat / Mauges Co. Département (délégataire Ma prime Adapt)	*sans objet*	*Objectif précisé dans le PLH*
6.2	Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques	Logements	Nombre d'opérations et nombre de logements réalisés répondant à des besoins spécifiques : logements intergénérationnels, évolutifs, temporaires (pour saisonniers…)… Réalisations produites favorisant l'accueil des gens du voyage	Habitat / Mauges Co. Communes	sans objet	Objectif précisé dans le PLH

6.3	Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation	Logements publics	Niveau de production de logements publics Nombre de logements réalisés par taille (T1, T2, T3, T4, T5 ou plus) Nombre d'opérations et de logements réalisés par produit (locatif social (PLAI, PLUS, PLS), locatif intermédiaire, accession abordable (PSLA, BRS), locatif libre, accession libre), par commune, et par commune déléguée	Habitat + ADS / Mauges Co. RPLS	Nombre de logements de logements locatifs sociaux (au 1/1/2023) : 4789 selon RPLS Répartition des résidences principales en 2021 : T1 :1,3%, T2 : 4,1%, T3 : 12,9%, T4 : 25,4%, T5 et plus : 56,2% Production logements locatifs sociaux (RPLS) 2019-2023 : PLAI : 31%, PLUS : 68%, PLS/PLI : 1%	Objectif de production de logements publics : - Minimum de 10% pour bourg de proximité - Minimum de 20% pour pôle secondaire - Minimum de 30% pour pôle principale
7.	**Répondre aux besoins de logements dans un modèle sobre en foncier**					
7.1	Produire une offre de logements pour l'attrait du territoire et les évolutions des ménages	Démographie et logements	Évolution de la population du territoire (par commune et communes déléguées) Nombre d'habitants (par commune et communes déléguées) Taille moyenne des ménages Nombre de logements produits	RGP / INSEE	+0,08% habitants par an de 2014 à 2019 inclus 120 454 habitants en 2020 2,42 personnes par ménage en 2020 384 logements par an de 2014 à 2019 inclus	+0,30% par an de population de 2020 à 2044 inclus 129 790 habitants en 2045 2,17 personnes par ménage en 2045 Environ 400 logements par an de 2025 à 2044 inclus
7.2	Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	Logements	Bilan des formes urbaines développées : logements individuels, collectifs (par commune et commune déléguée) Nombre et part de logements produits dans les enveloppes urbaines Densité des opérations réalisées dans les enveloppes urbaines, et en extension urbaine	Urbanisme + ADS + Observatoire foncier / Mauges Co. Suivi des opérations / Communes	30% de logements dans l'enveloppe urbaine (SCoT 2013) Densité modulée selon l'armature territoriale (SCoT 2013) : - 14 à 17 logts/ha pour commune non pôle - 17 à 20 logts/ha pour pôle secondaire - 20 à 25 logts/ha pour pôle principale	40% de logements dans l'enveloppe urbaine (2025-2030 inclus) 50% de logements dans l'enveloppe urbaine (2031-2044 inclus) Densité modulée selon l'armature territoriale (2025-2044 inclus) : - 25 logts/ha pour bourg de proximité - 30 logts/ha pour pôle secondaire - 40 logts/ha pour pôle principale
8.	**Confirmer l'armature territoriale par le maillage des équipements et services**					

8.1	Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	Équipements à la population	Niveau de professionnels de santé et typologie	Santé / Mauges Co. ARS	422 professionnels de santé (mars 2022) 6,72 médecins généralistes pour 10 000 habitants (2021) 7 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)	
8.2	Organiser le maillage des équipements et services	Équipements à la population	Densité d'équipements pour 10 000 habitants	RGP / INSEE	taux d'équipements : 274 pour 10 000 hab.	
9.	**Améliorer les dessertes vers et entre les pôles de l'armature urbaine**					
9.1	Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges	Mobilités	Part de l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail	RGP / INSEE Suivi des opérations / Communes	84% des actifs résidants dans les Mauges se déplacent en voiture pour aller travailler (2015)	Diminuer la part de l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail
		Covoiturage	Nombre de véhicules partagés	Mobilités / Mauges Co.	*A définir*	Diminuer la part de l'usage de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail
9.2	Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable	Mobilités	Nombre de kilomètres de liaisons douces créées Taux de couverture des équipements publics par une solution de stationnement vélo Niveau d'exécution des schémas cyclables (communes et Mauges) Qualifier les opérations en faveur du « territoire respirable » par plusieurs cibles d'intervention : espace de rencontre aménagé, végétalisation (haute tige et basse), eaux pluviales, ilot de fraîcheur, mobilier dans l'espace public, mobilités douces, désimperméabilisation…	Mobilités / Mauges Co. Espace public / Communes	sans objet	Sur les opérations en faveur de « territoire respirable », s'engager sur plus de trois cibles d'intervention
9.3	Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité	Mobilités	Réalisation des aires multimodales (nombre de places, services associés)	Mobilités / Mauges Co. Espace public / Communes	sans objet	Voir la carte avec les 9 sites d'aires multimodales
10.	**Renforcer les connexions avec les pôles de l'archipel régional par les réseaux structurants**					
10.1	Renforcer la centralité et l'intermodalité des gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins	Transport ferroviaire	Niveau de cadencement de l'offre ferroviaire dans les gares du territoire Nombre de montées/descentes dans les gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins Nombre de modes de transports organisés desservant les gares aux heures de pointes du matin et du soir	Région PDL Mobilités / Mauges Co	Moyenne journalière de montées / descentes dans les gares en 2019 : 534 à Chemillé et 66 à Torfou	Augmenter la fréquentation des transports collectifs (gare, bus) et autres transports organisés

10.2	Poursuivre la sécurisation des axes routiers structurants	Aménagement routier	Aménagement des infrastructures routières identifiées pour la desserte sécurisée du cœur des Mauges	Mauge Co. CD49	sans objet	Réalisation des aménagements sur les axes fléchés
10.3	Offrir un haut niveau de service des infrastructures THD et télécom	Desserte numérique	Niveau de desserte numérique du territoire Part des foyers raccordés à la fibre	Mauge Co. Anjou Numérique / CD49	Dans le Maine-et-Loire, 62% des foyers sont raccordés à la fibre (2024 SIEML)	

	Axes du DOO	Thématiques des indicateurs	Indicateurs	Sources des données / Organismes	État 0 des indicateurs (diagnostic)	Objectifs définis dans le SCoT (2025)
Axe 3 : Orienter la trajectoire de sobriété du territoire pour relever les défis du changement climatique						
11.	**Soutenir les initiatives et actions organisant la transition vers la neutralité carbone des mobilités**					
11.1	Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles	Mobilités	Nombre d'aménagements en faveur de l'accessibilité des équipements pour les personnes vieillissantes et celles à mobilité réduite	Espace public / Communes	*sans objet*	Apporter une nuance entre les pôles et les autres communes déléguées sur les typologies d'aménagement
11.2	Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité	Mobilités	Nombre de bornes de recharge de véhicules électriques dans l'espace public	/ SIEML - CD49		
11.3	Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité	Desserte numérique	Niveau de desserte numérique du territoire Part des foyers raccordés à la fibre	Mauge Co. Anjou Numérique / CD49	Dans le Maine-et-Loire, 62% des foyers sont raccordés à la fibre (2024 SIEML)	
12.	**Encourager l'excellence énergétique du territoire des Mauges**					
12.1	Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050	Mix énergétique	GWh à partir du bois GWh à partir du biogaz GWh à partir de l'énergie solaire GWh à partir de l'éolien GWh à partir de la géothermie	PCAET / Mauges Co.	150 GWh à partir du bois en 2023 18 GWh issus de la méthanisation en 2021 72 GWh issus de solaire PV en 2023 2,37 GWh issus du solaire thermique en 2021 197 GWh issus des éoliennes en 2023 XX GWh issus de la géothermie	Augmenter les GWh issus de chaque type du mix énergétique pour atteindre dès 2030 40% d'énergies renouvelables locales
		Consommation foncière consommée/ évitée pour l'installation d ENR	Surfaces d'ENAF consommées et de sols artificialisés Surface valorisée (friches, sites pollués…) pour de l'accueil des EnR (foncier privé et public)	Observatoire foncier / Mauges Co.	*Définitif une année de référence*	L'évaluation aura pour objectif de vérifier si le développement des EnR ne se fait pas au détriment de la consommation foncière du territoire et si les espaces délaissés sont bien valorisés.

		(Agrivoltaïsme, Méthaniseurs, etc.)				
		Consommation énergétique de Mauges Communauté	En GWh/an Balance énergétique (énergie produite /énergie achetée)	PCAET / Mauges Co	2 897 GWh en 2021 En 2021 : balance déficitaire - production d'énergie de 588 GWh	Suivi de la consommation d'énergie du territoire Suivi de la balance énergétique et du coût de l'achat d'énergie produite à l'extérieur du territoire
		L'expérimentation et l'innovation dans les solutions de production énergétique	Nombre de projets pilotes visant à évaluer la viabilité et l'efficacité de nouvelles technologie telles que les énergies renouvelables, la capture du carbone ou d'autres domaines énergétique innovants	PCAET / Mauges Co	*sans objet*	L'évaluation consistera à déterminer si de nouvelles solutions de production énergétique ont été envisagées et/ou planifiées.
		Performance énergétique des bâtiments publics	Consommation énergétique des bâtiments publics en MWh/an Production énergétique des bâtiments publics MWh/an	Mauges Co. / communes	*Définitif une année de référence*	Suivre et connaitre les performances de chaque bâtiment afin d'ajuste les actions à mener (rénovation…)
		Bioclimatisme des bâtiments publics	Nombre de bâtiments publics intégrant des solutions bioclimatiques depuis l'approbation du SCoT	Mauges Co. / communes	*Le T0 se fera à l'évaluation*	Suivre l'intégration du principe de bioclimatisme dans la conception et la vie des bêtiments publics
12.2	Soutenir la transition énergétique du parc de logements	Précarité énergétique	Nombre de ménages accompagnés pour lutter contre la précarité énergétique de leur logement	PCAET / Mauges Co. CCAS / Communes	*sans objet*	*Objectif précisé dans le PLH*
		Amélioration de la classe énergétique des logements	Répartition des logements par classe énergétique	DPE ADEME + prospective IMOPE (URBS) Annuelle	*Définitif une année de référence*	L'évaluation aura pour objectif de vérifier si la promotion et l'optimisation de la performance énergétique des logements ont bien été prises en compte.
12.3	Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée	Covoiturage	Nombre de kilomètres parcours en covoiturage et en Transports A la Demande (TAD) Nombre de scolaires venant à l'école à vélo ou à pied	Mobilités / Mauges Co. Plateforme covoiturage / État Communes	2,6 millions de km parcours en covoiturage d'octobre 2023 à juin 2024	Augmenter le nombre de km parcourus avec des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée
13.	**Climat**					
13.1	Engager un nouveau modèle d'aménagement plus résilient	Occupation du sol	Suivi de la consommation des Espaces Naturel Agricole et Forestier (ENAF) et de l'artificialisation des sols	Observatoire foncier / Mauges Co.	374 ha sur la période 2011-2020 inclus	170 ha sur la période 2021-2030 inclus 240 ha sur la période 2025-2044 inclus

		Réhabilitation des friches/dents creuses urbaines	Nombre d'hectares de friches et de dents creuses requalifiées et recyclées / nombre d'hectares de friches et dents creuses total depuis l'approbation du SCoT	Observatoire foncier / Mauges Co.	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à vérifier si les logiques de renouvellement urbain ou de requalification/réhabilitation urbaines sont privilégiées par rapport à celles de l'urbanisation en extension
		Projets de renaturation et compensation environnementale	Evolution de la part d'espaces naturels Nombre de projets de renaturation	Observatoire foncier / Mauges Co. Communes (PLU)	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à vérifier si le territoire prend bien en compte l'impact négatif des activités humaines sur la biodiversité.
13.2	Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	Emission de GES	Niveau d'émission des Gaz à Effet de Serre (GES) par habitant Niveau du stockage carbone Niveau de la qualité de l'air	PCAET / Mauges Co.	Emission : 10 teq CO2/habitant (2008-2014)	
		Stockage carbone	Suivi de la mise en œuvre du dispositif CarbôMauge	PCAET / Mauges Co.	*A définir*	L'évaluation consistera la mise en œuvre et l'efficacité du dispositif de stockage carbone.
14.	**Préserver et valoriser les richesses naturelles et la biodiversité**					
14.1	Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue	Trame verte et bleue fonctionnelle	Nombre d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) Nombre et surfaces de zones préférentielles pour la renaturation	PLU / Communes Observatoire / Mauges Co	*sans objet*	6 communes
		Trame verte et bleue	Suivi de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue	Mauges Co / communes	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à vérifier la prise en compte de cette trame dans les documents d'urbanisme et à effectuer une observation d'ensemble et tendancielle.
		Trame verte et bleue	Suivi de la déclinaison de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme locaux et notamment dans sa retranscription opérationnelle (OAP)	Mauges Co / communes (PLU)	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à vérifier la prise en compte de cette trame dans les documents d'urbanisme et à effectuer une observation d'ensemble et tendancielle.
		Espaces naturels à forts enjeux	Nombre d'espaces naturels remarquables et ordinaires (ZNIEFF, ENS, …) et évolution des surfaces	DREAL Pays de la Loire Département 49 PLU / Communes	16 ZNIEFF de type I 25 ZNIEFF de type II 17 ENS	L'évaluation permettra de vérifier si les espaces naturels ont été protégés contre toute atteinte susceptible de perturber leurs équilibres et écosystèmes naturels.

		Nature en ville	Superficie d'espaces naturels dans l'enveloppe urbaine	Observatoire foncier / Mauges Co.	*A définir*	L'évaluation a pour but de vérifier la part d'espaces naturels (biodiversité, espaces de respiration…)
		Performance environnementale	Nombre de projets bénéficiant d'une OAP traitant de la biodiversité /l'insertion paysagère depuis l'approbation du SCoT	Mauges Co / communes (PLU)	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à vérifier si les nouveaux projets sont soigneusement conçus pour s'intégrer de manière cohérente dans le tissu existant et dans leur environnement pour limiter leurs impacts
		Coefficient de biotope	Utilisation des coefficients de biotope dans les documents d'urbanisme	Mauges Co / communes (PLU)	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à vérifier la mise en place de ce critère dans les PLU.
14.2	Renforcer les liens entre nature et santé	Protection des zones humides	Nombre de documents d'urbanisme révisés avec une vérification des zones humides au sein des gisements fonciers d'ENAF d'au moins 5000m2	PLU / Communes	*sans objet*	6 PLU mis en compatibilité avec le SCoT
15.	**Faire du paysage et patrimoine rural, industriel et ligérien - un atout pour (re)penser le cadre de vie de demain**					
15.1	Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	Protection du bocage	Évolution du linéaire de bocage	Suivi paysager / Mauges Co. – CPIE PLU / Communes	*sans objet*	Maintien voire renforcement du linéaire bocager
15.2	S'appuyer sur la richesse patrimoniale pour engager une amélioration du cadre de vie	Patrimoine	Nombre d'inventaires du patrimoine et des éléments remarquables du paysage menés au titre de la loi Paysages	Patrimoine / Mauges Co. PLU / Communes	*sans objet*	6 communes
		Patrimoine	Nombre de sites et bâtiments inscrits et classés.	Patrimoine / Mauges Co. PLU / Communes DRAC	*Approbation du SCoT*	L'évaluation permettra de suivre le patrimoine bâti et classé.
		Qualité architecturale et paysagère	Nombre d'opérations de restauration du patrimoine bâti dès l'approbation du SCoT	Mauges Co / communes	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation aura pour objectif de s'assurer du maintien du patrimoine bâti du territoire et de garantir et maintenir la qualité architecturale et paysagère en tant que source d'attractivité, d'identité et de bien-être.

		Entrée de ville	Nombre de communes qualifiant les secteurs d'entrées de ville dès l'approbation du SCoT	Communes	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation permettra de vérifier l'aspect esthétique et la mise en œuvre d'opérations de qualité pour les « portes d'entrée » du territoire.
			Prise en compte des portes d'entrées du territoire dans une OPA dans les documents d'urbanisme	Communes (PLU)	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation permettra de vérifier si les entrées de ville ont été traitées de manière qualitative.
16.	**Valoriser et préserver les ressources**					
16.1	Préserver la ressource en eau des Mauges	Eau "ressource"	État de la qualité des cours d'eau sur les sous-bassins Suivi des volumes d'eau prélevés et consommés en fonction des usages en m3 Nombre d'opérations (étudiées et réalisées) intégrant la GIEP	Grand Cycle de l'Eau / Mauges Co. HMUC / SAGEs	Bon état chimique (2015) Etat écologique mauvais à moyen (2015) 5,89M de m3 d'eau potable consommée en 2022	
		Aires d'alimentation de captage	Qualité de l'eau potable distribuée	Grand Cycle de l'Eau / Mauges Co. ARS	*A définir*	L'évaluation permettra de vérifier si le territoire est en mesure d'assurer l'approvisionnement en eau potable, tant sur le plan de la quantité que de la qualité.
			Surfaces concernées par une AAP faisant l'objet d'une protection dans les documents d'urbanisme	Grand Cycle de l'Eau / Mauges Co.	*A définir*	L'évaluation permettra de vérifier si les communes ont mis en place la protection des aires de captages.
16.2	Concilier le développement du territoire et ressource en eau	Eau "ressource"	Indicateurs de suivi associé au Schéma d'adduction en eau potable	Grand Cycle de l'Eau / Mauges Co.	*sans objet*	
		Disponibilité de la ressource en eau	Nombre de projets refusés pour cause de manque de disponibilité de la ressource en eau	Mauges Co. / Communes	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation visera à s'assurer que le développement du territoire a été planifié en étroite adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau, en prenant en compte à la fois sa quantité et sa qualité.

16.3	Gérer les eaux usées	Eau "assainissement"	Indicateurs de suivi des équipements d'assainissement collectif et non collectif	Grand Cycle de l'Eau / Mauges Co.	55% de non-conformité d'équipements d'assainissement collectif en 2022 40% de non-conformité d'installations d'assainissement non collectif en 2022	Diminuer les taux de non-conformité
16.4	Préserver les ressources du sol et du sous-sol	Sols et sous-sols	*sans objet*			
		Artificialisation des sols	Taux de couverture des surfaces perméables (espaces verts, sols non bétonnés…)	Observatoire / Mauges Co	*A définir*	L'évaluation visera à déterminer si le territoire adopte des pratiques permettant de desimperméabiliser le territoire (infiltration des eaux, recharges des nappes, fonctionnalité des sols).
17.	**Limiter l'exposition des biens et personnes aux risques et nuisances**					
17.1	Définir une stratégie intégrant les risques naturels dans les choix d'aménagement du territoire	Risques naturels	Nombre d'évènements majeurs associés aux risques naturels (inondation, mouvement de terrain, sismique, feu de forêt, météorologique, rupture de barrage…) Nombre d'actions de sensibilisation au risque mises en place	/ DDT Grand Cycle de l'Eau / mauges Co. Communes	*sans objet*	
17.2	Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	Risques technologiques	Nombre de sites et sols pollués sur le territoire Nombre de PLU ayant mis en place la trame noire Indicateurs associés à la gestion des déchets et à leur valorisation	BASIAS et BASOL / Géorisques PLU / Communes Service Dechets / Mauges Co.		
		Risques naturels/ Risques technologiques	Nombre de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sur le territoire	Communes / Mauges Co.	*A définir*	L'évaluation visera à s'assurer que le territoire a bien mis en place des efforts de sensibilisation, d'atténuation et d'adaptation aux différents risques présents sur le territoire et que ce dernier est moins soumis aux risques.

		Qualité de l'air	La répartition des indices de qualité de l'air	Mauges Co. / Atmo PdL	*A définir*	L'évaluation permettra de vérifier que des mesures appropriées ont été mises en place pour atténuer les nuisances notamment pour améliorer la qualité de l'air.
		Qualité de l'air	Nombre de zones tampon mises en place aux abords des sites polluants depuis l'approbation du SCoT (ICPE)	Communes / Mauges Co.	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à vérifier la mise en œuvre des zones tampon et la bonne mise à distance de la population.
		Déchets	Quantité de déchets générés sur le territoire par an Quantité de déchets valorisés sur le territoire par an Quantité de déchets collectés par habitant et par an	Mauges Co.	*Le T0 se fera à l'évaluation*	L'évaluation consistera à apprécier la quantité de déchets collectés, traités et valorisés par an.
		Déchets valorisés	Niveau de valorisation énergétique des déchets (futur CVAE)	Mauges Co.	*A définir*	L'évaluation consistera à connaitre le taux de déchets valorisés à des fins énergétiques.

.

Résumé non technique

7° Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

27. Présentation générale du schéma de cohérence territoriale et son articulation avec les autres documents

27.1 Présentation et objectifs

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document stratégique de planification et d'urbanisme, introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont définis par le code de l'urbanisme.

L'objectif principal est de répondre aux besoins présents et futurs de la population tout en préservant les ressources pour les générations à venir. Le SCoT doit également anticiper les impacts du dérèglement climatique et accompagner les grandes transitions écologiques, énergétiques, démographiques et numériques.

En ce qui concerne le territoire du SCoT des Mauges, le périmètre se distingue par sa couverture d'un seul Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté d'Agglomération de Mauges Communauté.

Créée au 1er Janvier 2016, Mauges Communauté s'élève au rang de deuxième structure intercommunale de Maine-et-Loire. Le territoire couvre une superficie de 1 315 km² et de 6 communes nouvelles : Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Evre, Orée-d'Anjou, Sèvremoine.

27.2 L'ambition et les objectifs de la démarche de SCoT

27.3 Articulation avec les documents supérieurs

L'évaluation environnementale a listé les documents avec lesquels le SCoT a des relations de compatibilités ou de prises en compte. Cette analyse est consultable au volet *3_3_Justifications des choix*.

L'articulation avec les documents suivants a notamment été réalisée :

- Les règles générales du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;
- Les Orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau définies par le SDAGE Loire-Bretagne ;
- Les objectifs de protection définis par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de. En ce sens 4 SAGEs couvrent le territoire : SAGE Layon – Aubance – Louets, SAGE Estuaire de la Loire, SAGE Evre Thau Saint-Denis, SAGE Sèvre nantaise ;
- Les Objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le PGRI Loire-Bretagne ;
- Les Orientations du Schéma Régionale des Carrières (SRC) ;

D'autres documents ont été analysés et pris en compte :

- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable ;
- La charte agriculture et urbanisme du Maine-et-Loire.

28. Description de l'Etat Initial de l'environnement et des perspectives d'évolutions

Le scénario environnemental de référence caractérise la situation environnementale à 20-30 ans pour le territoire selon son évolution probable si le projet de SCoT n'est pas mis en œuvre.

Ce scénario intègre donc les dynamiques d'évolution du territoire en cours, sur la base de projections démographiques notamment et des ratios de consommations d'espaces et de consommations de ressources (eau notamment). Si possible, des hypothèses de spatialisations de développement pourront être formulées.

Les politiques, programmes, actions « correctrices » engagés par les acteurs sont également pris en compte, tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial, les dispositions prises par le Service Grand Cycle de l'Eau…

Situer les éléments du diagnostic dans une matrice *Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces* aide à identifier des enjeux. Cette analyse permet de définir les objectifs en cherchant à maximiser les potentiels des atouts et des opportunités et à minimiser les effets des faiblesses et des menaces.

Cette analyse permet ainsi de visualiser rapidement les principales tendances et les priorités.

L'État Initial de l'Environnement dresse l'état des lieux de l'environnement ainsi que des perspectives d'évolution dans le temps. Il s'est articulé autour des grandes thématiques suivantes de l'environnement :

Thématique environnementale	Sous-thématique à enjeux
Caractéristiques physiques et climatiques	Occupation du sol agricole
	Consommation d'espace et artificialisation
	Emission de GES et décarbonation
	Adaptation au changement climatique
Paysage et patrimoine	Paysage identitaire et valorisation
	Patrimoine architectural et culturel
Milieux naturels et biodiversité	Biodiversité ordinaire et remarquable
	Trame verte et bleue
	Nature en ville et renaturation
Ressources locales	Eau
	Energie
	Sol / Sous-sol
Risques, pollutions et nuisances / Santé humaine	Risques naturels
	Risques industriels et technologiques
	Pollution de l'eau
	Pollution du sol
	Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique / lumineuse / électromagnétique
	Pollution de l'air
	Déchets

28.1 Enjeux environnementaux du milieu physique et climatique

Rappel des enjeux environnementaux

Géologie

- Permettre une valorisation de la richesse géologique territoriale (notamment du géosite), dans le respect des enjeux environnementaux et écologiques propres à chaque site.

Climat

- Intégration des enjeux du PCAET aux politiques publiques d'aménagement du territoire,
- Maintien de la dynamique de diminution des GES,
- Prise en compte des risques du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre et des solutions qu'il peut apporter (émissions non énergétiques liées à l'élevage),
- Identification des potentiels de stockage carbone du territoire et la définition de solutions opérationnelles,
- Adaptation du territoire et des activités humaines aux évolutions climatiques

Biogéographie

- Valorisation des grandes entités biogéographique présentes dans les Mauges,
- Protection du bocage,
- Développement de la nature dans les villes répondant au double enjeu de maintien/retour de la biodiversité et de lutte conte les ilots de chaleurs en zones urbaines

Artificialisation des sols

- Réduction de l'artificialisation des sols liés au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux…

28.2 Enjeux environnementaux du patrimoine et du paysage

Rappel des enjeux environnementaux

- Amélioration de la qualité des entrées de bourg et de village-hameau
- Préservation/valorisation des perspectives remarquables sur le patrimoine bâti (silhouettes de clochers par exemple) et les paysages identitaires (plateau bocager et val de Loire)
- Prise en compte des phénomènes de covisibilités (avec un monument remarquable, de rive à rive dans la vallée de l'Hyrôme, etc.) dans les projets du territoire
- Préservation du petit patrimoine viticole (murets, loges de vigne, etc.)
- Préservation/valorisation/restauration du patrimoine vernaculaire témoin d'us et coutumes anciennes ou d'activités propres au territoire (fours à chaux, briqueteries, moulins à eau et à vent, etc.)
- Préservation des coteaux viticoles afin de garantir le maintien des cônes de vue tournés vers la Loire
- Vigilance quant à la qualité architecturale du bâti agricole perceptible depuis des secteurs éloignés
- Préservation de la qualité des fronts urbains ligériens, caractéristique du Val de Loire
- Maîtrise du phénomène d'urbanisation diffuse venant empiéter sur l'activité agricole (maintenir une coupure d'urbanisation entre les bourgs et villages-hameaux)
- Qualité d'intégration paysagère des franges urbaines (phénomène de privatisation des vues)
- Mise en œuvre des projets de renouvellement urbains sur des anciens sites d'activités ou sur des secteurs stratégiques du tissu ancien
- Préservation de la qualité architecturale traditionnelle des village-hameaux peu sujets au phénomène d'urbanisation

28.3 Enjeux environnementaux de la biodiversité et du paysage

Rappel des enjeux environnementaux

Biogéographie et milieux naturels reconnus

- La garantie des liens fonctionnels entre les différents espaces ayant un rôle environnemental et écologique : espaces boisés, bocage et espaces agricoles, vallées alluviales et cours d'eau, zones humides,
- Protection et restauration de la vallée de la Loire et des vallées du territoire,
- Préservation et restauration des zones humides,
- Reconquête de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- Maintien du réseau bocager et des boisements,
- Préservation des milieux relictuels du territoire (pelouses calcaires, landes argileuses, étangs),
- Consolidation de l'armature naturelle et de la préservation des espaces naturels pour maintenir la biodiversité remarquable et préserver sur le long terme les ressources naturelles,
- Modification des modes d'aménager pour préserver les espaces naturels : Limiter les projets d'aménagement et les extensions d'activités à proximité des sites patrimoniaux (Natura 2000, ZNIEFF...) pour ne pas venir dégrader des habitats naturels et perturber les écosystèmes présents.

Nature en ville

- Intégration et valorisation de la nature en ville dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et les opérations d'aménagement,
- Recensement et connaissance des éléments de biodiversité à l'échelle des communes par l'intermédiaire d'outils dédiés (inventaires écologiques, atlas de la biodiversité) et communication auprès de tous,
- Impulsion d'une gestion écologique des espaces verts et espaces de nature en ville afin de favoriser le retour d'une biodiversité ordinaire.

Trame verte et bleue

- Préservation des cœurs de biodiversité du territoire pour leur fonctionnalité et leurs rôles majeurs,
- Identification de réservoirs de biodiversité complémentaires,
- Recherche d'une perméabilité écologique du territoire par la préservation les principaux corridors écologiques,
- Réduction des discontinuités écologiques dues aux éléments fragmentant afin de limiter le risque de fragmentation,
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau,
- Mise à jour de la trame verte et bleue des Mauges en lien avec les évolutions réglementaires (SCRE/SRADDET non pris en compte), les apports des trames communales et les démarches volontaires (trame noire).

28.4 Enjeux environnementaux des ressources naturels

Rappel des enjeux environnementaux

Resource en eau

- L'adéquation des disponibilités de la ressource en eau et avec les besoins actuels et futurs,
- La compatibilité des perspectives d'évolution du territoire (notamment évolution du nombre d'habitants) avec les capacités des stations d'épuration du territoire,
- La sobriété dans les usages de l'eau et mise en œuvre de nouvelles pratiques (outil incitatif par la tarification, réutilisation des eaux usées…)
- La poursuite des efforts et investissements publics concernant la gestion du patrimoine liés à l'eau (évolution des usines de production eau potable, mise en conformité des stations épuration, remplacement des réseaux, gestion des fuites…)
- La Mise en œuvre de politiques ambitieuses sur la gestion des eaux pluviales,
- La maitrise de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols afin de favoriser un écoulement facilité des eaux dans le sol,
- L'amélioration de la qualité des eaux de baignade,
- La mise en œuvre de politiques communales de gestion de la défense incendie

Resource énergique

- La diminution des consommations énergétiques par l'action collective et individuelle,
- Le déploiement de la production d'énergies locales portée par Mauges Energies (solaire, éolien, méthanisation…) en accord avec les ressources du territoire et dans le respect des enjeux du territoire (agricoles, environnementaux, écologiques et paysagers),
- La sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables intégrés aux cœurs des nouveaux projets d'aménagements,
- L'autonomie énergétique du territoire : un équilibre en consommation et production d'énergie à trouver
- La définition consensuelle des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes ou Mauges communauté

Resource du sous-sol

- L'encadrement de l'activité existante d'extraction de matériaux en cohérence avec les besoins de ces activités économiques et les besoins de ressources spécifiques aux gisements d'intérêts régionaux,
- La rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité,
- La valorisation de l'histoire géologique des Mauges qui est riche et particulière et le patrimoine associé (mines, argilières…),
- L'accompagnement et réflexion sur les réaménagements des anciens sites des carrières,
- La mise en œuvre des formes urbaines plus économes des ressources : du sol et du sous-sol (réduction de la consommation d'espace, réemploi des matériaux et granulats), de l'eau (gestion des eaux pluviales, optimisation des réseaux…), de l'énergie (solutions énergétiques, habitats modulables…).

28.5 Enjeux environnementaux des risques, pollutions et nuisances

Rappel des enjeux environnementaux

Les risques naturels

- Lutte contre les facteurs générant des risques,
- Développement de la « culture du risque » par l'information de la population,
- Prise en compte du grand cycle de l'eau dans les aménagements (gestion intégrée à la parcelle, imperméabilisation des sols…) ;
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis aux risques d'inondation et mouvements de terrains (cavités et risques miniers),

Les risques technologiques et industriels

- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation, notamment sur les secteurs soumis au risque technologiques (site SEVESO) et rupture de barrage,
- Maîtrise de l'implantation des activités à risque et de l'éloignement des zones à vocation d'habitat.

Pollution de l'eau

- Poursuite de la reconquête de la qualité des cours d'eau, des milieux aquatiques et humides engés sur le territoire,
- Maintien des engagements pour la lutte contre les pollutions des cours d'eau et des bassins versants (en cours politique du Grand Cycle de l'Eau à Mauges Communauté),

Pollution des sols

- Maitrise de l'urbanisation à proximité des sites potentiellement pollués.
- Information sur la localisation des sites et permettre la dépollution des sols, notamment dans le cadre de la reconquête des secteurs délaissés (friches, dents creuses urbaines…)

Pollution de l'air

- Poursuite de la dynamique de diminution des polluants atmosphériques à l'échelle du territoire,

Pollution sonore

- Limitation des nuisances sonores provenant des transports routiers en gérant les déplacements et les traversées de bourgs ;
- Adaptation de l'urbanisation aux enjeux liés au bruit : localisation et composition des zones urbaines afin de limiter l'exposition des populations.

Les déchets

- Pérennisation et optimisation du réseau de collecte et des équipements de traitement,
- Poursuite de la valorisation des déchets sur le territoire
- Poursuite du développement des actions de réduction des déchets à la source pour les particuliers et les entreprises
- Soutien au développement de l'économie circulaire par plus de transversalité.

29. Solutions de substitution raisonnables et exposé des motifs pour lesquels le projet de SCoT a été retenu au regard des enjeux environnementaux

29.1 Définition du projet de territoire

Le projet de territoire est un projet co-construit entre les élus, les acteurs du territoire et la société civile.

Le projet de territoire s'est développé autour de 3 idées clés : Permanences, régénération et transitions.

Sur le *volet Permancences*, le projet s'appuie sur le socle du territoire : l'armature paysagère et patrimoniale, l'armature urbaine et l'armature humaine. Ces composantes sont la carte d'identité des Mauges.

Sur le *volet Régénération*, notamment en matière d'aménagement, l'orientation est de prioriser les activités économiques et les projets préparant l'avenir des Mauges, et dans le même mouvement d'ouvrir un nouveau chapitre de l'aménagement avec un modèle d'économie et d'urbanisme circulaires.

Sur le *volet Transition*, les élus ont voulu porter un « projet régénératif », à la fois résilient, axé sur la neutralité carbone (Mauges Territoire à Energie Positive 2050) et plaçant la qualité environnementale au cœur du projet.

29.2 La justification de l'armature territoriale du PAS au regard des enjeux environnementaux

La justification complète du PAS est consultable au volet *3_3_Jutifications des choix*.

Dans le cadre de l'Evaluation Environnementale, une justification des choix a été faire sous le regard des composantes environnementale analysée.

29.2.1 Axe 1 Révéler les valeurs d'un territoire respirable

- Conforter les continuités écologiques, paysagères et patrimoniales

L'ambition de cet axe est d'affirmer la lisibilité des armatures écologique, paysagère et patrimoniale qui reposent sur un socle géographique : plateau agricole, bocage, vallées…

La place centrale de l'eau confère à ces armatures une sensibilité écologique et paysagère forte.

Le projet veut respecter les cycles biologiques du territoire. Cette ambition se traduit par le déploiement d'une politique volontariste en faveur de la valorisation des paysages et des patrimoines, ainsi que par la préservation de la qualité des sols (pour son rôle multifonctionnel), des continuités écologiques et de la biodiversité.

En premier lieu, le projet s'attache à reconnaitre et valoriser les grands paysages du territoire (Vallées alluviales : Loire, Evre… ; bocage). La préservation des spécificités de ces grands paysages est couplée à une protection de la biodiversité.

En second lieu, le projet vise également une affirmation des singularités des ambiances paysagères et patrimoniales héritées du contexte historique riche du territoire en opposition au risque d'une homogénéisation et d'une standardisation des espaces de vie et de production. Le projet d'aménagement s'attache à une plus grande appropriation des patrimoines dans les espaces urbains et ruraux.

En dernier lieu, le projet vise à rappeler le rôle primordial des sols et ses multiples fonctions : la régénération du socle écologique et nourricier du territoire, le développement des couverts végétaux et le support de la biodiversité, la captation du carbone et le garant d'un cycle de l'eau de qualité.

Le PAS projette une orientation forte dans son projet d'aménagement : La réduction de la consommation foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols en application à la politique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

- Renforcer l'armature urbaine

Le projet de développement soutenable et durable du territoire s'appuie sur le confortement des cœurs urbains. Il constitue la condition du maintien des flux démographiques et des dynamiques économiques et donc de leurs effets au regard de la capacité d'accueil du territoire.

La révision du SCoT des Mauges a nécessité la redéfinition de l'armature urbaine du territoire et la redéfinition des niveaux de pôles. Dans le cadre de ce projet, le renouvellement urbain se généralise et l'extension urbaine est l'exception. Cette ambition permet de limiter l'impact sur les espaces agro-naturels.

Cette nouvelle armature urbaine est rendue possible par le renforcement des mobilités qu'elles soient au sein du territoire ou vers l'extérieur. La position de carrefour régional des Mauges entre Nantes, Angers et Cholet a été valorisée et amplifiée par le déploiement de solutions de mobilités et notamment par le renforcement de la mobilité ferroviaire. Il est clairement recherché dans le projet le développement des solutions de mobilité durable et alternative, décarbonée et partagée.

Ce projet fort s'appuie sur la dynamique institutionnelle portée par les Mauges depuis plusieurs années à savoir la Communauté d'Agglomération et les 6 communes du territoire. Dans ce contexte, les vocations ciblées et complémentaires des pôles ont été définies au regard de leur positionnement, leurs atouts et spécificités dans le territoire.

- L'humain, socle d'un « territoire respirable »

Le projet politique s'attache à répondre au défi du changement climatique et de l'ensemble des mutations qui sont à l'œuvre sur le territoire des Mauges.

Le projet d'aménagement a donc nécessité des transitions dans les façons de concevoir l'habitat, les mobilités, les façons de consommer et dans l'optique de répondre aux nouvelles attentes sociétales. C'est dans cette optique que le projet s'est dessiné autour du « territoire respirable ».

La révision du SCoT s'est ainsi axée sur les thématiques à enjeux de transition et d'adaptation et notamment les volets air-énergie-climat, l'alimentation, l'écologie, le cycle de l'eau, les mobilités et l'habitat.

29.3 Axe 2 Améliorer, réutiliser, partager : le choix d'un projet circulaire

- S'adapter au changement climatique

Le projet de PAS à appréhender la problématique des risques notamment en lien avec perspective d'accentuation des évènements extrêmes liés au changement climatique.

Le territoire est à ce titre engagé depuis 2020 dans la démarche Territoire à Energie Positive et vise à l'horizon 2050 la neutralité carbone. En ce sens, le territoire projette de poursuivre sa stratégie ambitieuse de développement des énergies renouvelables et de baisse des consommations d'énergie.

Le développement du territoire a également été projeté dans une philosophie de sobriété dans l'usage des ressources naturelles (eau, sol, énergie).

Des attentes fortes reposent sur la ressource en eau à la fois pour son rôle structurant (réseaux hydrographiques, trame bleue) et constitue une ressource stratégique pour le développement du territoire (habitat, économie…).

La préservation des sols et des ressources minérales passe nécessairement par la limitation de l'artificialisation du foncier.

- Mettre en œuvre une fabrique territoriale dédiée à l'économie et l'urbanisme circulaires pour décarboner des activités et des modes de vie

Le projet de territoire s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et l'applique à l'urbanisme.

Dans cette optique, la mobilisation de l'existant, quelque soit sa vocation économique ou résidentielle, est un préalable à toute extension notamment par la transformation de l'existant, l'optimisation des centres urbains et de zones d'activités, la revitalisation des friches et des sols…

Le recyclage, le réemploi constitue le second temps de cet urbanisme : rénovation, valorisation des ressources, nouveaux usages.

Enfin le dernier temps de cette transition de l'urbanisme circulaire est la mutualisation et la mixité notamment dans les usages.

- Changer le modèle d'aménagement

Le projet de territoire porte une politique volontariste de sobriété foncière qui rejoint l'objectif national de ZAN à l'horizon 2050.

Dans ce contexte Mauges Communauté a défini une trajectoire de sobriété foncière ambitieuse avec comme priorité la mobilisation des gisements fonciers sous-occupés et un renouvellement urbain contraint et dont la nécessité suit le principe de la séquence éviter – réduire – compenser.

L'objectif vise une réduction d'au moins la moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la première décennie après la loi « Climat et Résilience » (2021-2030) par rapport à la décennie de référence (2011-2020), puis une réduction de l'artificialisation nette des sols à partir de 2031 pour tendre vers l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050.

Est également inscrit au projet, la valorisation du potentiel de renaturation, dans une approche de l'artificialisation nette, par l'identification de sites urbains choisis selon leurs capacités à muter (friche, esplanade bitumée…) en accord avec les continuités des armatures écologiques, paysagères et patrimoniales.

Pour parvenir à ce projet, le projet de PAS précise les priorités d'aménagement stratégique. La nécessité d'adapter le développement à la disponibilité des ressources notamment de l'eau est un préalable.

29.3.1 Axe 3 Vivre et construire ensemble les transitions

- Oser l'ambition d'un territoire attractif

Le territoire a choisi de s'inscrite dans une dynamique démographique positive. Cette ambition nécessite de renforcer l'offre d'habitats, d'équipement et service.

Afin de ne pas apporter des pressions supplémentaires au espaces agro-naturels, ces nouveaux espaces et aménagements sont projetés au sein des centres urbains et réfléchis à l'échelle de chaque pôle.

Afin de répondre à cet objectif en termes de structuration de l'offre de mobilité, un plan de mobilité territorial est défini et s'attache à s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone à l'horizon 2050.

- Créer et diversifier les capacités d'accueil

Cette remobilisation de l'existant doit s'inscrire également dans une approche de qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale à la fois pour les espaces publics, l'habitat ou bien les zones d'activités économiques.

La valorisation du cadre de vie, la préservation du patrimoine et du paysage sont d'autant plus de composantes à valoriser pour garantir la réussite dans l'attractivité de nouvelles populations.

- Faciliter des expérimentations favorables à de nouveaux usages

Le projet de PAS projette la transition démographique et souhaite attirer de nouvelles populations. Dans cette optique l'offre d'habitat, de services et d'équipements doit évoluer.

L'organisation de l'armature urbaine s'attache à préserver des services élémentaires au plus près des habitants (enfance, commerce, services, culture, sport, loisirs, action sociale, santé…).

Le projet d'aménagement projette de valoriser les éléments forts des armatures écologiques, patrimoniales et paysagères au sein du tissu urbanisé comme espace commun de qualité pour le cadre de vie et l'animation de l'espace public à partir de la mise en continuité de liaisons douces, d'aménagement d'espace d'animation de plein air, de la végétalisation d'ilot de fraicheur, de la renaturation de friches…

30. Analyse des effets notables probables de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement

Ce chapitre analyse les effets attendus de la mise en œuvre du SCoT sur chacune des thématiques environnementales.

La mise en évidence de ces incidences relève de plusieurs axes du DOO et concernent des domaines distincts.

- Incidences liées au développement économique

De possibles incidences ont été mis en évidence dans le domaine du développement économique.

Dans le cadre de la politique de remobilisation des zones d'activités économiques existantes et notamment à proximité des centralités, des vigilances sont à avoir sur les possibles impacts négatifs générés par la cohabitation de certaines activités à proximité des zones d'habitats. Ces nouvelles activités seront à intégrer dans leur environnement proche tout en considérant les possibles contraints : nuisances sonores, olfactives, visuelles, trafic…

Des incidences sont aussi possibles dans le cadre des projets d'extension des ZAE structurante. Des impacts négatifs pourraient être générés par la cohabitation de certaines activités économiques aux abords des zones d'habitats et/ou des espaces agro-naturels (nuisances multiples, pressions sur les ressources, les continuités écologiques, pédologiques et paysagères…).

- Incidences liées au développement commerciale

Pour le redéploiement de l'offre commerciale et notamment celle en périphérie, une vigilance est à avoir quant aux conditions d'aménagement proposées pour chaque projet afin de garantir une intégration environnementale et paysagère de qualité localisées le plus souvent à l'interface des espaces agro-naturels. Les incidences sont multiples : pressions sur les continuités écologiques, pédologiques et paysagères, pressions sur les ressources…

- Incidences du développement du tourisme

Le développement du tourisme parait comme un enjeu majeur pour le territoire mais constitue également un enjeu majeur pour la biodiversité et notamment pour la façade ligérienne.

La Loire constitue un enjeu majeur de biodiversité à l'échelle du territoire des Mauges et au niveau régionale. A ce titre elle est inscrite au titre des sites NATURA 2000.

La réalisation des aménagements touristiques, les infrastructures de mobilités ou l'arrivée de de nouvelles populations pourront occasionner des impacts sur l'activité agricole et sur les milieux naturels, la biodiversité et les continuités écologiques.

Le trafic généré par les nouveaux usagers (à pied, vélo ou canoé) sur les axes créés pourrait provoquer des pressions sur les milieux naturels et les continuités écologiques existantes (bocage, cours d'eau, prairies…). La mobilité décarbonée devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés.

De plus des pressions et nuisances pourraient également s'accroître sur : l'eau (qualité et quantité), le sol.

L'attractivité touristique pourrait également augmenter la quantité de déchets à gérer localement.

Pour le paysage et le patrimoine, des impacts potentiellement négatifs pourraient être possibles si les conditions du projet ne garantissent pas le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité.
Les conditions des changements de destination doivent garantir le respect des composantes environnementales, paysagères ou de l'activité agricole existante ou à proximité. De plus, la disponibilité et la non atteint aux ressources naturelles devra être assurée.

- Incidences de la mobilité

La mobilité décarbonée devra être garantie par la réalisation d'équipements et infrastructures dédiés.
Néanmoins de la consommation foncière sera potentiellement induite par la réalisation des infrastructures dédiées, pour la création des pôles d'échanges multimodaux / des aires structurantes de covoiturage.

Ces nouveaux aménagements pourront générer des incidences potentielles sur les espaces agro-naturels, la biodiversité et les continuités écologiques et les paysages. Des pressions seront possibles sur les ressources locales : eau, sol…

La mise en œuvre de la mobilité électrique et notamment les bornes de recharge nécessitent une augmentation des consommations énergétiques du territoire

- Incidences du développement démographique

Des incidences négatives pourront apparaitre si cette croissance démographique implique ponctuellement un développement en extension urbaine ou si les modalités de son implantation impliquent des pressions sur les milieux agro- naturels, le paysage et le patrimoine, la biodiversité et les continuités écologiques, la mobilisation des ressources locales.

- Incidences du développement des énergies renouvelables

La conditionnalité du respect des composantes paysagère, écologique ou agricole sont bien mentionnées comme un préalable à tout développement, néanmoins des incidences négatives pourraient être potentiellement générées par le développement des énergies renouvelables : sur l'agriculture, sur les continuités naturelles, le paysage, le patrimoine ou bien encore les ressources eau, sol...

- Incidences du développement des infrastructures numériques (antennes, pylônes)

Le développement d'infrastructure numérique nécessite la mise en œuvre d'infrastructures dédiées (antennes et pylônes) qui ont potentiellement des impacts sur le paysage, sur la biodiversité et les continuités écologiques ou bien encore la santé humaine (rayons ionisants).

Le recours au numérique va générer une augmentation des consommations d'énergie.

31. Présentation des mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences négatives sur l'environnement

31.1 Mesures relatives au milieu physique et climatique

Occupation du sol agricole	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**

Consommation d'espace et artificialisation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.1 Affirmer l'armature économique • Sous-objectif : 1.3.3 Programmer la pérennité foncière des ZAE pour garantir une offre dans la durée • Sous-objectif : 1.3.4 Mettre en œuvre l'intensification des activités économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**
Objectif : 6.1 Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap Objectif : 6.2 Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques Objectif : 6.3 Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation	**Evitement**
Objectif : 7.1 Produire une offre de logements pour l'attrait du territoire et les évolutions des ménages Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction** **Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**

Emission de GES et décarbonation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.1 Affirmer l'armature économique • Sous-objectif : 1.3.3 Programmer la pérennité foncière des ZAE pour garantir une offre dans la durée • Sous-objectif : 1.3.4 Mettre en œuvre l'intensification des activités économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**
Objectif : 6.1 Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap Objectif : 6.2 Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques Objectif : 6.3 Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation	**Evitement**
Objectif : 7.1 Produire une offre de logements pour l'attrait du territoire et les évolutions des ménages Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction** **Réduction**
Objectif : 9.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité	**Réduction** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 10.1 Renforcer la centralité et l'intermodalité des gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins Objectif : 10.2 Poursuivre la sécurisation des axes routiers structurants Objectif : 10.3 Offrir un haut niveau de service des infrastructures THD et télécom	**Réduction** **Réduction** **Evitement**
Objectif : 11.1 Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité Objectif : 11.3 Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité	**Evitement** **Réduction** **Evitement**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050 Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée	**Evitement** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 13.1 Engager un nouveau modèle d'aménagement plus résilient	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**

Adaptation au changement climatique	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**

Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction** **Réduction**
Objectif : 9.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité	**Réduction** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 11.1 Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité Objectif : 11.3 Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité	**Evitement** **Réduction** **Evitement**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050 Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée	**Evitement** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**

31.2 Mesures relatives au paysage et au patrimoine

Paysage identitaire et valorisation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement • Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques	**Evitement**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Evitement** **Evitement**

Paysage identitaire et valorisation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques	**Evitement**

Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants Objectif : 5.2 Intégrer la dimension patrimoniale dans la restauration du bâti d'intérêt pour de l'habitat	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères Objectif : 15.2 S'appuyer sur la richesse patrimoniale pour engager une amélioration du cadre de vie	**Evitement** **Evitement**

31.3 Mesures relatives à la biodiversité et aux milieux naturels

Biodiversité ordinaire et remarquable	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Trame verte et bleue	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**

Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Nature en ville et renaturation	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement • Sous-objectif : 3.1.2 Limiter les impacts sur l'environnement dans les installations touristiques	**Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**

31.4 Mesures relatives aux ressources locales

Ressource en eau	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.2 Concilier le développement du territoire et ressource en eau Objectif : 16.3 Gérer les eaux usées Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement** **Evitement** **Evitement**

Energie

Objectifs / Sous-objectifs du DOO	Type de mesures
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existant	**Réduction**
Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité	**Réduction**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050 Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements	**Evitement** **Réduction**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**

Sol / Sous-sol	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**

31.5 Mesures relatives aux risques, pollutions et nuisances

Risques naturels	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 3.1 Conforter l'attractivité de la Loire et des richesses « intérieures » • Sous-objectif : 3.1.1 Mettre en valeur un tourisme intégré à l'environnement	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 17.1 Définir une stratégie intégrant les risques naturels dans les choix d'aménagement du territoire	**Evitement**

Risques industriels et technologiques

Objectifs / Sous-objectifs du DOO	Type de mesures
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 10.2 Poursuivre la sécurisation des axes routiers structurants	**Réduction**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution de l'eau	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.2 Concilier le développement du territoire et ressource en eau Objectif : 16.3 Gérer les eaux usées Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement** **Evitement** **Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution du sol	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 16.1 Préserver la ressource en eau des Mauges Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution du sol Pollution sonore / lumineuse / électromagnétique	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Pollution de l'air

Objectifs / Sous-objectifs du DOO	Type de mesures
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire • Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif 1.2 : Favoriser les pôles et les bourgs comme centralités vivantes et diversifiées • Sous-objectif : 1.2.1 Qualifier les centralités • Sous-objectif : 1.2.2 Soutenir le développement des centralités	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.1 Affirmer l'armature économique • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques • Sous-objectif : 1.3.3 Programmer la pérennité foncière des ZAE pour garantir une offre dans la durée • Sous-objectif : 1.3.4 Mettre en œuvre l'intensification des activités économiques • Sous-objectif : 1.3.5 Accompagner les activités productives isolées	**Réduction**
Objectif : 2.1 Organiser l'armature commerciale	**Réduction**
Objectif : 2.2 Inscrire l'offre commerciale dans des lieux privilégiés • Sous-objectif : 2.2.1 Les centralités urbaines • Sous-objectif : 2.2.2 L'offre commerciale périphérique	**Réduction**
Objectif : 3.2 Garantir la continuité des grands axes d'itinérance active • Sous-objectif : 3.2.1 Constituer un tourisme d'itinérance avec des boucles locales propices aux modes actifs	**Réduction**
Objectif : 3.3 Consolider les conditions d'accueil	**Evitement**
Objectif : 3.4 Accentuer la valorisation du patrimoine existant • Sous-objectif : 3.4.1 Faire du patrimoine un axe fort du cadre de vie et un support de visite • Sous-objectif : 3.4.2 Assurer les dispositions dédiées aux changements de destination	**Evitement**
Objectif : 4.1 La préservation des potentiels de production Objectif : 4.2 Le maintien d'une cohabitation sereine sur un territoire en mutation	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 5.1 Poursuivre la réhabilitation et la rénovation énergétique du parc de logements existants	**Réduction**
Objectif : 6.1 Élargir l'offre de logements adaptés aux seniors et aux personnes en situation de handicap Objectif : 6.2 Améliorer l'accès au logement des publics ayant des besoins spécifiques Objectif : 6.3 Favoriser la diversification de l'offre en typologie et en statut d'occupation	**Evitement**
Objectif : 7.2 Assurer la transition du modèle de production de logements vers des formes plus qualitatives	**Réduction**
Objectif : 8.1 Renouveler les services et équipements pour accompagner la vitalité d'un territoire respirable Objectif : 8.2 Organiser le maillage des équipements et services	**Réduction** **Réduction**
Objectif : 9.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements au sein des Mauges Objectif : 9.2 Organiser la cohabitation des usages pour un territoire respirable Objectif : 9.3 Diversifier les solutions de déplacement pour faire de l'intermodalité une routine de mobilité	**Réduction** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 10.1 Renforcer la centralité et l'intermodalité des gares de Chemillé, Torfou et des territoires voisins Objectif : 10.3 Offrir un haut niveau de service des infrastructures THD et télécom	**Réduction** **Evitement**
Objectif : 11.1 Veiller à proposer des solutions de mobilité couvrant la diversité des besoins et situations individuelles Objectif : 11.2 Déployer des infrastructures et des équipements pour accélérer la transition vers l'électro-mobilité Objectif : 11.3 Articuler aménagement, mobilité et numérique pour réduire les besoins de mobilité	**Evitement** **Réduction** **Evitement**
Objectif : 12.1 Mauges Communauté : un territoire à énergie positive en 2050 Objectif : 12.2 Soutenir la transition énergétique du parc de logements Objectif : 12.3 Projeter l'aménagement par des solutions de mobilité raisonnée et décarbonée	**Evitement** **Réduction** **Réduction**
Objectif : 13.2 Mettre en œuvre une stratégie climatique ambitieuse	**Evitement**
Objectif : 14.1 Améliorer les potentialités de la trame verte et bleue Objectif : 14.2 Renforcer les liens entre nature et santé	**Evitement** **Evitement**
Objectif : 15.1 Assurer le développement territorial en respectant les identités paysagères	**Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

Déchets	
Objectifs / Sous-objectifs du DOO	**Type de mesures**
Objectif : 1.1 Conforter l'urbanisme et l'économie circulaire au sein des sites d'activités • Sous- Objectif : 1.1.1 Poursuivre l'action foncière vers le renouvellement urbain • Sous- Objectif : 1.1.2 Accompagner l'innovation circulaire Sous- Objectif : 1.1.3 Agir pour la performance environnementale et énergétique	**Réduction**
Objectif : 1.3 Organiser l'accueil des entreprises avec l'ambition d'une sobriété foncière • Sous-objectif : 1.3.2 Accroître la qualité des ZAE et des pôles économiques	**Réduction**
Objectif : 16.4 Préserver les ressources du sol et du sous-sol	**Evitement**
Objectif : 17.2 Gérer les risques et nuisances technologiques pour assurer la santé publique	**Réduction**

32. Analyse des incidences et mesures sur le réseau Natura 2000

Le présent chapitre vise à analyser les incidences probables, directes ou indirectes, du projet de SCoT sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur les sites Natura 2000 présents sur le territoire de Mauges Communauté.

Au regard des composantes du projet de révision du SCoT des Mauges, des caractéristiques environnementales du territoire des Mauges (ex : milieux ligériens, bocage, réseau hydrographique, etc.), des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 des sites retenus, il a été fait le choix de ne retenir pour l'étude des incidences potentielles du projet révision du SCoT des Mauges sur les sites Natura 2000, tous ceux localisés dans un périmètre de 10 km autour des limites du territoire.

Les sites Natura 2000 retenus sont les suivants :

- ZSC et ZPS « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » ;
- ZSC et ZPS " Marais de Goulaine ".

L'évaluation des incidences du projet de SCoT sur le réseau Natura 2000 s'est appuyée sur les documents constitutifs du SCoT qui sont susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, à savoir le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Comme évoqué dans l'évaluation des incidences du SCoT sur l'environnement, plusieurs incidences négatives potentielles pourraient avoir lieu lors de la mise en œuvre du SCoT et notamment dans les prescriptions du DOO (opposables).

Parmi ces dernières, certaines concerneraient les milieux naturels, la biodiversité ou bien encore les continuités écologiques et ont donc une incidence directe ou indirecte sur le réseau Natura 2000, les espèces et habitats qui lui sont liées.

Les principales incidences relèvent :

- Du développement économique, notamment lié à l'intensification des ZAE
- De l'organisation du développement commercial et notamment de l'offre commerciale périphérique,
- Du développement du tourisme et de ces aménagements induits et particulièrement le développement touristique localisé dans la Vallée de la Loire,
- Du développement des nouvelles mobilités et des aménagements nécessaires,
- Du développement démographique prévu en croissance et de la production de logement induite,
- Du développement des énergies renouvelables,
- Du développement des infrastructures numériques (antennes, pylônes)

Certaines mesures du DOO peuvent entraîner un impact négatif. Notamment :

- Le renouvellement urbain : Il est notamment prévu des actions de renouvellement urbain et de rénovation. Ces actions induisent des travaux de destruction, de rénovation et réhabilitation qui sont de nature à générer un impact négatif sur ces espèces.

- Les nouveaux projets : Dans le cadre de construction de nouveaux aménagements (logements, équipements, commerces, tourisme…), les études préalables aux différents projets devront tenir compte des éventuels enjeux liés aux espèces et habitats désignés par la nomenclature NATURA 2000 et le cas échéant en déterminer les incidences.

Les incidences potentielles ont fait l'objet d'une analyse détaillée et les mesures proposées dans le projet de DOO décrites. Aucune mesure compensatoire n'a été définie à l'échelle du SCoT.

Plusieurs mesures favorables à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques ont été prises.

On peut notamment citer deux mesures phares :

- La mise en œuvre de la stratégie de consommation foncière qui prévoit des dispositions visant la limitation de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- La redéfinition d'une Trame Verte et Bleue (mise à jour par rapport à la dernière version du SCoT en vigueur).

D'autres mesures du DOO pourraient avoir un impact positif indirect sur ces espèces. En effet, la valorisation de l'agriculture plus écologique, la préservation des paysages, des milieux naturels, des continuités écologiques et du patrimoine ainsi que la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la limitation de l'imperméabilisation des sols, le maintien des continuités écologiques fonctionnelles sont de nature à générer un impact positif, notamment par la participation au renforcement local des corridors écologiques.

Il apparait que le projet de SCoT prend bien en compte les enjeux liés au réseau Natura 2000 et ne présente pas d'effet négatif significatif sur les sites Natura 2000 étudiés.
Les documents d'urbanisme locaux auront à la charge de traduire les objectifs définis par le SCoT en la matière en proposant des mesures complémentaires pour répondre aux enjeux environnementaux. Ils devront en premier lieu proposer une retranscription de la Trame Verte et Bleue dans leur document.

33. Critères, indicateurs et modalités de suivi

Mauges Communauté en charge de l'élaboration du SCoT est chargé du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette partie de l'Evaluation Environnementale expose les modalités de suivi et de mise en œuvre du SCoT des Mauges.

Pour rappel, le Code de l'urbanisme précise les modalités de ce suivi :
« 6° La définition des critères, indicateurs et modalités retenues pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées. »

Les critères et indicateurs choisis doivent permettre d'évaluer une situation, une mesure ou les conséquences de ces dernières, de façon à les évaluer et à les comparer à différentes dates.

Les objectifs du DOO, les indicateurs choisis, sources de donnée et l'état initial (T0) des indicateurs sont renseignés lorsque que l'information était disponible.

Les indicateurs retenus été sélectionnés par choix de disponibilité et de pérennité de la ressource dans le temps.

L'ensemble des indicateurs de suivi est développé au volet *3_3_Justifications des choix* et dans *3_2_l'Evaluation Environnementale* pour les indicateurs environnementaux.

34. Méthodes utilisées

L'évaluation environnementale a été conduite de manière itérative, tout au long de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. À partir de l'État Initial de l'Environnement, différents enjeux environnementaux ont été formulés.

Les différents documents du SCoT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que le Document d'Orientations et d'Objectifs ont été questionnés vis-à-vis de ces enjeux environnementaux et sur chacune des thématiques environnementales. Différentes évolutions des documents ont ainsi été formulées et intégrées dans les pièces du SCoT afin de renforcer ses effets bénéfiques sur la préservation de l'environnement.

Concernant l'analyse des incidences sur le réseau Natura 2000, la description des différents sites a permis d'étudier les habitats et espèces ayant justifié la désignation de ces zones.

Les effets potentiels des orientations et des projets du Document d'Orientations et d'Objectifs ont ainsi été analysés au regard de ces habitats et espèces.